

GEASO - CERVIN

TERROIRS ET APPELLATIONS

Les coteaux du Bordelais



GEASO – CERVIN

Sous la direction de JC Hinnewinkel

TERROIRS ET APPELLATIONS

LES COTEAUX DU BORDELAIS

RECHERCHES RURALES N°1997

Sommaire

Avant-propos par Philippe ROUDIE, directeur du CERVIN	p. 4
Terroirs viticoles et appellations : historique et actualités dans les vignobles de rive droite de la Garonne, avec 17 figures dans le texte par Jean-Claude HINNEWINKEL	p. 5
Vignes et vins à Loupiac aux XIXe et XXe siècles, avec 4 figures dans le texte, par Mathilde CAILLARD et Jean-Claude HINNEWINKEL	p. 41
Terroirs et organisation spatiale aux XIXe et XXe siècles : une commune viticole des Premières Côtes de Bordeaux, Donzac par Jean-Claude HINNEWINKEL	p. 67
La vigne à Baurech, avec 2 figures dans le texte par Isabelle VIGNEAU	p. 101
Quel vin pour le Haut-Benauges ? avec 2 figures dans le texte par Myriam ETEVENARD et Jean-Claude HINNEWINKEL	p. 116
A propos des noyaux d'élite... l'exemple de Sainte-Croix-du-Mont, avec 2 figures dans le texte, par Jean-Claude HINNEWINKEL	p. 142
Bibliographie	p. 154

Avant propos

Ce premier volume d'une nouvelle série de publications du Groupement d'Etudes pour les Espaces atlantiques et du Sud Ouest européen (GEASO) correspond avant tout à une double prise de conscience : celle que de nombreuses recherches effectuées par des étudiants de maîtrise voire de DEA, restent confinées dans des tiroirs de bibliothèque même si certaines, idées sont parfois utilisées, et que rares sont en effet les mémoires publiés.

Ce premier tome avant tout oeuvre de J.Cl. Hinnewinkel enseignant chercheur à l'Institut de géographie Louis Papy de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, aborde l'un des thèmes les plus importants de la géographie viticole aujourd'hui, celui des "terroirs". Cette notion typiquement française au point qu'elle n'a pas d'équivalent exact dans les autres langues européennes, est depuis longtemps analysée par les chercheurs y compris les géographes.

La contribution apportée aujourd'hui à le mérite de s'appliquer à un espace géographiquement bien définie, celui des côtes de Bordeaux, en rive droite de Garonne et en bordure de plateau. Des analyses de détail, en fait monographie de communes reprises par de magistrales synthèses montrent combien la notion de terroir repose sur le travail des hommes en même temps que sur les données de la nature. Par la même, les textes présentés ici ont le mérite de mettre au point une méthodologie d'approche scientifique, celle d'une géo-histoire des zones d'appellation Viticole où le rôle de la cartographie paraît essentielle : en l'occurrence la superposition de cartes et de plans de même échelle peut s'avérer riche d'enseignements.

Ce tome annonce une série dont le but est de révéler des travaux de première main sur les domaines privilégiés d'analyse de l'école bordelaise de géographie rurale.

Philippe ROUDIÉ
GEASO - CERVIN



Centre d'Etudes et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



Terroirs viticoles et appellations : Historique et actualités dans les vignobles de rive droite de la Garonne

Jean-Claude HINNEWINKEL

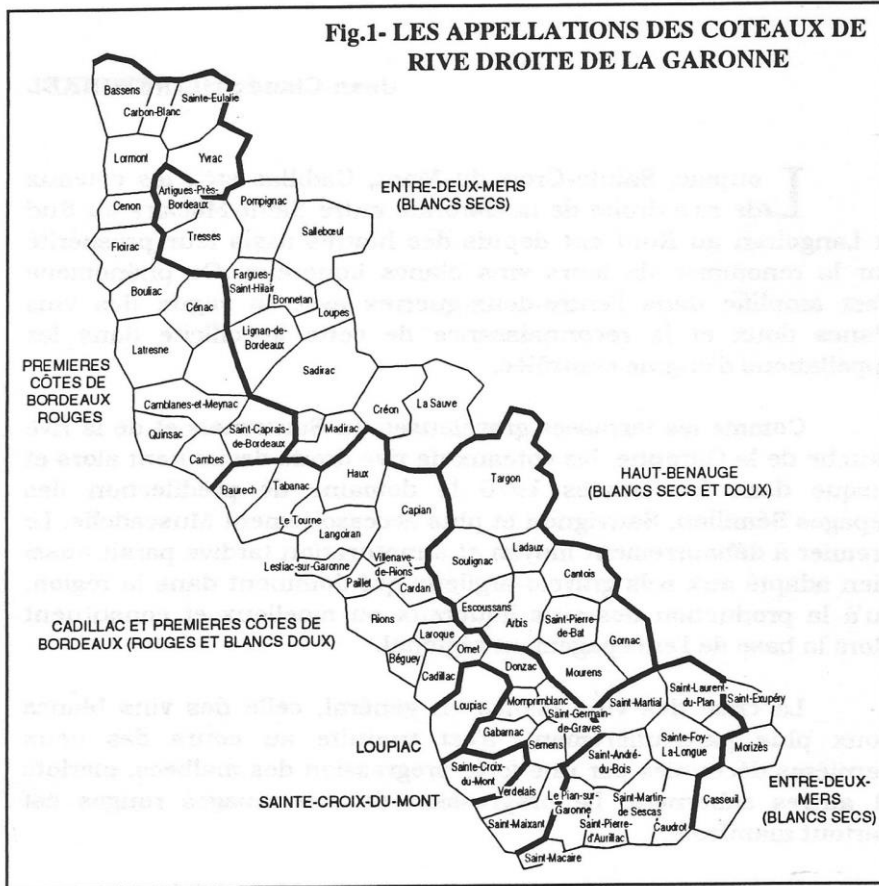
Gironde, Garonne, appellation, terroirs, vins blancs.

Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont, Cadillac etc., les coteaux de rive droite de la Garonne entre Saint-Macaire au Sud et Langoiran au Nord ont depuis des lustres assis leur prospérité sur la renommée de leurs vins blancs liquoreux. Ce phénomène s'est amplifié dans l'entre-deux-guerres avec la vogue des vins blancs doux et la reconnaissance de cette spécificité dans les appellations d'origine contrôlée.

Comme les terrasses graveleuses du Sauternais et de la rive gauche de la Garonne, les coteaux de rive droite deviennent alors et jusque dans les années 1970 le domaine de prédilection des cépages sémillon, sauvignon et plus accessoirement muscadelle. Le premier à débourrement moyen et à maturation tardive paraît aussi bien adapté aux sols gravelo-argileux qui dominent dans la région, qu'à la production des vins liquoreux ou moelleux et constituent alors la base de l'encépagement régional.

La crise des vins blancs en général, celle des vins blancs doux plus particulièrement, s'est traduite au cours des deux dernières décennies par une forte progression des malbecs, merlots et autres cabernets. La progression de ces cépages rouges est partout manifeste.

Pourtant Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont résistent assez bien même si les prix sont loin d'atteindre ceux des sauternes. La production annuelle en tout cas se maintient. Les Premières Côtes de Bordeaux connaissent des sursauts, certes bien éphémères pour les producteurs, mais demeurent à un prix comparable à celui des vins rouges de même appellation. Par contre d'autres appellations demeurent confidentielles telles les Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire ou le Haut-Benauge (fig. 1).



A travers les analyses de l'évolution des terroirs concernés, c'est la complexité des liaisons entre les hommes et le milieu, entre terroirs et appellations qui est envisagée. Pour permettre des

comparaisons aussi aisées que possible entre les étapes retenues, nous avons choisi comme indicateurs le rapport "blanc/rouge", soit en volume, soit en surface selon les données disponibles, complété par le rapport "vigne/surface totale", celle-ci correspondant à celle de la paroisse ou de la commune jusqu'à ce que soit disponible la S.A.U.

1- Aux origines du vignoble contemporain...

1.1- Vins de côtes et vins blancs renommés...

S'il est bien délicat de dresser un tableau géographique précis du vignoble des coteaux de rive droite de la Garonne avant la période médiévale, nous avons par contre une vision plus claire de ce que fut celui-ci à partir du XIV^e siècle grâce aux nombreux travaux des médiévistes bordelais effectués sous la direction de J.B. Marquette¹.

Les "côtes" de rive droite de la Garonne comptent incontestablement parmi les terroirs viticoles les plus anciens du Bordelais et pour le haut-Moyen Age, Ch. Higounet pouvait noter dans son Histoire de Bordeaux : "Sur les versants formés des "côtes" calcaires, les terroirs des villas et des vici de Loupiac, Cadillac, Neyrac, Rions, Langoiran, Baurech, Bouliac, Floirac, le long de la Garonne, pouvaient donner l'impression d'une occupation humaine agraire continue". Toutefois dans celle-ci la vigne est bien loin d'être la seule spéculation.

1.1.1- Une polyculture à dominante viticole dans les paroisses riveraines de la Garonne entre Saint-Martin de Sescas et Bordeaux à la fin du Moyen Age

C'est dans les terres basses, les "palus" de la périphérie bordelaise que la part de la vigne dans les paysages de la fin du Moyen Age est la plus forte alors que sur les premiers éléments du plateau de l'Entre-deux-Mers, les parcelles consacrées aux céréales sont très largement dominantes à Cenon (59 % des mentions) et

¹ Nous signalerons tout particulièrement les travaux de :

- MOUTHON, F. Les blés du Bordelais, l'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300- vers 1551). Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 1993. (Thèse de doctorat d'Université, Histoire, 1993).

- GRECIANO, P.A. Cenon, l'occupation du sol et le peuplement d'une paroisse du Bordelais. Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 1988. (Mémoire de maîtrise, Histoire, 1988).

- MATHIEU, M.P. Occupation du sol et peuplement de la paroisse de Floirac entre la préhistoire et la fin du Moyen âge. Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 1992. (Mémoire de maîtrise, Histoire, 1992).

presque aussi nombreuses que les vignes à Floirac (38 % contre 45 %). L'organisation de l'espace est alors grossièrement la suivante : prés et vignes occupent l'essentiel des terres des palus et des basses terrasses alluviales, les cultures céréalières et les petites parcelles de vignes colonisent le plateau ; quant au rebord du talus et aux franges est des paroisses, ils sont abandonnés aux bois.

En remontant le cours de la Garonne, la place de la vigne décroît assez sensiblement et, vers 1500, si à Bouliac et Quinsac vignes et joualles occupent encore près de 50 % de l'espace agricole, à Baurech le taux tombe à 17 %. Ensuite en dehors de Langoiran pour lequel a été relevé une valeur de 70 %, la vigne est rarement la première spéculation même dans les terres basses comme à Rions où l'on relève 22 % pour les vignes dans la paroisse, à Beguey ou à Saint-Hilaire de Paillet où les céréales l'emportent. La vigne retrouve surtout une relative primauté autour des villes que sont Cadillac, Saint-Macaire et La Réole.

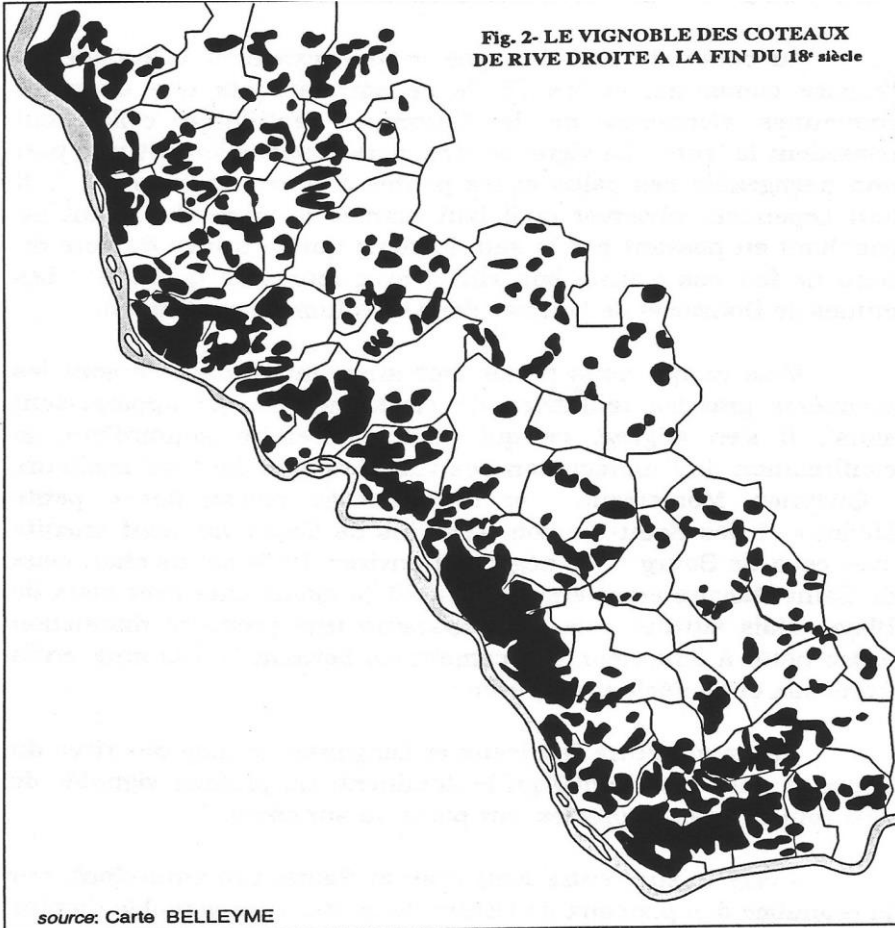
Sur le plateau, non seulement les terres dominant mais la vigne est bien souvent concurrencée par les bois, comme cela est relevé pour Cardan et Laroque.

1.1.2- L'orientation vers une quasi monoculture des terres basses riveraines de la Garonne et des versants plus ou moins escarpés qui les dominant fut largement accélérée par la réputation des vins de Bordeaux, les facilités d'acheminement des barriques par le fleuve, la qualité des vins produits, tout cela étant concrétisé par des prix relativement élevés puisque d'après la classification de 1647² les vins rouges des côtes sont en quatrième place derrière le Sauternais, les Graves et le Médoc avec 72 livres par tonneau contre seulement 66 à Bourg ou Saint-Emilion, tous étant à la remorque des vins de palus fixés à 90 livres. Pour les vins blancs, mieux cotés dans l'ensemble, la situation est à peu près identique avec toutefois des nuances sensibles à l'intérieur même de la région où l'on relève que les vins de Saint-Macaire, Rions, Cadillac, Sainte-Croix-du-Mont sont évalués à 90 livres, contre seulement 84 à ceux dits des "côtes", alors que les sauternes et les palus sont estimés à 105 livres et Barsac, les Graves ou le Médoc à 100.

"La fureur de planter" du XVIII^e siècle toucha particulièrement les paroisses riveraines de la Garonne et à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, nombreuses parmi elles étaient déjà largement consacrées à une véritable monoculture de la vigne comme en témoigne l'extrait de la carte de Belleyme (fig. 2) et le confirme la figure 3.

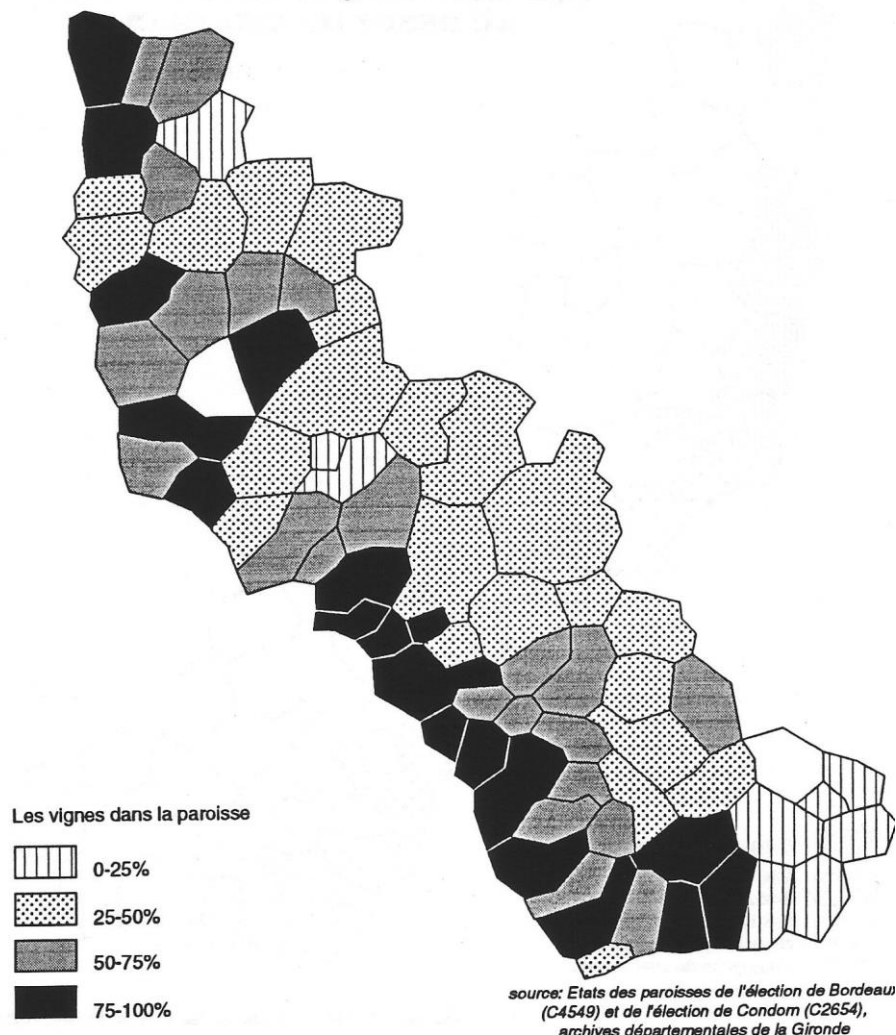
² Délibération des jurats de Bordeaux du 29/10/1647.

**Fig. 2- LE VIGNOBLE DES COTEAUX
DE RIVE DROITE A LA FIN DU 18^e siècle**



source: Carte BELLEYME

Fig.3- LES VIGNES AU XVIIIe SIECLE



Mais surtout l'étude des premiers cadastres du XIX^e, le dépouillement d'une documentation statistique de plus en plus précise permettent cette fois de suivre l'affirmation des identités régionales qui allaient conduire aux appellations contrôlées dans la première moitié du XX^e siècle.

Au début du XIX^e la vigne occupe rarement la totalité de l'espace communal et les 75 % ne sont atteints que dans les communes riveraines de la Garonne, c'est-à-dire celles qui possèdent la "côte". La vigne occupe alors essentiellement une part non négligeable des palus et les pentes à l'ouest et au sud : "...Il faut cependant observer qu'il faut planter la vigne du levant au

couchant en passant par le sud, la vigne qui se trouve du côté du Nord ne fait pas d'aussi bon vin et avec moins de quantité³." Les études de Donzac et de Loupiac dans ce volume le confirment.

Mais ce qui nous paraît tout aussi intéressant ce sont les premières grandes tentatives de classifications qui apparaissent alors⁴. Il s'en dégage, ce qui peut surprendre aujourd'hui, la confirmation de l'appréciation des vins de palus dont les meilleurs - Queyries, Monferrand - se négocient au niveau des " petits Médoc " et des Saint-Emilion. Les vins de Côtes viennent ensuite avec ceux de Bourg et se négocient environ 10 % moins cher, ceux de Saint-Macaire étant encore 10 à 20 % moins cher avec ceux de Blaye. Mais surtout cela fait apparaître une première distinction assez nette à l'intérieur des communes bordant la Garonne entre Bordeaux et La Réole (fig. 4) avec :

- au nord, entre Bordeaux et Langoiran, le long des rives du fleuve et sur les versants qui le dominent, un premier vignoble de vins rouges assez appréciés, sur palus ou sur côtes.

- vers le sud, entre Langoiran et Sainte-Croix-du-Mont, sur la retombée des plateaux de l'Entre-deux-Mers, un vignoble dominé par les vins blancs doux, mais où les vins rouges colonisent la plaine alluviale.

- plus au sud, entre Sainte-Croix-du-Mont et Caudrot, à nouveau un vignoble de vins rouges, moins côté que le précédent.

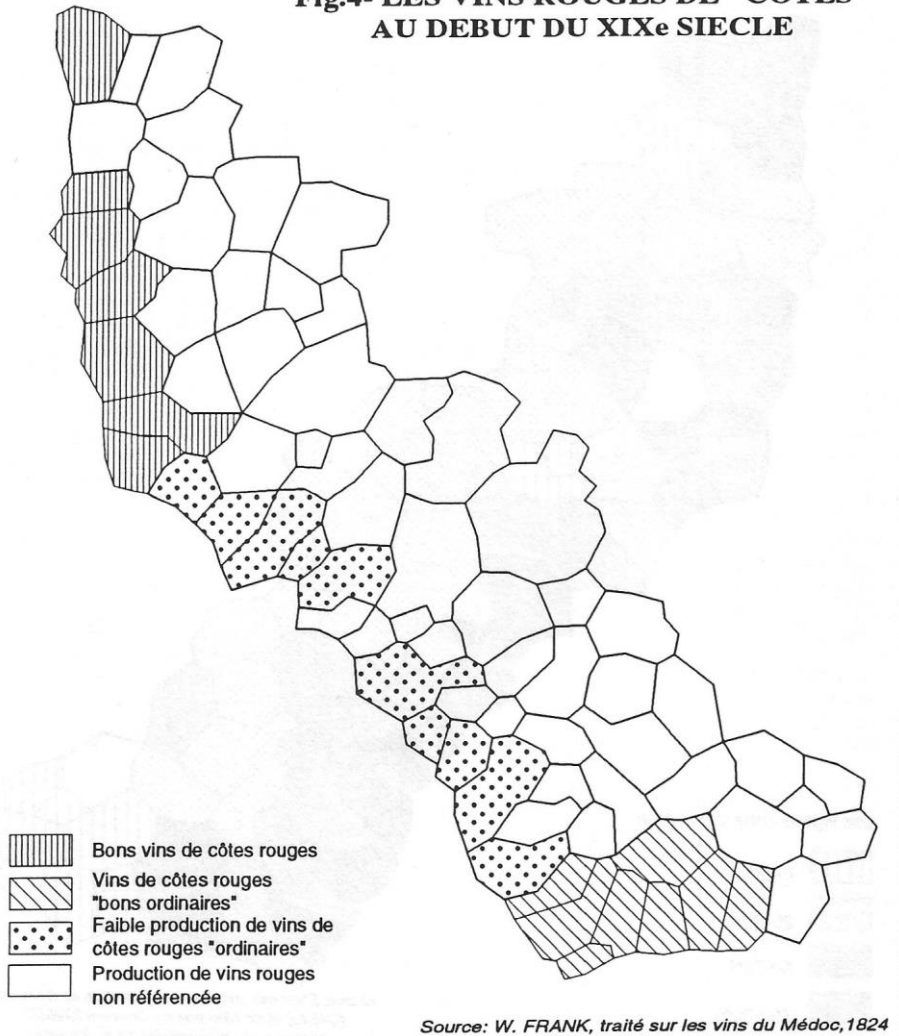
- Vers l'intérieur, la présence de la vigne diminue assez rapidement, les meilleures terres limoneuses sur les lambeaux de plateaux étant consacrées aux céréales, les terres mal exposées et pentues étant abandonnées aux bois. La vigne est essentiellement présente sur les pentes bien exposées et graveleuses, peu propices aux céréales. Cette viticulture mal connue sert principalement à la consommation locale et au "brûlage" pour les communes les plus à l'intérieur "des terres".

³ Arch. départementales de la Gironde, série M, lettre du maire de Semens, 1/03/1928, in Peyrol, op. cit. p. 17.

⁴ - FRANCK, W. Traité sur les vins du Médoc et autres vins rouges du département de la Gironde. Bordeaux, s. éd., 1924.

- PAGUIERRE, M. Classification et description des vins de Bordeaux. Bordeaux, s. éd., 1829.

**Fig.4- LES VINS ROUGES DE "CÔTES"
AU DEBUT DU XIX^e SIECLE**



Cette géographie sera peu modifiée dans la seconde moitié du siècle, ainsi qu'il est possible de l'observer sur les figures 5 et 6.

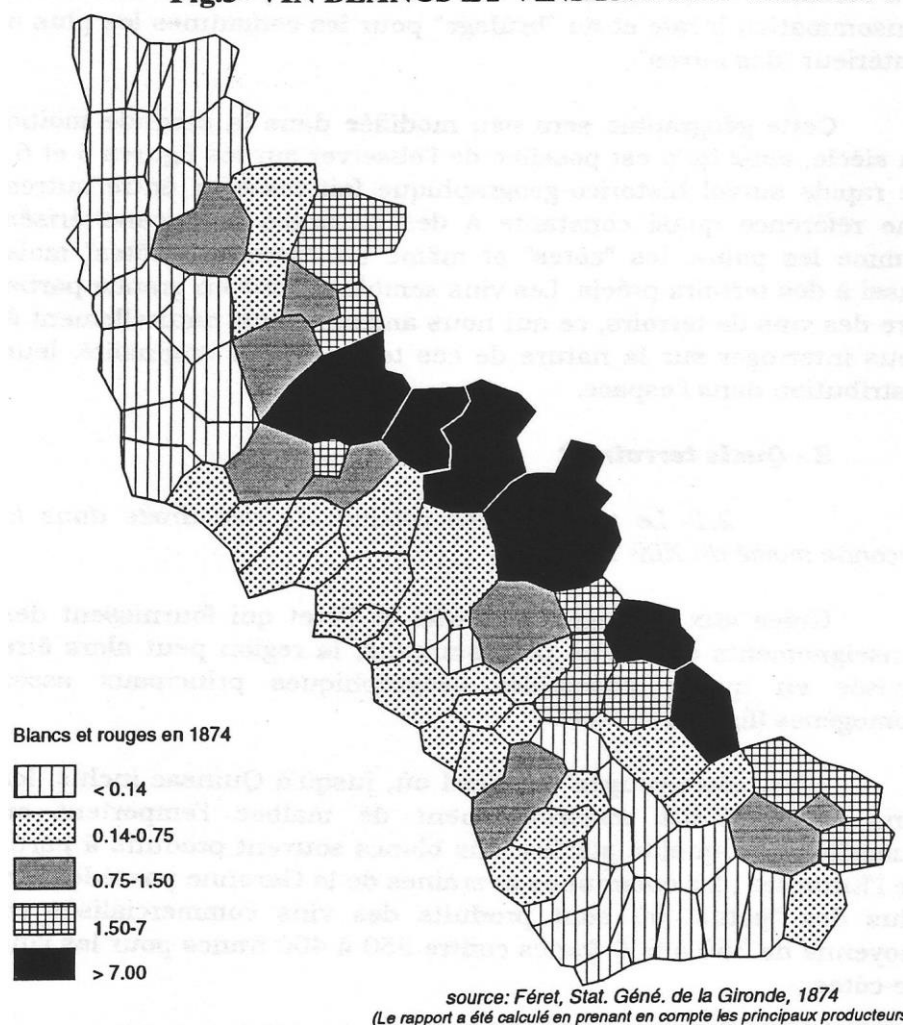
Ce rapide survol historico-géographique fait ressortir entre autres une référence quasi constante à des paysages bien caractérisés comme les palus, les "côtes" et même les "secondes côtes" mais aussi à des terroirs précis. Les vins semblent donc en grande partie être des vins de terroirs, ce qui nous amène tout naturellement à nous interroger sur la nature de ces terroirs, leur originalité, leur distribution dans l'espace.

2.- Quels terroirs ?

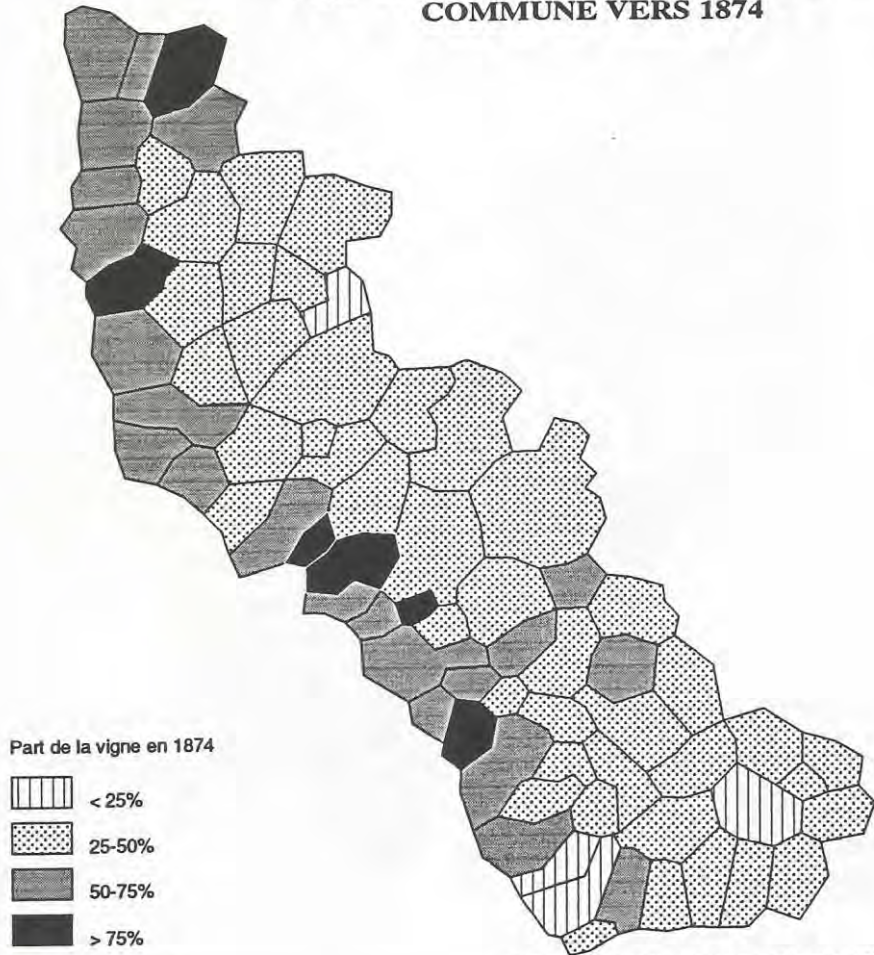
2.1- Le vignoble des coteaux de rive droite dans la seconde moitié du XIX^e siècle

Grâce aux ouvrages de Cocks et Féret qui fournissent des renseignements commune par commune, la région peut alors être divisée en quatre ensembles géographiques principaux assez homogènes (figures 5, 6 et 7) :

Fig.5- VIN BLANCS ET VINS ROUGES VERS 1874

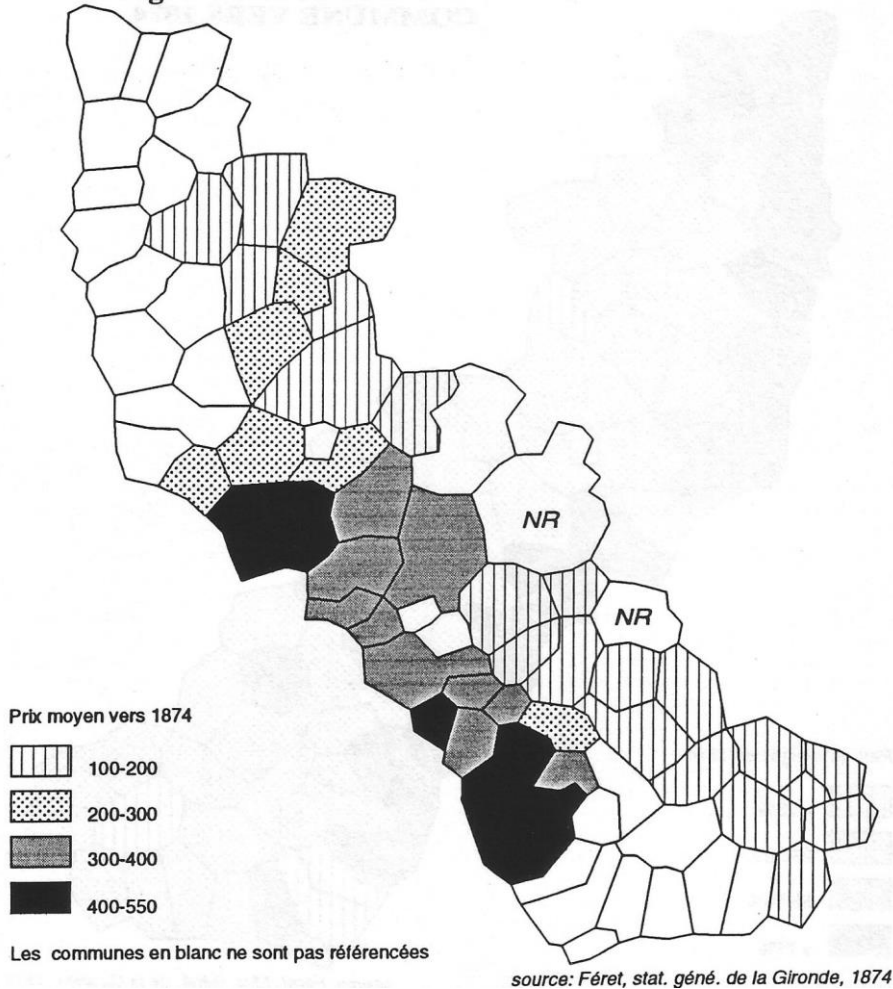


**Fig.6- LA PART DE LA VIGNE DANS LA
COMMUNE VERS 1874**



source: Féret, Stat. Gén. de la Gironde, 1874

Fig. 7- PRIX MOYENS DES VINS BLANCS VERS 1874



- les "côtes rouges" au Nord où, jusqu'à Quinsac inclus, les vins rouges issus majoritairement de malbec l'emportent en quantité et en qualité sur les vins blancs souvent produits à partir de l'enrageat ; les communes riveraines de la Garonne possèdent en plus des "palus" où sont produits des vins commercialisés en moyenne de 350 à 600 francs contre 250 à 400 francs pour les vins de côtes ;

- les "côtes blanches" au centre, entre Baurech et Sainte-Croix-du-Mont ; nous les dénommons ainsi car les vins blancs y sont davantage réputés que les rouges même si ceux-ci sont parfois loin d'être absents comme à Baurech ; produits sur les pentes argilo-graveleuses exposées au Sud et au Sud-Ouest, ces vins

blancs "pleins de chair, de moelleux, de finesse, d'arôme et de distinction"⁵ à partir de sémillons et sauvignons ne dominent nettement que dans la commune de Loupiac ; ils se négocient par contre entre 400 et 550 francs, atteignant même les bonnes années 1 000 francs contre 300 à 400 francs pour les rouges ; derrière les communes riveraines et donc à cheval sur la "côte", les "secondes côtes" comme Haux, Capian, Gabarnac... bénéficient souvent d'une réputation équivalente, du moins pour une partie de leur territoire et donc de leur production ; ainsi pour Capian, les statistiques générales de la Gironde de Féret de 1874 distinguent les vins blancs issus de cépages fins du sud-ouest de la commune où le Château-Suau et le Domaine de Sainte-Anne produisent des vins blancs renommés et obtenant des prix comparables aux Cérons et aux Sainte-Croix-du-Mont sur des pentes argilo-graveleuses exposées au sud alors que dans le nord-est de la même commune, les croupes argilo-limoneuses sont consacrées à la production de vins blancs courants à partir principalement de l'enrageat.

- le "pays de Saint-Macaire" ou plus exactement les communes de coteaux bien exposés au sud et au sud-ouest fournissent presque exclusivement des vins rouges classés "bons ordinaires" et commercialisés entre 200 et 300 francs en moyenne ;

- l'intérieur, sans doute en partie pour des raisons de qualité de terroir mais aussi surtout pour des motifs de transport, se cantonne dans la production de vins courants pour la consommation locale et, pour les vins blancs, de vins de médiocre qualité destinés principalement aux distilleries comme celle de Ladaux ; la culture y est presque toujours seconde sinon troisième dans l'occupation de l'espace derrière les céréales qui colonisent les plateaux argilo-limoneux et les bois abondants sur les pentes au nord et même à l'est ; cette situation moyenne peut toutefois être modifiée par des données géographiques locales. Ainsi dans la bassin de l'Euille, les liaisons relativement aisées avec le port de Cadillac ont permis l'exportation de vins parfois de bonne qualité ; de plus la viticulture y est favorisée par suite de la présence d'une distillerie à Ladaux. La vigne occupe alors plus de 50 % de la surface agricole hors bois de cette région, prenant la première place devant les cultures céréalières.

Cette diversité des terroirs entrevue dans les analyses des négociants et autres courtiers du XIX^e ne saurait surprendre tant les coteaux de rive droite de la Garonne présentent des nuances paysagères importantes.

⁵ COCKS, Ch. Bordeaux et ses vins, 2^e éd. Bordeaux, éd. Féret, 1868, p. 356.

**Fig. 8- LA HAUTE TERRASSE
GRAVELEUSE DE LA PALÉO-GARONNE**



2.2- Des paysages variés

Il est en effet des plus aisé de distinguer, de la Garonne vers l'intérieur :

- la plaine alluviale récente de développement variable suivant les secteurs avec une quasi disparition au droit de Sainte-Croix-du-Mont et surtout de Langoiran puis de Cambes ; cette plaine se décompose en deux ensembles, les palus inondables et la basse terrasse à l'abri des crues annuelles ;

- la retombée des plateaux de l'Entre-deux-Mers sur la vallée, les "premières côtes" avec des situations variées suivant les secteurs. Schématiquement nous pouvons distinguer :

* une véritable "falaise" avec corniche comme à Sainte-Croix-du-Mont et de Paillet à Bordeaux ;

* de longs versants en pente plus douce de Paillet à Loupiac puis de Verdélais à Casseuil ;

- les "secondes côtes", c'est-à-dire les hauteurs qui suivent vers l'intérieur les "premières" et qui correspondent à la partie la plus occidentale et méridionale des plateaux de l'Entre-deux-Mers, la plus proche du niveau de base garonnais et donc la plus disséquée par les affluents de rive droite. Le plateau, armé par l'épaisse couche de graves abandonnées là par une paléo-Garonne (fig. 8), se trouve alors réduit à d'étroites langues de terres dominant des versants abrupts le plus souvent, donnant un paysage très compartimenté, celui de l'appellation "Premières côtes de Bordeaux" actuelle ;

- les collines de l'Entre-deux-Mers qui font transition avec les plateaux du cœur de la région. L'éloignement du niveau de base, le passage progressif de la haute terrasse graveleuse aux pays de la molasse se traduit par un adoucissement des formes, des pentes plus faibles, des sols plus argileux.

Il en résulte une grande variété des pentes, des sols et des expositions sur l'ensemble de la région étudiée et donc une toute aussi grande variété des terroirs viticoles. Mais avant de les aborder, il paraît utile de s'arrêter quelques instants sur cette notion complexe et controversée de "terroir viticole".

2.3- Quand est-il possible de parler de terroir viticole ?

Il n'est bien sûr pas question de discuter longuement ici des acceptations multiples et variées de la notion de terroir et nous retiendrons pour valable, parce que la plus communément admise, celle du dictionnaire agricole Larousse "Le terroir est une unité naturelle définie au sein de la région par des aptitudes agricoles particulières dues à la nature du sol, au microclimat local, à l'exposition des coteaux".

Plus délicate par contre est l'approche de la notion de "terroir viticole". Pour aller vite, nous rappellerons que "la relation entre les

données géographiques et le vin demeure mystérieuse⁶" et ce tout particulièrement dans le domaine des vins blancs pour lesquels "nous connaissons encore mal les véritables potentialités des associations entre les sols et les cépages⁷."

Comme P. Brunet⁸ nous considérerons qu'en matière viticole, le terroir confère au vin sa personnalité alors que la qualité relève du vigneron mais aussi... du climat annuel. Aussi paraît-il nécessaire, pour éviter toute confusion de faire la distinction entre le "terrain viticole" défini par ses seules données géographiques et le "terroir viticole" qui incorpore les facteurs humains⁹.

2.4- Une grande diversité des terrains viticoles

- les palus, zone basse inondable, aux sols bruns argilo-limoneux plus ou moins sableux et graveleux, riches et profonds et correspondant aux alluvions modernes de la Garonne ; la faible pierrosité qui les caractérise en général, un surcroît d'humidité et de fréquentes gelées printanières ne les classent pas aujourd'hui dans les bonnes terres viticoles ;

- la basse terrasse alluviale pléistocène, aux sols bruns caillouteux faiblement lessivés, composés principalement de sables, limons et cailloux roulés et qui sur la rive gauche sont le terroir privilégié des vins de Graves ; au pied des coteaux qui dominent la Garonne, cette basse terrasse est souvent recouverte de dépôts de colluvions ; ces "graves" sont parmi les meilleurs terrains viticoles du Bordelais pour peu qu'ils soient bien égouttés ;

- les pentes escarpées au sud et au sud-ouest se caractérisent par des sols peu épais de type rendzine riche en calcaire et en débris organiques ; dans la partie supérieure affleurent souvent la couche de graves correspondant aux dépôts de la haute terrasse de la Garonne donnant des sols bruns lessivés caillouteux ; dans la partie inférieure, ils passent à des sols bruns calcaires, caillouteux, issus de colluvions le long des versants ; bien égouttés avec une bonne pierrosité et une exposition favorable qui minimise les risques de gelées tardives par suite d'une bonne ventilation et une bonne protection des vents du Nord, qui active le débourrement précoce au printemps et par là même une meilleure

⁶ BRUNET, P. Le terroir, fin ou renouveau d'une notion. Nantes, Cahiers Nantais, 1995, n°43, p. 7.

⁷ SEGUIN, G. Bordeaux, terrain, terroir ou cru ? Bordeaux, L'amateur de Bordeaux, hors-série 1993, "Le terroir", p. 19.

⁸ BRUNET, P. op. cit.

⁹ SEGUIN, G. op. cit.

maturation des raisins en automne où les brouillards qui se forment alors au-dessus de la Garonne favorisent la formation du botrytis cinérea ; ce sont là aussi d'excellents terrains viticoles ;

- les pentes douces au sud et au sud-ouest, avec des caractéristiques climatiques proches, aux sols bruns faiblement lessivés à pseudogley ; généralement considérées comme des terrains viticoles inférieurs aux graves car plus froids, moins bien drainés naturellement et donc responsables d'un léger retard de maturation qui peut être préjudiciable certaines années, ils sont de bonne qualité quand la pente est satisfaisante ;

- les pentes douces au nord, aux sols limoneux, lourds, battants sont beaucoup moins propices à la vigne, pour le moins en conditions "naturelles", c'est-à-dire avant drainage ; ils sont souvent abandonnés à la forêt ;

- les plateaux correspondant à la haute terrasse de la paléo-Garonne recouverte de limons argileux, lessivés et gleyssiques sont en hiver des borbiers impénétrables en l'absence de drainage ; ils étaient au XIX^e siècle en grande partie consacrés aux céréales comme en témoignent les nombreuses ruines de moulins à vent qui les parsèment. Surmontant l'épaisse couche de graves anciennes de la paléo-garonne, ils deviennent d'excellentes terres viticoles ;

- les collines de la Benauge, taillées dans la molasse et ses remaniements fluviatiles, aux sols limoneux, lessivés à pseudogley ; la faiblesse des pentes et la moindre pierrosité se traduisant par une mauvaise régulation en eau, les gels et un débouillage assez tardif sont responsables d'une réputation de médiocres terrains viticoles à l'état naturel ; ces sols limoneux eux aussi transformés en borbier pendant la mauvaise saison étaient le domaine des blés d'hiver ; par contre quelques rendzines correspondant aux buttes calcaires comme à Gornac et surtout des sols bruns calcaires, lessivés issus de colluvions sur les pentes de raccordement entre les différents niveaux d'érosion sont naturellement de bonnes terres viticoles.

Ces terrains aux aptitudes assez diverses, le plus souvent mis en valeur de façon différente au XIX^e siècle, sont donc le "support" de "terroirs viticoles" variés.

2.5- Des terroirs viticoles variés

Loin de toute exhaustivité sans doute impossible, la combinaison des facteurs naturels et humains permet de distinguer :

2.5.1- Les terroirs de palus, le long de la Garonne bien entendu, qui sont le domaine des vignes rouges généralement cultivées en joualles. A partir du malbec qui domine presque partout, elles produisent des vins "très coulants, souples, vite faits, noirs" appréciés alors à Paris et à l'exportation ; ils se négocient environ 10 % en dessous des vins de côtes, car moins fins, moins corsés ; sur les "palus secs", le bourrelet alluvial, les vins deviennent "plus délicats par suite de la nature siliceuse des alluvions" et sont estimés comme les vins de côtes ; sur les palus des Queyries et de Monferrand, des cépages fins (cabernet, merlot et verdot) donnent des vins "corsés, riches en alcool, en couleur, long à se faire" et considérés comme les meilleurs vins de palus du département.

2.5.2- La "haute plaine", en fait la terrasse graveleuse qui s'étend largement sur la rive gauche et qui ici ne connaît quelque extension qu'au sud, dans le canton de Saint-Macaire et de Cadillac à Rions. Sur un sous-sol généralement calcaire, le vignoble est le plus souvent consacré aux vignes rouges à base de malbec cultivées en joualles ; les vins sont alors qualifiés d'ordinaires ou bons ordinaires, comme les vins rouges de côtes au niveau desquels ils se négocient.

2.5.3- Les "côtes", terme alors utilisé au sens strict, qui sont les pentes correspondant à la retombée du plateau de l'Entre-deux-Mers sur la vallée de la Garonne ou sur celles de ses principaux affluents. Il faut également leur adjoindre les premières pentes du plateau où affleurent souvent les graves. Dans cet ensemble, au moins quatre sous-ensembles peuvent être distingués :

- les "côtes septentrionales", au nord de Cambes ; le talus est très abrupt et laisse peu de place à la vigne qui se réfugie sur les premières pentes du plateau. Dans ce secteur l'altitude de la couche de graves anciennes est plus faible que plus au Sud (65 m à Bouliac contre 115 à Sainte-Croix-du-Mont ou à Sainte-Foy-la-longue) ; l'encaissement des cours d'eau est moindre tout comme la dissection du plateau. Aussi les pentes sont-elles plus modestes et les expositions, souvent plein ouest moins favorables à une surmaturation des raisins.

Est-ce pour cette raison que cette région est restée fidèle aux vins rouges, moins exigeants que les blancs doux en la matière ? Il apparaît en tout cas que la proximité de Bordeaux et les investissements de sa bourgeoisie ont indiscutablement joué un rôle dans ce choix.

- les "côtes centrales", entre Cambes et Saint-Maixant ; le talus prend de l'ampleur et avec lui le système de pentes, notamment entre Paillet et Loupiac ; les longs versants argilo-calcaires ou argilo-graveleux, bien exposés au sud-ouest ou au sud portent des vignes en plein le plus souvent, où le sémillon qui domine largement la muscadelle et le sauvignon donne les bonnes années, grâce au "botrytis cinérea" et aux vendanges tardives des "vins fins, parfumés, liquoreux dans presque tous les vignobles". Les vins rouges issus surtout de malbec sont classés dans les bons ordinaires.

- les "deuxièmes côtes", en arrière de celles qui dominent directement la Garonne et correspondent aux pentes toujours argilo-graveleuses des versants au sud et au sud-ouest des affluents de la Garonne produisent elles aussi dans les mêmes conditions des vins rouges et blancs à peine moins estimés comme à Capian, Haux, Targon ou Soullignac...

- les "côtes méridionales", longs versants en pente moyenne de Saint-Macaire à Casseuil, généralement bien exposées au sud, sont restées fidèles aux vins rouges qui ont fait la fortune de la juridiction aux siècles précédents, alors que le "terrain viticole" paraît aussi propice aux vins blancs doux que le secteur précédent et que les vins, sauf exception, y sont au XIX^e siècle d'une renommée moyenne ; faut-il y voir l'incidence de pentes permettant d'autres cultures ce qui a sans doute guidé en partie dans ce secteur l'extension des joualles, lesquelles, en augmentant les rendements par cep, ne favorisait pas la qualité et tout particulièrement une bonne surmaturation des raisins ?

2.5.4- Les plateaux limoneux, aux terres "douces", le plus souvent consacrées aux céréales mais où se sont développées les joualles. Dès le milieu du XIX^e siècle, il était généralement admis¹⁰ "Dans ces nouvelles plantations... sur le même espace de terrain on récolte toujours plus de vin avec un certain nombre de pieds convenablement aérés qu'avec le double de pieds mis les uns sur les autres... ajoutons que cette culture forcée diminue souvent la qualité des produits". Alors dans le cadre d'une polyculture

¹⁰ COCKS, Ch. Bordeaux et ses vins. Bordeaux, éd. Féret, 1868.

dominante, ces joualles fournissent des vins pour la consommation locale à partir de l'enrageat ; très alcoolisés les bonnes années, ils sont destinés aux "opérations" ou à être brûlés. Lorsque l'on sait que ces terres limoneuses surmontent à faible profondeur l'épaisse couche de graves et qu'elles constituent de nos jours d'excellents terrains viticoles, on comprend aisément le poids des contraintes économiques et humaines dans la définition de ce type de terroir viticole avec en premier rang celle des transports ; comme le montre l'exemple de Loupiac¹¹, la valeur cadastrale des terres viticoles diminue rapidement avec l'éloignement du fleuve et les possibilités d'exportation, les transports terrestres étant souvent difficiles et donc coûteux.

Voilà donc les vins du plateau concurrencés avantageusement par ceux des bords de Garonne, ce qui les rend moins attractifs à qualité égale... alors si les conditions agronomiques sont légèrement inférieures, mieux vaut choisir une autre spéculation ou pour le moins éviter la monoculture.

2.5.5- Les croupes de l'interfluve Garonne-Dordogne, aux pentes généralement douces, aux sols argilo-limoneux propices aux céréales ; nous retrouvons, péjorées, les conditions développées pour les plateaux limoneux avec le même type de conséquence sur le " terroir viticole " de ces régions.

Quant à Sainte-Croix-du-Mont, ce territoire constitue un cas à part, compte tenu de sa notoriété de longue date et mérite un traitement particulier¹².

Ce rapide bilan met en tout état de cause l'accent sur la grande complexité de la situation où, en fonction du terroir proprement dit, des conditions socio-économiques particulières favorisent l'émergence de terroirs viticoles très variés à l'intérieur d'un même espace communal, ce qui se traduisait au siècle dernier par des appréciations très différentes des vins par les courtiers.

Mais ces terroirs viticoles n'ont pas toujours été pris en compte lors de la création des appellations contrôlées qui s'articulent sur un canevas très administratif.

3- Les appellations et l'affirmation d'un vignoble de vins blancs (1900-1960)

¹¹ CAILLARD, C. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995.

¹² DARROMAN, J. et HINNEWINKEL, J.Cl. Sainte-Croix-du-Mont au milieu du XIX^e siècle.

3.1- Une mise en place laborieuse

Le vignoble rénové après les cataclysmes de la fin du siècle, les viticulteurs durent faire face à un nouveau fléau : une crise de surproduction avec son corollaire, l'amoindrissement des revenus, le tout sur fond de fraudes et ralentissement des exportations¹³. Et c'est pour tenter de trouver des solutions à leurs difficultés que les vigneronns ont créé peu à peu de véritables syndicats de défense¹⁴, cherchant dans un premier temps à protéger leurs produits contre les fraudes puis par la suite à imposer à leurs adhérents des normes de production garantissant la qualité.

Vers 1930, à la veille de la loi sur les A.O.C. de 1936, à la suite d'une multitude de procès, la région des coteaux de rive droite de la Garonne est alors partagée entre huit syndicats si l'on inclut celui de l'Entre-deux-Mers ; ils traduisent assez bien l'organisation du vignoble tel que nous venons de le décrire avec en remontant la vallée :

- le syndicat viticole des 1^{ères} Côtes de Bordeaux, regroupant Cambes, Camblanes, Quinsac, Cénac et La Tresne ;

- le syndicat viticole de Langoiran ; à la fin du XIX^e siècle les propriétaires de Langoiran et de six communes voisines, Baurech, Tabanac, Le Tourne, Haux, Lestiac et Paillet constituent un syndicat pour promouvoir leurs vins blancs commercialisés sous l'appellation ; en 1919, le droit à cette appellation est reconnu aux vins blancs de onze communes de la région de Langoiran, les sept précédentes plus Capian, Cardan, Rions et Villenave-de-Rions. Par la suite ce droit a été retiré aux quatre dernières par jugement du tribunal de Bordeaux en 1927 ; le 13/06/1932 ce sont les six autres communes qui s'en voient interdire l'usage ;

- le syndicat viticole de la Grande Côte ; lors de la délimitation judiciaire du Bordelais en mai 1919, 24 communes allant de Cambes à Saint-Maixant sont extraites de l'Entre-deux-Mers et classées sous l'appellation "Grands vins blancs de rive droite" ; en 1926 est alors constitué le syndicat de la Grande Côte de Bordeaux pour défendre les intérêts des producteurs de vins blancs doux ;

- le syndicat viticole du Haut-Benauges ; créé en 1884 et regroupant les communes d'Arbis, Cantois, Escoussans, Ladaux,

¹³ ROUDIE, Ph. op. cit.

¹⁴ idem.

Soulignac, Saint-Pierre-de-Bât auxquelles sont venues se joindre Gornac et Mourens (Tribunal de Bordeaux du 23/11/1923) ; son objectif premier est “ d’attirer l’attention sur cette région du Comté de Benauges essentiellement viticole ” (art. 1 du titre III des statuts du syndicat de 1925) ; il est vrai que le reste du Comté est pour l’essentiel dans la région des grands vins blancs de rive droite.

- le syndicat des vins de Rions ; aucune délimitation n’est alors revendiquée mais il existe un marché de vins blancs récoltés sur les coteaux argilo-graveleux dominant la ville à partir de trois quarts de sémillon, le reste provenant de sauvignon et muscadelle et qui sont classés parmi les meilleurs vins blancs de la rive droite ;

- le syndicat viticole de Loupiac ; en 1919 le syndicat des propriétaires vigneron de Loupiac prend l’initiative de créer une région viticole comprenant les communes voisines de Loupiac, Beguey, Cadillac, Donzac, Gabarnac, Laroque, Monprimblanc, Omet, Saint-Maixant et Verdélais auxquelles fut ajoutée peu après Semens ; le droit à l’appellation était réservé aux vins blancs issus de cépages fins, provenant de terrains tertiaires argilo-calcaires ou graveleux et vinifiés selon les méthodes en usage à Loupiac ; comme à Langoiran les difficultés économiques sans doute, les abus et les fraudes incontestablement, amenèrent les propriétaires de Loupiac à restreindre dans un premier temps l’aire d’utilisation aux seules communes de Loupiac, Gabarnac, Monprimblanc et Cadillac (jugement du tribunal Civil de Bordeaux du 8/3/1926) puis à le réserver à la seule commune de Loupiac (idem du 28/06/1930) ;

- le syndicat viticole de Sainte-Croix-du-Mont ; cette appellation concerne exclusivement la commune mais des exploitations à cheval sur Sainte-Croix-du-Mont et les communes voisines utilisent depuis longtemps cette appellation sans qu’il y ait eu réglementation et jugement ;

- le syndicat viticole des Côtes Supérieures de Bordeaux-Saint-Macaire ; à l’origine Syndicat des Graves de Saint-Macaire, il s’illustre dans les années 20 par le procès qui l’oppose au Syndicat viticole des Graves pour l’emploi de l’appellation "Graves" ; après plusieurs procès et appels, la Cour de Bordeaux par arrêt du 14 novembre 1927 décide que l’usage de l’appellation "Graves" ne peut être employée comme appellation d’origine tendant à introduire une confusion avec la région des Graves de rive gauche ; la constitution en 1926 du syndicat de la Grande Côte contraint les communes non admises du canton de Saint-Macaire à renforcer leur cohésion et dès 1929 à édicter des règles de production strictes pour les vins blancs ;

- le syndicat viticole de l'Entre-deux-Mers ; par jugement du tribunal civil de Libourne en date du 28/10/1924, l'appellation "Entre-deux-Mers" s'applique aux vins blancs de l'ensemble des régions comprises dans le triangle entre Garonne et Dordogne mais dont se sont détachées les communes des syndicats ci-dessus.

3.2- Les transformations du vignoble et la suprématie des vins blancs doux

3.2.1- La vogue des vins blancs doux

Elle remonte à la fin du XIX^e siècle et s'explique par le succès des vins liquoreux de rive gauche, sans omettre ceux de Sainte-Croix-du-Mont et de Loupiac. Et le canton de Cadillac est dans le fil de l'histoire celui qui connaît l'expansion la plus remarquable¹⁵; mais le phénomène touche également le canton de Targon où "quelques viticulteurs qui ont introduit dans leur vignobles, une proportion notable de muscadelle et de sémillon, sont arrivés à produire des vins liquoreux fort agréables, qui se vendent comme les 2^e côtes de Capian¹⁶." Toutefois au début du siècle, et la figure 9 le montre clairement, les vins blancs ne l'emportent nettement que dans les communes de l'intérieur toujours vouées à la production de vins de coupage, alors que pour les communes riveraines de la Garonne seules celles de Loupiac, Cadillac et Rions connaissent un rapport supérieur à 1,5 concrétisant là les efforts du Comice agricole de Cadillac...

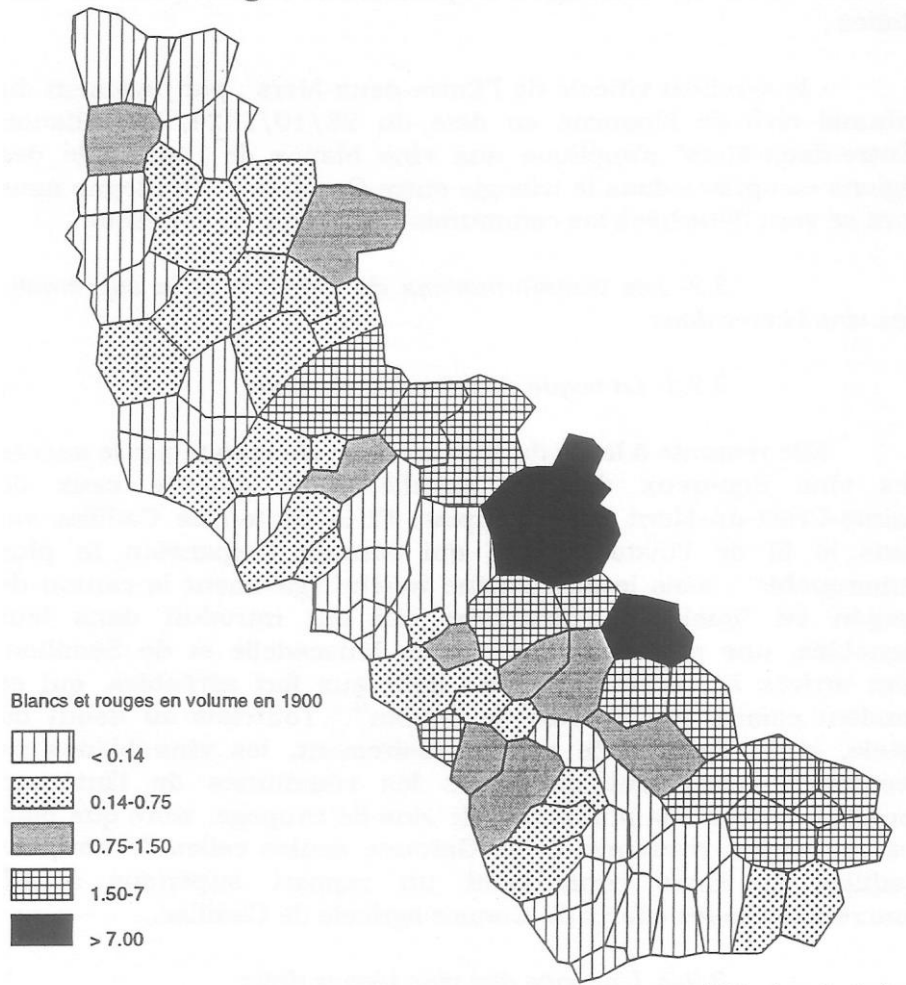
3.2.2- L'apogée des vins blancs doux

Après la Grande Guerre, l'ouverture du marché américain, la demande du marché français en vins blancs doux dont le Bordelais est avec le Val de Loire la seule région productrice favorisent l'essor des vignes blanches qui peu à peu conquièrent tout le centre et le Sud de la région étudiée ; en 1924 (fig. 10) ce sont les quelques communes à faible rapport comme Verdélais, Le Pian-sur-Garonne

¹⁵ROUDIE, Ph. op. cit.

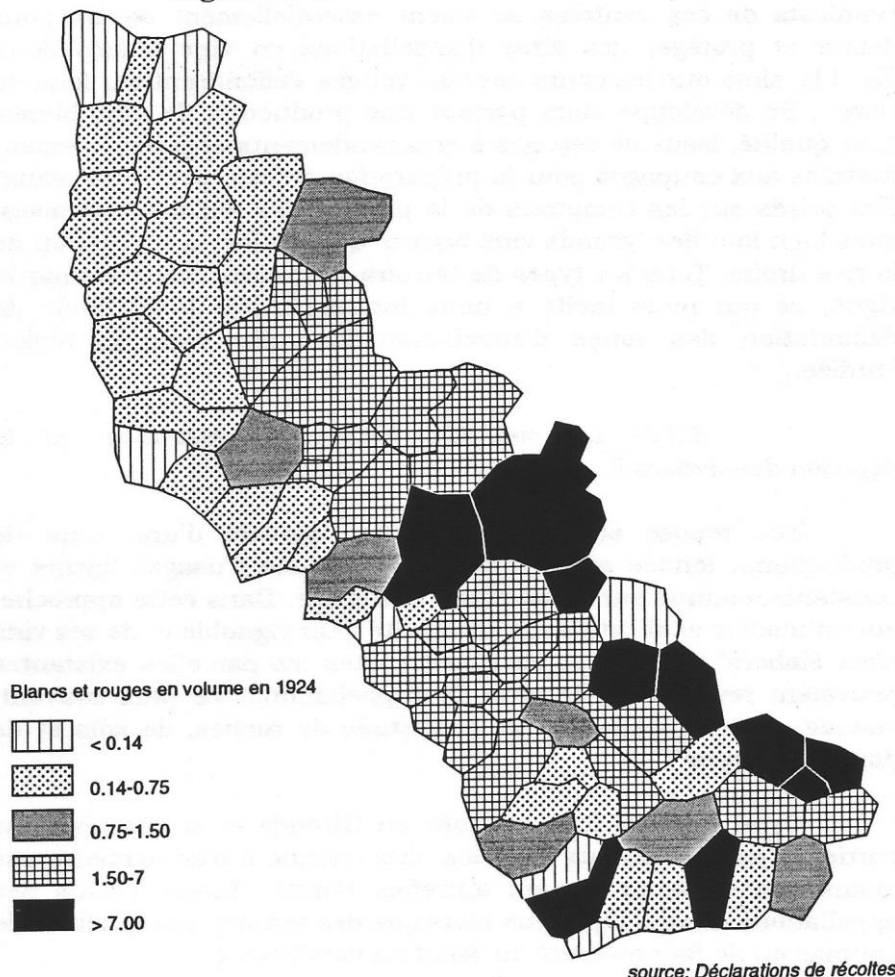
¹⁶ FERET, E. Statistique Générale de la Gironde. tome II, partie vinicole, Bordeaux, éd. Féret, 1874.

Fig.9- VIN BLANCS ET VINS ROUGES EN 1900



source: Déclarations de récoltes

Fig.10- VIN BLANCS ET VINS ROUGES EN 1924



et autre Caudrot qui pour cause de vastes terres de palus se remarquent ; même dans la partie nord des coteaux, région de tradition de vins rouges, la vigne blanche progresse cependant.

Et c'est bien sûr ce qui explique que dans les années 30, les syndicats de ces contrées se soient essentiellement battus pour définir et protéger des aires d'appellations en vins blancs doux (fig. 11), alors que les cours des vins rouges s'effondrent sur fond de crise¹⁷. Se développe alors partout une production de vins blancs sans qualité, issus de cépages à gros rendements et principalement destinés aux coupages pour la préparation de ces "petits bordeaux" très prisés sur les comptoirs de la plupart des régions françaises,

¹⁷ ROUDIE, Ph. op. cit.

mais bien loin des "grands vins blancs" qui ont fait la réputation de la rive droite. Tous les types de terroirs sont alors colonisés par la vigne, ce qui nous incite à nous interroger sur la méthode de délimitation des zones d'appellation contrôlée dans la région étudiée.

3.2.3- La méthode historico-administrative ou la négation des terroirs ?

Elle repose sur la "délimitation globale d'une zone de production... fondée avant tout sur l'existence d'usages loyaux et constants, connus sur le sol d'une commune. Dans cette approche, aucun modèle explicatif de la spécificité d'un vignoble et de ses vins n'est élaboré". Dans chaque zone, "toutes les parcelles existantes pouvaient revendiquer le nom de l'appellation... Le plus souvent, chaque zone d'appellation est constituée de roches, de sols et de paysages divers¹⁸."

Cette solution fut appliquée en Gironde et si des révisions partielles ont mis fin aux abus les plus criants, il n'en demeure pas moins que de bons terroirs autrefois réputés furent exclus des appellations de vins liquoreux alors que des terroirs peu qualifiés de Loupiac ou de Sainte-Croix-du-Mont en bénéficient.

La reconnaissance de la spécificité des terroirs semble bien loin. "Dès lors que l'on demandait leur avis à des représentants de régions ou de groupes, ou de quoi que ce soit d'autre, ceux-ci étaient le porte-parole d'organisations ayant une assise géographique bien précise, que ce fut une commune, un canton, un arrondissement, un département... car tout groupe s'était obligatoirement, par la nature même des choses, même sans le vouloir explicitement, moulé dans le cadre administratif du moment¹⁹."

3.3- Les signes annonciateurs de lendemains difficiles

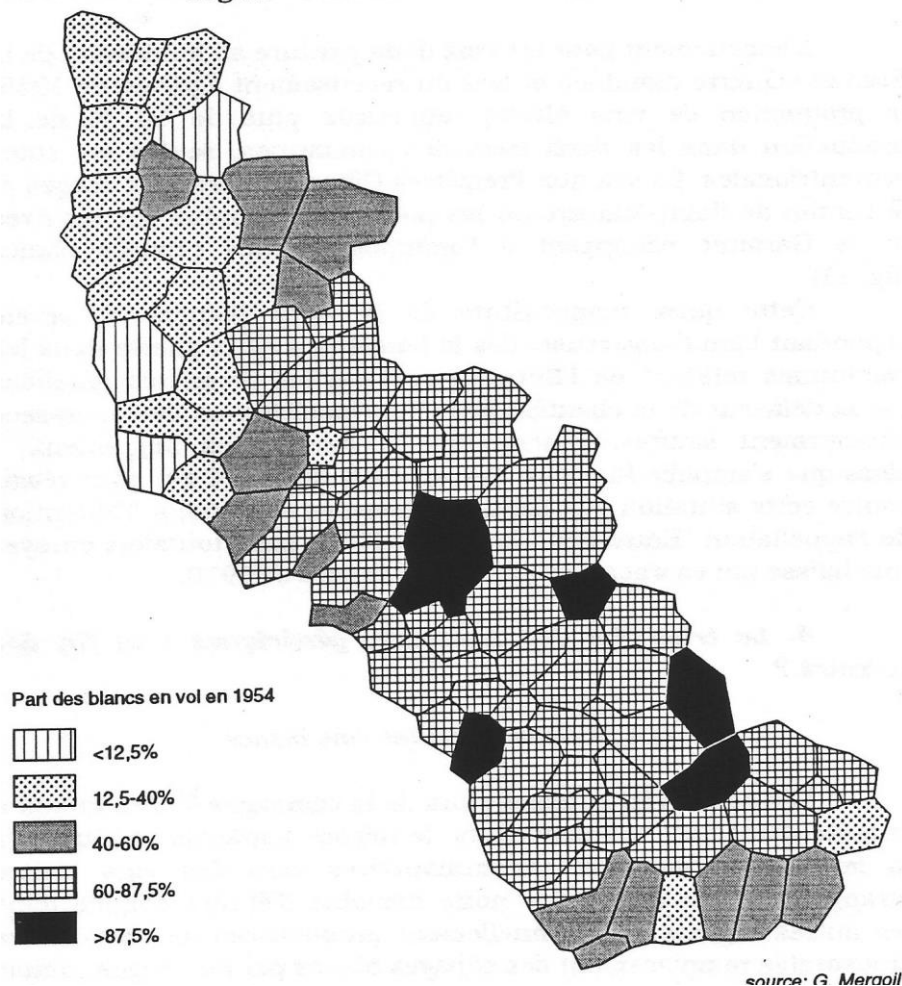
L'engouement pour les vins doux perdure au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et lors du recensement agricole de 1955, la production de vins blancs représente plus de 60 % de la production dans les deux tiers des communes, seules les côtes septentrionales, fidèles aux Premières Côtes de Bordeaux rouges et le canton de Saint-Macaire où les palus sont étendus sur les rives

¹⁸ MORLAT, R. Les révolutions du terroir. In *Le terroir, L'amateur des vins de Bordeaux*, 1993, p.4-9.

¹⁹ ROUDIE, Ph. op. cit.

de la Garonne échappent à l'omnipotence des cépages blancs (fig. 11).

Fig.11- VIN BLANCS ET VINS ROUGES EN 1954



Cette quasi monoculture de la vigne blanche se révèle cependant bien dangereuse, dès le lendemain de la guerre dans les communes relevant de l'Entre-deux-Mers, les premières touchées par la défaveur de la clientèle pour "des moelleux ou des demi-secs abusivement soufrés, générateurs de lendemains migraineux²⁰", alors que s'amplifie la vogue des apéritifs anisés. C'est pour réagir contre cette situation que sont modifiées les conditions d'obtention

²⁰ CLAISSE, G. Entre-deux-Mers. Paris, Nathan, 1991, 220 p. Coll. Le Grand Bernard des vins de France.

de l'appellation "Entre-deux-Mers" en 1953, sans toutefois enrayer une baisse qui va s'accélérer à partir des années 1970.

4- Le triomphe des Bordeaux génériques : la fin des terroirs ?

4.1- La profonde crise des vins blancs

Elle éclate véritablement lors de la campagne 75/76 quand à la suite d'une récolte insuffisante, le négoce bordelais se tourne, à la faveur des mesures communautaires vers des vins blancs étrangers²¹. C'est alors dans notre domaine d'études comme dans les autres régions traditionnellement productrices de vins blancs l'inexorable remplacement des cépages blancs par les rouges comme en témoigne les figures 12, 13 et 14.

²¹ ROUDIE, Ph. op. cit.

**Fig.12- VIGNES BLANCHES ET
VIGNES ROUGES EN 1959**

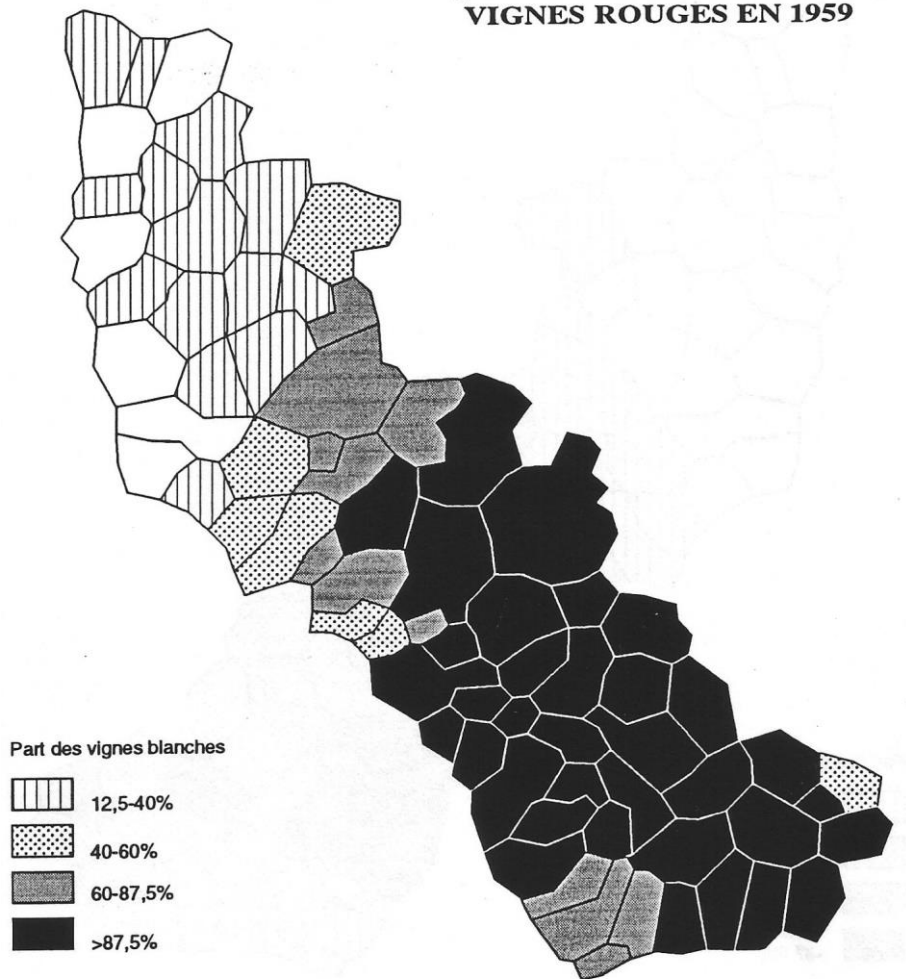


Fig.13- VIGNES BLANCHES ET VIGNES ROUGES EN 1979

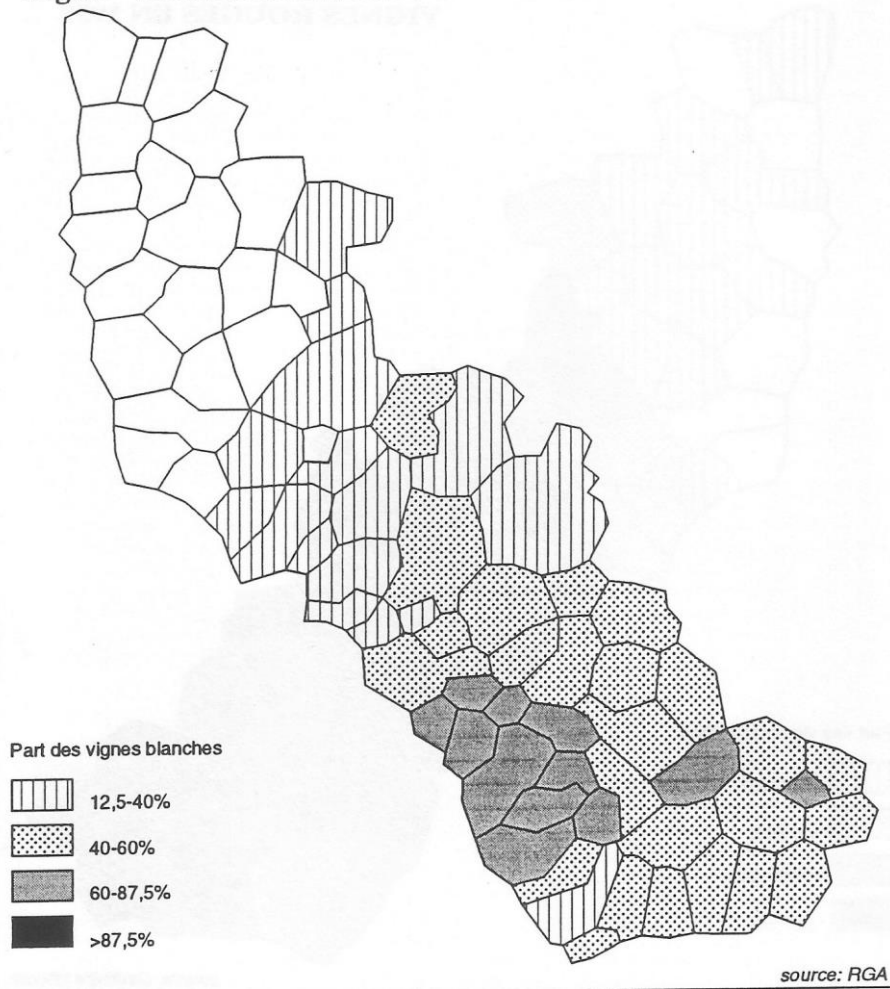
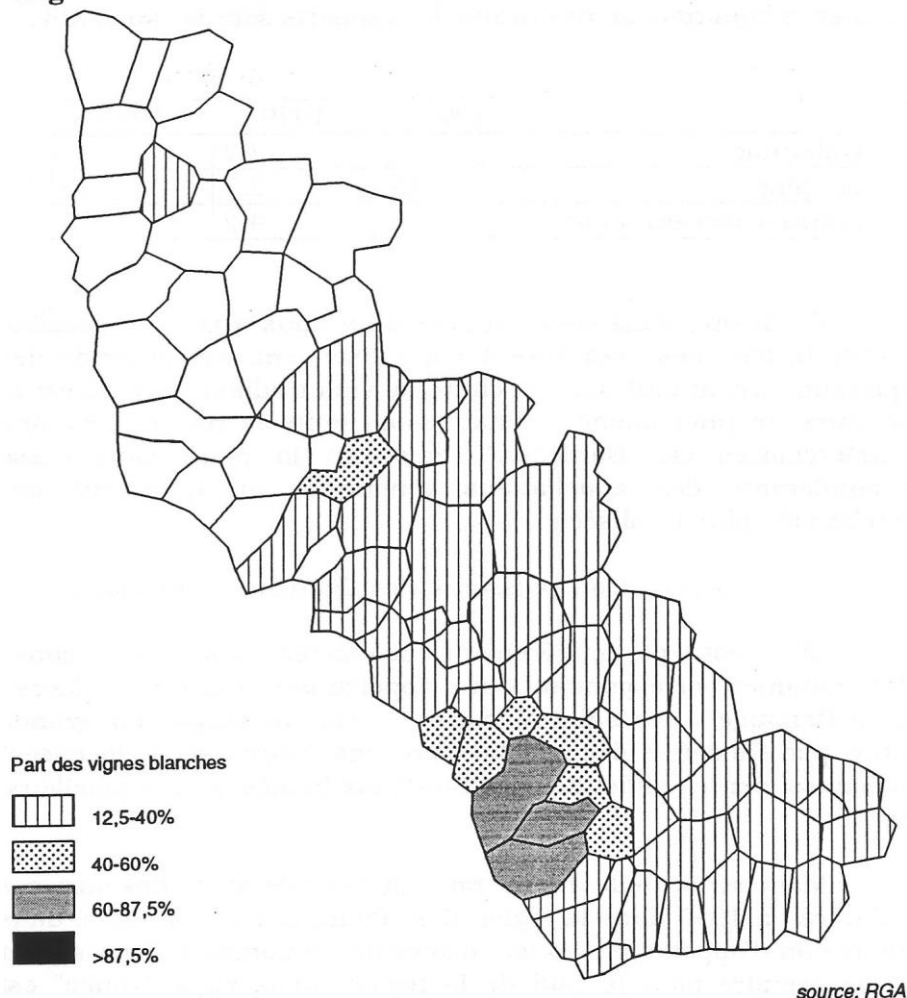


Fig.14- VIGNES BLANCHES ET VIGNES ROUGES EN 1988



Le rapport Blanc/Rouge est de plus en plus défavorable aux blancs et en même temps le "noyau dur des blancs" se réduit d'année en année. En 1988, seules les trois communes de Loupiac, Gabarnac et Sainte-Croix-du-Mont possèdent encore un rapport nettement favorable aux vins blancs, six autres - Beguey, Cadillac, Omet, Donzac, Monprimblanc et Semens - constituant une ceinture où l'équilibre entre les deux couleurs est à peu près maintenu. Ailleurs, même dans la région des "Premières Côtes de Bordeaux blancs", les surfaces de vignes blanches représentent moins de 40 % et dans le nord de la région étudiée, elles ont presque disparu (moins de 12,5 %). Dans le fief des blancs liquoreux de rive droite, les rapports sont les suivants :

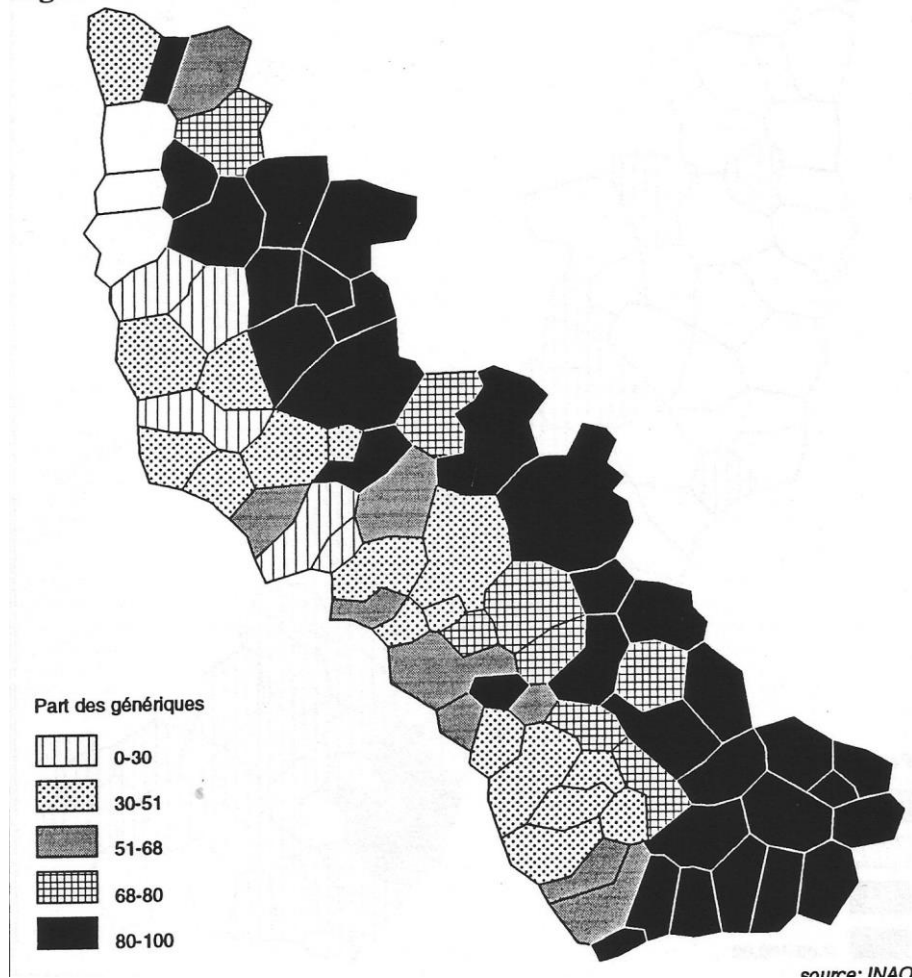
	1993	1979	1950
Gabarnac	1.6	3.2	21
Loupiac	1.9	2.7	16
Sainte-Croix-du-Mont	2.6	4.2	38

Et encore, dans cette analyse il ne nous a pas été possible d'isoler la part des blancs secs qui s'inscrivent aux dépens des liquoreux, accentuant ainsi la chute de vins traditionnels... C'est là d'ailleurs un phénomène constant dans toute la région. Ces vins commercialisés en "Bordeaux" renforcent la place sans cesse prépondérante des appellations génériques au détriment des appellations plus localisées.

4.2- La toute-puissance des "Bordeaux génériques"

Elle est particulièrement manifeste pour les zones géographiques correspondants aux appellations "Entre-deux-Mers", "Haut-Benauges", et "Saint-Macaire" ; cela s'explique en grande partie par l'absence d'appellation en vins rouges plus "localisée" mais aussi par les difficultés des Bordeaux blancs secs et moelleux. (fig. 15).

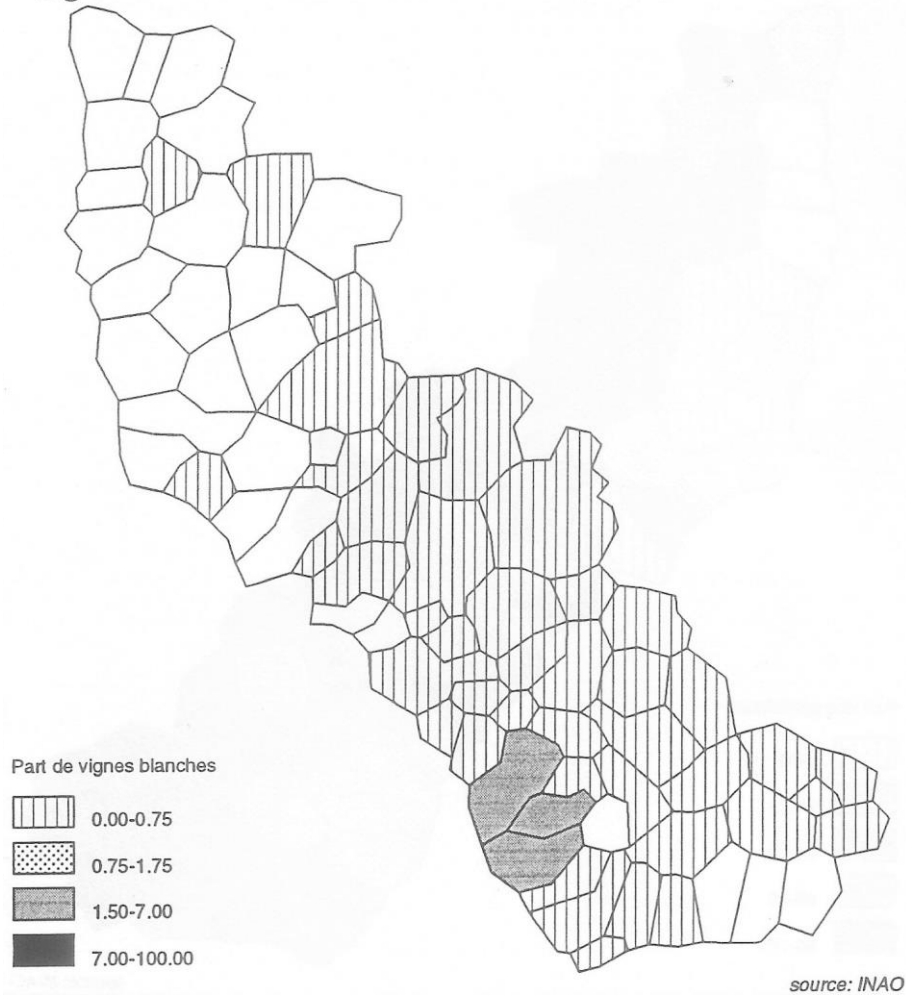
Fig.15- LES "BORDEAUX" DANS LES DECLARATIONS EN 1993



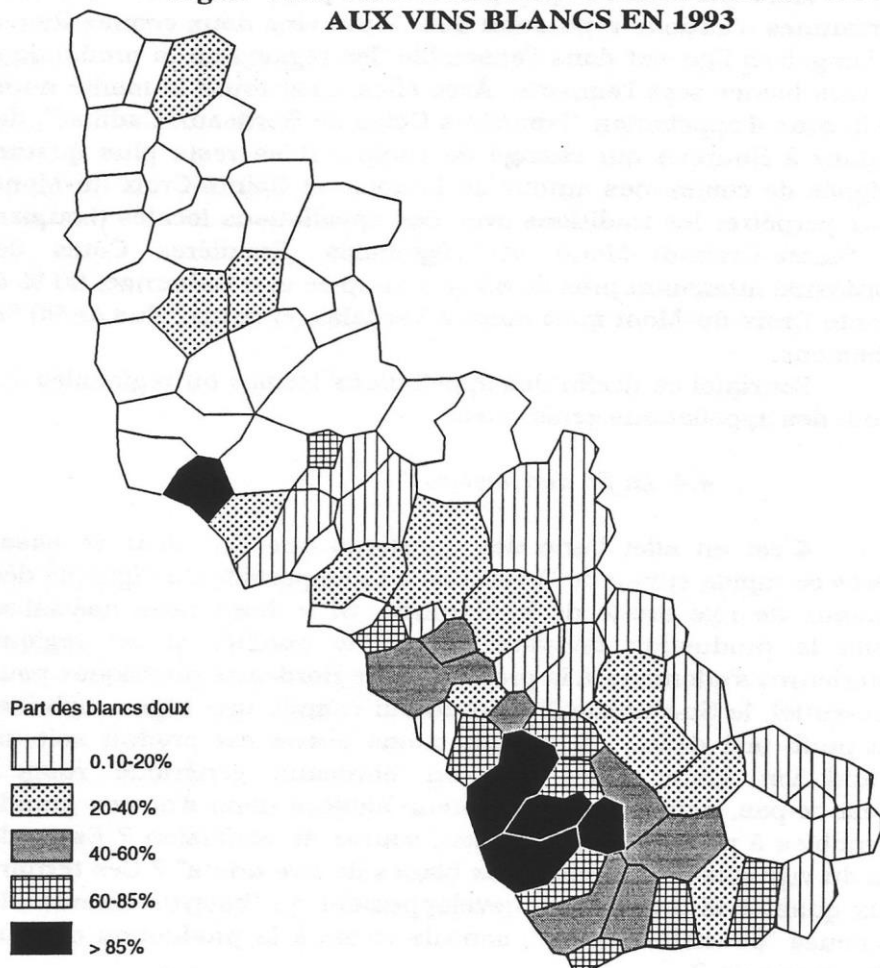
Mais surtout elle atteint presque près de 50 % des surfaces déclarées en 1993 dans la région des "Premières Côtes", donc dans une région d'appellation "rouge" d'ancienne renommée. Si cela peut se comprendre pour le Sud de la région où la vigne "rouge" est récente, cela paraît plus surprenant pour le Nord où c'est la culture traditionnelle depuis toujours.

4.3- L'effondrement des vins blancs doux

Fig.16- VIGNES BLANCHES ET VIGNES ROUGES EN 1993



**Fig.17- LES VINS BLANCS DOUX PAR RAPPORT
AUX VINS BLANCS EN 1993**



source: INAO

Les figures 16 et 17 permettent de bien mesurer l'ampleur de celui-ci. Les régions où l'essentiel de la production de vins blancs est déclaré en vins secs correspondent bien sûr à l'Entre-deux-Mers, principale appellation avec les Graves de vins secs du Bordelais. C'est également le cas du Nord des "Premières Côtes", sans tradition affirmée de production de blancs liquoreux. Il est déjà plus surprenant de voir des communes de la zone d'appellation "Bordeaux-Saint-Macaire" et de celle du "Haut-Benauges", bien que cette dernière bénéficie également de l'appellation "Entre-deux-Mers".

Mais par contre que penser lorsqu'on découvre que des communes d'antique réputation pour leurs vins doux comme Rions et Langoiran figurent dans l'ensemble des régions où la production

de vins blancs secs l'emporte. Avec elles, c'est toute la moitié nord de la zone d'appellation "Premières Côtes de Bordeaux-Cadillac", de Beguey à Baurech qui change de camp... Il ne reste plus qu'une poignée de communes autour de Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont pour perpétuer les traditions avec des appellations locales (Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont) ou régionales (Premières Côtes de Bordeaux) atteignant près de 85 % à Loupiac et à Gabarnac, 80 % à Sainte-Croix-du-Mont mais aussi à Verdélais et même plus de 90 % à Semens.

Pourquoi ce déclin des appellations locales ou régionales au profit des appellations génériques?

4.4- La fin des terroirs ?

C'est en effet l'une des questions que l'on peut se poser après ce rapide survol de l'évolution contemporaine du vignoble des coteaux de rive droite de la Garonne. Si le Nord reste spécialisé dans la production de vins rouges de qualité, si les régions intérieures s'adonnent à la production de Bordeaux génériques pour l'essentiel, le Sud apparaît aujourd'hui comme une région hybride, au profil mal défini, où sur un même terroir est produit soit un grand vin blanc doux soit un bordeaux générique rouge... N'est-ce pas, pour le consommateur habitué dans d'autres grands vignobles à plus de spécialisation, source de confusion ? Est-ce la fin du vignoble des "grands vins blancs de rive droite" ? Ces terroirs aux qualités si propices au développement du "botrytis cinerea", la fameuse "pourriture noble", sont-ils voués à la production de vins plus courants ?

Certes, nous l'avons signalé, un petit noyau d'irréductibles perdure (comme le village d'Astérix) dans l'extrême Sud de la zone d'appellation. Il repose principalement sur deux communes, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont où après des années de galère, les cours, sans atteindre les prix des sauternes, ont retrouvé un niveau acceptable. Pour les viticulteurs de Loupiac, qui paraît être le vrai noyau d'élite actuel, c'est là le fruit de longues années de persévérance dans le maintien, contre toutes les modes, de conditions de production strictes, conformément aux dispositions des décrets d'appellation avec notamment l'exigence de tries successives afin d'obtenir un degré minimum acquis de 12°5.

Pour Sainte-Croix-du-Mont, c'est un peu plus délicat à la suite de relâchement dans les années 70. En effet l'arrêté du 15 février 1947 fixant les conditions de production stipulait que l'appellation exigeait 5 000 pieds à l'hectare. Or, après les gelées de 1956, beaucoup de viticulteurs arrachèrent un rang sur deux ou

replantèrent à 3 000 pieds avec la "bienveillante tolérance" de l'INAO alors favorable aux vignes larges. Quoique disent certains, la chute de la qualité ne se fit pas attendre et les difficultés propres aux régions de vins blancs doux furent ici avivées. Aussi les dirigeants syndicaux décidèrent-ils un retour aux conditions de 1947 afin de refaire le plus rapidement possible le chemin perdu sur les voisins de Loupiac...

C'est encore plus délicat pour les "Premières Côtes de Bordeaux blancs" qui concernent 22 communes. Ce vin blanc doux est en effet classé non pas dans le groupe des liquoreux mais dans celui des moelleux avec pour corollaire un taux de soufre autorisé de 300 mg/l contre 400 pour les premiers et surtout des contraintes de récolte moindre (pas de tries successives obligatoires et donc vendanges à la machine tolérée...). Ce taux de soufre inférieur se traduit certaines années par de grandes difficultés de conservation et donc de commercialisation pour un produit qui part essentiellement à l'étranger... Alors pour conserver ce marché et même l'accroître certains prônent actuellement un passage dans le groupe des liquoreux avec toutes les contraintes que cela implique... Mais le débat est animé, d'autres préconisant le statut quo avec l'existence de l'appellation "Cadillac", qui relève déjà du groupe des liquoreux mais dont le démarrage sur le marché déjà encombré paraît plus que problématique... Débat à suivre...

Et puis le problème de ces appellations de vins blancs ne vient-il pas en partie du choix du cadre administratif, la commune, pour les définir ? Nous l'avons vu plus haut, sur un même territoire communal, les terroirs sont variés. Or si nous suivons nos conclusions précédentes, tous ne sont pas particulièrement propices à une production de grands vins blancs doux. Les propriétaires le savent, qui autant que possible, adaptent les encépagements de leur exploitation aux données naturelles de celle-ci. Mais tous ne le peuvent pas et pour ne prendre que l'exemple de Sainte-Croix-du-Mont, tous ne possèdent pas des parcelles de vigne sur la côte graveleuse bien exposée au Sud-Ouest. Et pourtant tous produisent du "Sainte-Croix-du-Mont"...

Alors ne serait-il pas souhaitable et possible, comme pour d'autres grands vignobles de renom, d'isoler, à l'intérieur de chaque appellation, les terroirs les plus aptes à la production de tel ou tel type de vin et de les valoriser par des appellations "Loupiac 1^{er} cru", "Sainte-Croix-du-Mont 1^{er} cru", "Premières Côtes de Bordeaux grand cru"... N'a-t-on pas déjà exclu les palus de la zone d'appellation dans les communes riveraines de la Garonne ? Alors pourquoi ne

pas réserver ces appellations "1^{er} cru" ou "Grand cru" aux coteaux graveleux ou argilo-graveleux les mieux exposés, les autres terroirs moins propices à la production de grands vins blancs doux étant alors voués aux vins rouges et/ou aux vins secs pour lesquels les conditions de maturation sont moins exigeantes...

Cela permettrait sans doute au consommateur de mieux s'y retrouver, peut-être d'éviter les mauvaises surprises et donc au moins de préserver un marché toujours fragile et capricieux. Car, ici comme dans les grands vignobles de vins de qualité, le maintien de la renommée passe par l'amélioration de la qualité, par une fiabilité toujours plus grande mais aussi par une typicité fondée sur un terroir spécifique, lesquelles sont presque toujours assurées par les locomotives que sont les grands crus. Ce ne sont pas les producteurs du Médoc mais aussi du Sauternais qui démentiront.



Centre d'Etudes et de Recherche sur la Vigne et le Vin



Vignes et vins à Loupiac aux XIX^e et XX^e siècles

Gironde, loupiac, AOC, vignoble, évolution.

Mathilde Caillard¹

Jean-Claude Hinnewinkel².

Au sud de l'Entre-deux-Mers, à une quarantaine de kilomètres au sud/sud-est de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, Loupiac évoque de délicieux vins blancs. Nous sommes là au sein de la région de prédilection de la "pourriture noble" qui permet seule l'élaboration des grands vins blancs liquoreux. Face au Sauternais, l'appellation Loupiac connaît aujourd'hui un regain de notoriété qui la place en tête des appellations de rive droite, devant Sainte-Croix-du-Mont. Il n'en fut pas toujours ainsi.

A travers l'analyse de multiples documents disponibles dans les archives de la commune et notamment à partir des documents cadastraux de 1820, notre projet a été de chercher dans l'évolution récente, aux XIX^e et XX^e siècles, les facteurs, principalement humains qui expliquent cette réussite, étant admis³ que les terroirs de Loupiac ne constituent pas vraiment une exception par comparaison avec les communes voisines.

Aucune étude ne permet actuellement de préciser quelle pouvait être la place de la viticulture à Loupiac avant la Révolution. Certes se trouvent à Loupiac les vestiges d'une villa gallo-romaine qui aurait appartenu au célèbre poète latin Ausone, gouverneur de Trèves et de Burdigala et à propos de laquelle il aurait évoqué alors "les collines de Lupicius et leurs parures de pampres", prouvant par

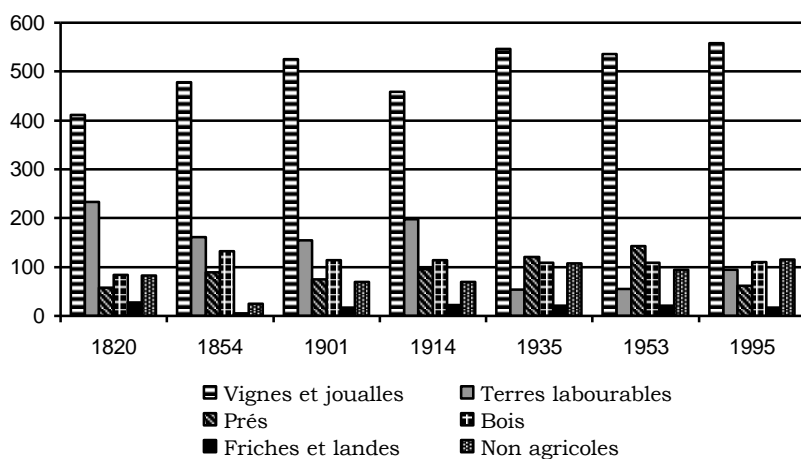
¹ CAILLARD Mathilde, maîtrise de Géographie, Université Montaigne-Bordeaux3, 1996

² HINNEWINKEL Jean-Claude, professeur agrégé de Géographie, Université Montaigne-Bordeaux3

³ HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs et vins blancs liquoreux en rive droite de la Garonne dans ce numéro.

la même l'existence de la vigne. En tout état de cause celle-ci est attestée au Moyen-âge, comme sur toutes les côtes de rive droite de la Garonne. Par contre, aucune mention de Loupiac n'est faite dans la fameuse classification de 1647 établie par les jurats de Bordeaux, contrairement aux deux paroisses voisines, Cadillac et Sainte-Croix-du-Mont.

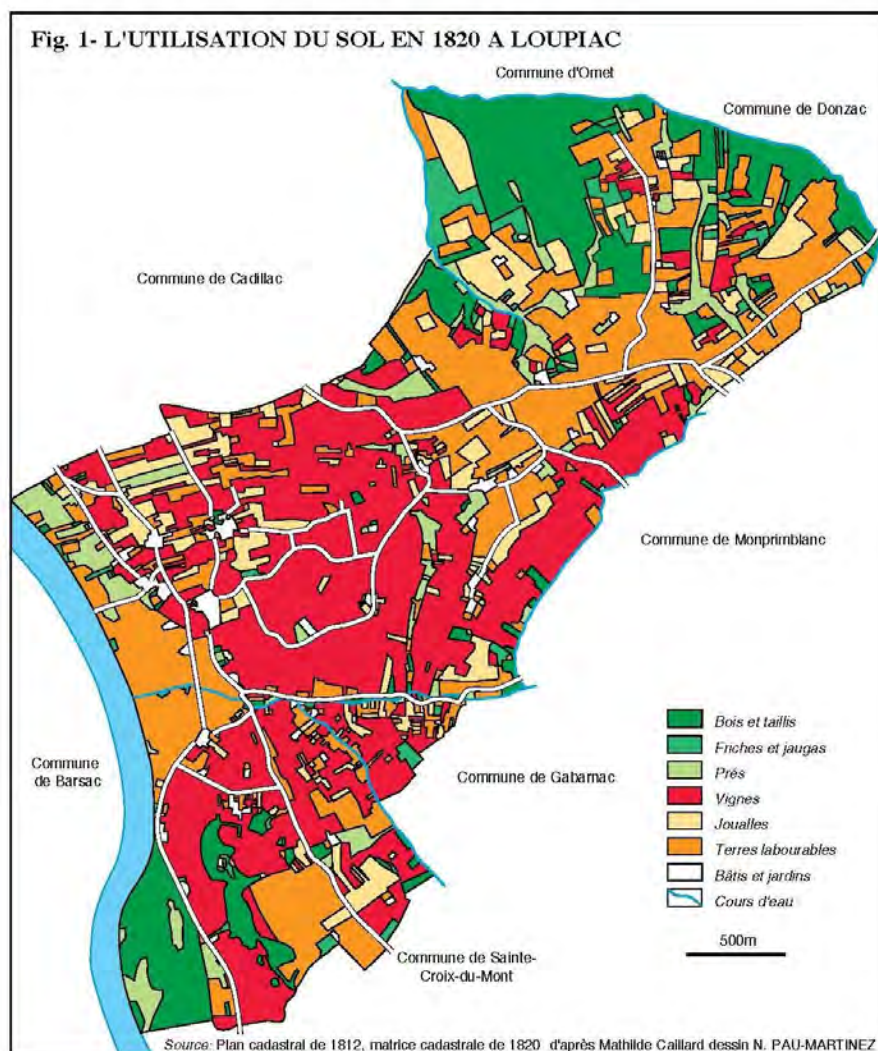
On signalera seulement qu'en 1766, les deux-tiers de la commune étaient occupés par des vignes (joualles ?), le reste étant partagé entre cultures céréalières et prairies⁴. Malgré le caractère très approximatif de cette évaluation, il est permis d'en déduire qu'à l'orée du XIX^e siècle, Loupiac est déjà une commune très marquée par la viticulture.



Graph. 1 - L'utilisation du sol à Loupiac depuis 1820 (source : matrices cadastrales)

⁴ Etats des paroisses de l'élection de Bordeaux pour 1766, Archives départementales de la Gironde, C 4549.

1- Loupiac au début du XIX^e siècle



1.1- Une polyculture contestée sur les versants bien exposés

Vers 1820, les 411,9 hectares plantés en vigne sur la commune occupent près de la moitié de la surface agricole utilisée. La place de la vigne est donc déjà considérable et sa localisation apparaît étroitement fonction de la morphologie du terrain. Comme cela est visible sur la figure 1 les vignes sont regroupées dans le centre et le sud de la commune, en dehors des palus ; seules quelques petites parcelles sont disséminées dans le secteur nord. Ainsi les vignes sont assez proches du fleuve et se situent

essentiellement sur les versants argilo-calcaires du plateau exposés au sud.

En ce début du XIX^e siècle, la vigne n'a pas le même visage qu'aujourd'hui. En général, comme sur le domaine de Rondillon⁵, elle est plantée très serrée, à raison de 10 000 pieds à l'hectare environ, et en foule, c'est-à-dire sans alignement. Les ceps sont ainsi intercalés pour rompre l'écoulement des eaux sur les pentes. Les ceps sont espacés d'un mètre et chacun est pourvu d'un long tuteur, la carrassonne, autour duquel on fixe les branches avec des liens de vime lors du levage. La taille la plus courante est la taille en gobelet mais il n'existe ni méthode, ni règle à suivre. Le travail de la vigne est manuel, il se fait à la bêche autour du pied trois fois par an. Par contre le remontage de la terre se fait à dos de mulet.

Les joualles occupent alors une place assez marginale avec seulement 102 ha soit un peu plus de 11 % de l'espace communal. Les "petites joualles", relativement étroites, dominant. Des arbres fruitiers sont intercalés entre les pieds de vigne ; entre les rangs, espacés de 6 mètres environ, sont cultivés plantes fourragères ou céréales, mais aussi des pommes de terre ou autres légumes et tubercules. Elles se situent en grande partie dans le Nord de la commune, sur le plateau, le long des versants exposés au nord, et aussi sur la haute terrasse de la Garonne en direction de Cadillac.

Comme le montre l'existence des joualles, cette viticulture s'inscrit dans le cadre d'une polyculture de subsistance. Les Surfaces Toujours en Herbe (S.T.H.) occupent 57,8 hectares soit 6 % de la commune, ce qui est relativement peu. Les prés sont surtout situés le long des ruisseaux. On les trouve aussi sur les palus humides, et à moindre échelle à proximité des habitations pour des raisons pratiques concernant le pacage du bétail près des bâtiments d'exploitation et des étables ou écuries. Dans la première moitié du XIX^e siècle, toutes les exploitations agricoles possèdent des bêtes de travail, vaches, bœufs ou plus rarement, chevaux. Les terres labourables (T.L.) occupent près d'un quart de la commune avec 232,8 hectares en 1820, sachant que sont aussi comprises dans ces surfaces les terres en jachère. Elles se situent en partie sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, au nord de la commune, et sur les terres humides des palus. On y sème des céréales, des légumes secs, des tubercules et racines et en plus petite quantité, le plus souvent dans les potagers - parfois immenses par rapport à ce que l'on nomme ainsi aujourd'hui - d'autres cultures alimentaires parmi

⁵ BORD, G. Un vignoble Bordelais aux XVIII, XIX et XX^e siècles (domaine de Rondillon à Loupiac). La revue méridionale, avril à juillet 1924.

lesquelles on peut citer les choux, asperges, citrouilles, cornichons, fraises... Alors que la polyculture subvient aux besoins quotidiens, la viticulture assure les bénéfices qui, quand ils sont suffisants, sont utilisés pour les investissements.

Bois et taillis de chênes se rencontrent principalement au nord de la commune, dans les bas-fonds, sur les versants du plateau mal exposés au soleil et difficiles à travailler, mais aussi au sud, le long de l'escarpement abrupt qui surplombe les palus. Quelques saussaies ou oseraies bordent la Garonne, dans les zones humides. Ces plantations se situent souvent sur de petites parcelles, le long d'une pièce de vigne, ou dans un espace réduit, difficile d'accès ; on les trouve dispersées sur les palus à l'ouest de la commune, mais aussi tout au sud où le secteur boisé des terres basses est occupé par l'oseraie du Château Du Cros, la plus vaste exploitation de Loupiac à l'époque.

Des friches occupent 27,4 hectares, soit 3 % de la superficie communale. Il s'agit des étendues non cultivées où ne croissent que des herbes et des broussailles. Ce sont des surfaces incultes où se développent principalement des genêts. Ces espaces se localisent autour des bois, dans des endroits peu propices aux cultures mais néanmoins accessibles au nettoyage. Ce peut être des terrains déboisés en attente d'être plantés en vigne ; la plantation n'avait lieu en général que sept années après le défrichement.

1.2- Des vins blancs déjà renommés

Au début du XIX^e siècle, les vins de Loupiac sont déjà rouges ou blancs. Les blancs proviennent depuis au moins le milieu du XVIII^e siècle de vendanges tardives et de tries successives : ainsi en 1752, la récolte des blancs a commencé le 10 novembre, "*sans avoir fait auparavant une trie*", pour se poursuivre jusqu'au 28^e. Ce sont des "vins de l'arrière saison", qu'on appelle "vins de côte moelleux" et qui, s'apparentant au Sauternes et au Barsac, ont déjà une excellente réputation. Ainsi dans sa "*Topographie de tous les vignobles connus*", A. Julien⁷ indique "*Sainte-Croix-du-Mont et Loupiac... font des vins qui conservent longtemps leur liqueur ; ils ont de la finesse et une sève très agréable qui leur est particulière*". Ils les rangent alors dans la troisième classe des vins blancs du Bordelais, derrière les vins du Sauternais puis de Langon et Cérons, mais devant ceux de Langoiran, Rions et Cadillac. Pour M. Paguierre, courtier en vins, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont "*sont les premiers*

⁶ BORD, G. op. cit.

⁷ JULIEN, A. Topographie de tous les vignobles connus, 2^e édition. Paris, 1922.

vins de côtes du département ; ils sont même classés parmi les grands vins blancs (et surtout ceux de Sainte-Croix-du-Mont), parce que ces vins gagnent beaucoup en vieillissant...". Toutefois "les vins de Loupiac se vendent en général de 10 à 15 francs de moins que ceux de Sainte-Croix-du-Mont⁸." Les cépages utilisés sont nombreux : "A Sainte-Croix-du-Mont, Loupiac, Baurech, Cambes et dans les autres vignobles de côtes, les vins blancs sont le produit du mélange des plants dits le sauvignon, la muscadelle (appelée par M. Paguierre muscadet doux ou résinotte) la chalosse, le blanc doux, et la folle-blanche⁹."

Par contre les vins rouges semblent généralement moins bien cotés "Les communes de... Cadillac, Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont produisent peu de vins rouges ; ceux qui s'y récoltent, quoique assez colorés, sont, à quelques exceptions près, d'une qualité ordinaire¹⁰." Toutefois, pour A. Julien¹¹ "plusieurs autres vignobles des environs de Cadillac produisent des vins de côte de qualité ; ils ont du corps, du spiritueux, et sont susceptibles d'acquérir en vieillissant de la légèreté, de la sève, et un goût agréable". Ils les assimilent aux vins de Bourg...

Les vins se vendent au "tonneau de quatre barriques", mais, le transport du vin par voie terrestre est très cher, car les chemins sont difficilement praticables avec un chargement de barriques : ainsi à quelques kilomètres de la Garonne, on dépense plus pour transporter le vin des chais, aux quais d'embarquement, que pour le transport fluvial jusqu'à Bordeaux: "J'ai entendu raconter que beaucoup de petits récoltants, pour éviter des frais aussi élevés, roulaient les barriques à la main d'assez loin dans l'arrière-côte jusqu'au port d'embarquement, à Viole ou à la Concane¹²."

Rouges ou blancs, destinés à l'autoconsommation ou à la commercialisation, ces vins proviennent de propriétés très hétérogènes.

1.3- Une pléiade de micro-propriétés

Il y a 418 propriétaires sur la commune de Loupiac. Parmi eux, près des deux-tiers possèdent moins d'un hectare, soit à eux tous moins de 10 % du territoire communal. Par contre 13 % sont à

⁸ PAGUIERRE, M. Classification et description des vins de Bordeaux et des cépages particuliers au département de la Gironde, mode de culture, Bordeaux, 1829.

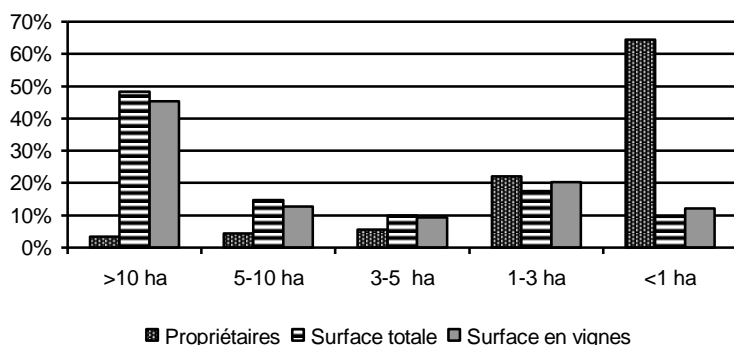
⁹ PAGUIERRE, M. op. cit.

¹⁰ FRANCK, W. Traité sur les vins du Médoc et autres vins rouges du département de la Gironde, Bordeaux, 1824.

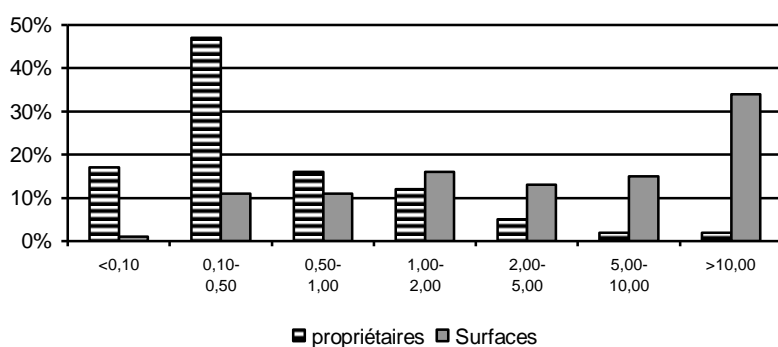
¹¹ JULIEN, A. op. cit.

¹² Tradition orale recueillie lors d'un entretien avec un viticulteur.

la tête de plus de 3 hectares et concentrent entre leurs mains près des trois quarts des surfaces disponibles, les 14 propriétaires de plus de 10 hectares détenant à eux seuls près de la moitié du patrimoine loupiacais. Et pour les surfaces en vignes là situation est à un ou deux points près la même.



Graph - 2 - Les propriétaires de Loupiac en 1820 (source matrice cadastrale)



Graph. 3 - Les propriétaires de vignes à Loupiac en 1820

La propriété viticole est en effet très concentrée elle aussi et environ un quart des propriétaires ne possèdent pas de vignes. Par contre 6 d'entre eux en détiennent le tiers et les 13 plus gros propriétaires de vignes, avec des superficies supérieures à 5 hectares contrôlent la moitié du vignoble.

Ces propriétés sont assez groupées¹³ et leurs caractéristiques sont étroitement liées à celles des conditions d'utilisation du sol de leur lieu d'implantation. Ainsi celles qui sont installées sur le plateau recensent assez peu de vignes (moins de 20 % pour une moyenne de 35 % à Loupiac) alors que les terres labourables (40 % contre une moyenne de 28 %) constituent la part la plus importante des domaines. C'est notamment le cas du château Ricaud, propriété d'un Bordelais et où, pour 49,48 ha recensés, on compte 13,36 ha de terres labourables, 13,58 ha de bois, 5,84 ha de prairies et 6,59 ha de joualles, aucune vigne en plein n'étant mentionnée.

Par contre pour les propriétés installées sur les longs versants argilo-calcaires, la place des vignes dépasse 40 % et celle des terres labourables tombe à 25 % en moyenne avec toutefois des nuances fortes puisque certaines grosses propriétés comme le château Pontac (30,37 ha) appartenant à un négociant bordelais compte plus de 75 % de sa superficie en vignes, tout comme le domaine de Rondillon (13,18 ha de vignes pour un total de 16,95 ha). Dans le cas de moyennes et petites propriétés appartenant à des personnes ne résidant pas sur la commune, le taux peut atteindre entre 80 et 100 %. Par contre sur la moyenne terrasse aux confins de Cadillac, un foisonnement de petites propriétés souvent entre les mains de Cadillacais, donne la primauté aux joualles.

Il paraît également intéressant de noter que pour les 255 propriétaires dont est connu le lieu de résidence :

- 161 habitent sur la commune, et y possèdent 528,36 hectares soit les deux-tiers du patrimoine.

- 64 résident dans les communes limitrophes et détiennent près de 90 hectares (12 %) à Loupiac.

- 15 habitent à Bordeaux et possèdent 132,42 hectares à Loupiac (18 %). Parmi eux, deux sont négociants et leurs terres sont presque entièrement plantées en vignes. Quatre possèdent des exploitations de plus de 15 hectares, et seuls quatre autres possèdent moins de 1 hectare.

Cette répartition souligne la part assez importante des investissements bordelais dans une économie dont le caractère spéculatif est ainsi confirmé. Elle met aussi en lumière l'ouverture du territoire communal à des agriculteurs de communes voisines,

¹³ CAILLARD, M. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995. Bordeaux, Institut de Géographie/CERVIN, 1996, p. (TER de maîtrise, Géographie, 1996). Cf. carte n°5.

laissant ainsi entrevoir l'existence autour de Loupiac d'un espace plus large, dans lequel des solidarités sont susceptibles de jouer.

Pour succincte qu'elle soit, cette analyse conduit également à distinguer in fine plusieurs types de propriétaires :

- les gros propriétaires, vigneron ou négociants ; sur le versant ils possèdent une vaste exploitation déjà essentiellement orientée vers la viticulture ; sur le plateau ils restent tournés vers une polyculture céréalière.

- les petits propriétaires. Artisans ou exerçant une profession libérale, Loupiacais, Cadillacais ou Bordelais ils confient leur terres généralement situées sur le versant à d'autres exploitants. Agriculteurs, ils exploitent eux-mêmes des vignes qui parfois viennent compléter une exploitation sise sur une commune voisine ou bien ils pratiquent une polyculture, dont la vigne, souvent plantée en joualle est un élément majeur dans le Sud de la commune, marginal dans le Nord.

Mise en valeur et appropriation variées permettent sur ce territoire communal étendu de recenser quatre grands types d'occupation de l'espace et deux organisations différentes.

1.4- Deux "Loupiac"

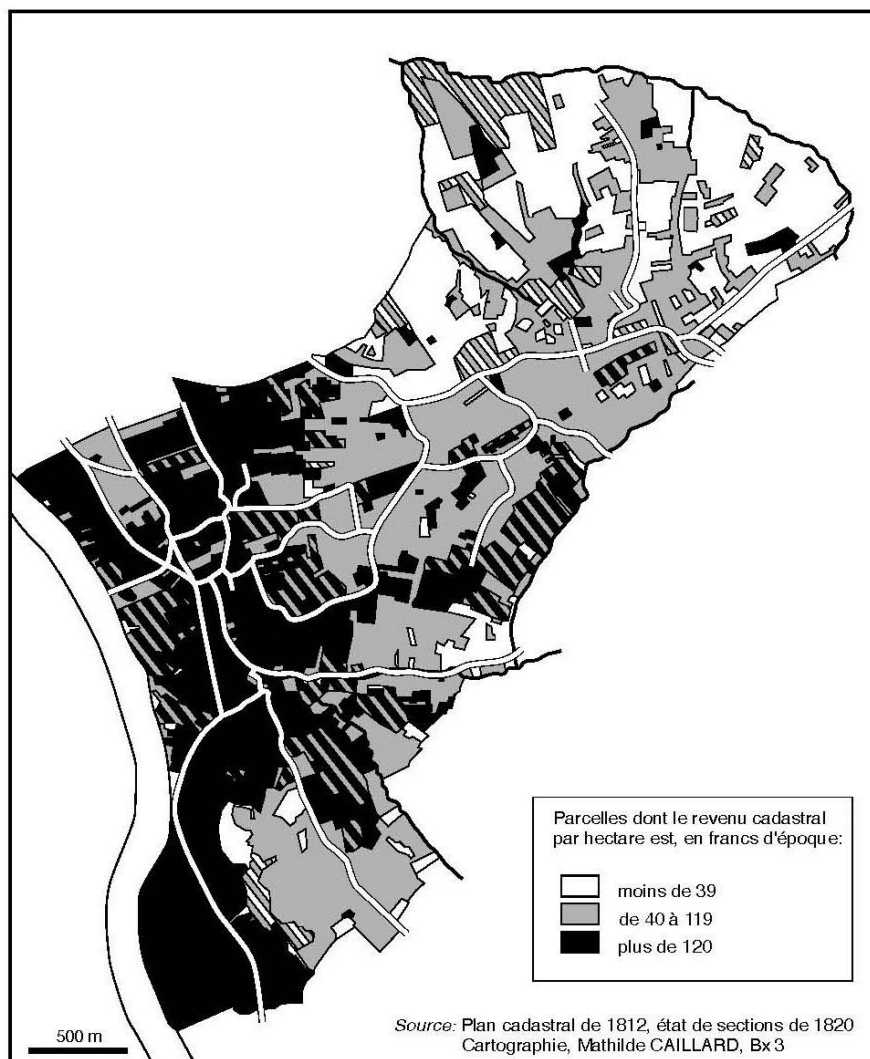
- au Sud, un ensemble constitué autour de l'alignement des hameaux qui jalonnent le pied des coteaux associe :

- * la basse plaine alluviale ou palus, occupée principalement par des prés et des terres labourables ; la forte valeur cadastrale s'explique par la rareté des prairies, alors que l'élevage se développe pour le trait, mais aussi bien sûr par la fertilité des sols alluviaux. On note également le très bon classement des "saussaies" à l'extrême sud de la commune en bordure de Garonne (fig. 2)

- * les pentes argilo-calcaires presque entièrement colonisées par les vignes en plein car bien exposées à l'ouest et au sud, bien égouttées et sans doute souvent peu propices aux cultures céréalières car en pente trop accentuée ; par ailleurs les sols plus graveleux y sont généralement plus maigres. A proximité de la Garonne, la valeur cadastrale est très élevée car le transport des barriques pour atteindre le fleuve est réduit ; c'est là que se localisent la plupart des vignes de classe 1 (valeur cadastrale comprise entre 150 et 180 F l'ha). La valeur cadastrale diminue ensuite vers l'amont des versants. C'est sur ces pentes que se situent la plupart des grandes propriétés viticoles de Loupiac. La part consacrée à la vigne approche souvent 50 %, atteint 75 % dans le cas d'un négociant bordelais et même plus de 85 % pour une dizaine de petits propriétaires (moins de 5 ha) habitants hors de la

commune. La part des grandes propriétés y est prépondérante, sauf sur la moyenne terrasse et sur les basses pentes à proximité de Cadillac où les petits propriétaires l'emportent.

Doc. 2- LA VALEUR CADASTRALE DES TERRAINS
NON BATIS EN 1820 A LOUPIAC (Gironde)



- au Nord, sur le plateau, un second ensemble structuré autour de quelques hameaux épars est le domaine privilégié des labours céréaliers avec parfois quelques joualles ; les sols limoneux qui recouvrent les anciennes alluvions graveleuses de la Garonne sont assez fertiles et faciles à travailler compte tenu de la faiblesse

des pentes ; la valeur cadastrale des terres ne dépasse les valeurs moyennes que dans les fonds de vallons, pour des prairies, des saussaies. Les vignes qui s'y trouvent sont alors moins bien cotées que celles des pentes et leur valeur cadastrale est presque toujours inférieure à 80 francs. Comme nous l'avons signalé les propriétés implantées ici sont orientées vers la polyculture avec un faible pourcentage de vignes quand ces dernières ne sont pas absentes comme au Château Ricaud. Par ailleurs ce sont les propriétés loupiaçaises de petites tailles qui dominent. Cet ensemble se prolonge par les pentes exposées au nord, au-dessus du ruisseau de Ricaud, et abandonnées à la forêt, principalement de chênes ; ce sont là les parcelles de plus faible valeur cadastrale.

Ainsi au début du XIX^e siècle la répartition des cultures sur la carte de l'occupation des sols paraît très dépendante du milieu physique. L'implantation des agriculteurs, producteurs de vin liquoreux, sur cette commune n'est pas due au hasard mais plutôt à la concentration de caractéristiques physiques favorables et propres à quelques communes de la rive droite de la Garonne caractéristiques aux premiers rangs desquelles figurent bien sûr des pentes bien égouttées, des sols graveleux et une bonne exposition mais aussi et peut-être surtout la proximité de la Garonne¹⁴. Et tout naturellement les terroirs les plus appréciés fiscalement sont situés non loin des petits ports qui la jalonnent. Ils sont la base d'une vocation viticole qui ne sera par la suite jamais démentie¹⁵.

2- L'affirmation de la prépondérance viticole

La confirmation de cette vocation ne se fit toutefois pas sans aléas.

2.1- Les temps troublés de la seconde moitié du XIX^e siècle

Les premières difficultés sont dues à l'oïdium, aussi appelé "maladie blanche", qui fait son apparition sur la commune dès 1853. Les rendements viticoles sont alors en baisse et passent, en quelques années, pour la production de vins liquoreux sur le canton de Cadillac, de 15 à 5 hectolitres par hectare. Aussi le prix d'un tonneau de vin qui était resté stable vers 160 francs de 1835 à 1850, passe à 425 francs en 1853 et à 555 francs en 1856¹⁶. La crise

¹⁴ HINNEWINKEL, J.Cl. A propos des noyaux d'élites... l'exemple de Sainte-Croix-de-Mont, p. 00 de ce numéro.

¹⁵ DION, R.

¹⁶ BORD, G. op. cit.

due à l'oïdium a donc multiplié le prix du vin par plus de trois en cinq ans.

Pendant cette période difficile, les agriculteurs loupiacais se tournent vers d'autres ressources, comme la culture des petits pois qui s'est énormément développée sur la commune. Plusieurs d'entre eux exploitent de plus en plus les bas-fonds en y cultivant la luzerne ou le blé.

La mise au point du soufrage par soufflet en 1857 permet à la production de redevenir normale dès 1859. Le prix du tonneau de vin liquoreux de Loupiac redescend alors à 325 francs cette année là et les années 1860 constituent une brève période de prospérité durant laquelle la commune crée et développe les chemins vicinaux, ce qui favorise nettement le transport des marchandises vers la Garonne où le trafic portuaire de la commune est de 5 à 10 000 tonnes. Durant cette décennie, les exploitations communales produisent 650 à 750 tonneaux de vin par an. Les superficies plantées en joualles sont en net recul.

Les vins blancs de Loupiac sont alors : "... *fins et agréables, se rapprochant dans les vignobles situés sur les coteaux bien exposés, des vins de Sainte-Croix-du-Mont. Ils sont produits par 1/3 sémillon, 1/3 blancaubat, 1/3 sauvignon, blanc verdet, muscadet et malvoisie ; sur les plateaux le sémillon se trouve dans une proportion moins forte ; prix de primeur, de 400 à 700 francs pour les premiers crûs de la commune ; de 350 à 500 francs pour les crûs ordinaires*¹⁷."

On apprend aussi que les vins rouges de côtes et de palus de Loupiac sont essentiellement élaborés à partir de malbec, de grapput, de merlot, de mancin et de piquepot. Ces vins colorés sont vendus à Bordeaux de 250 à 350 francs le tonneau, sachant que les vins de côtes, plus fins, ont le plus de valeur. On constate qu'ils sont nettement moins chers que les vins blancs de la commune.

La moindre proportion du sémillon sur le plateau, au profit de cépages blancs moins "fins" ou rouges, est la marque d'une viticulture moins orientée vers la production de "grands vins blancs". Et cela confirme l'opposition entre les deux espaces définis plus haut.

L'équilibre est bientôt rompu par l'apparition du terrible "*phylloxera vastatrix*", découvert le 11 juin 1869 à Floirac. Cet insecte qui vit dans le sol, s'attaquant aux racines des vignes en

¹⁷ COCKS, Ch. Bordeaux et ses vins, 3^e éd. Bordeaux, éd. Féret et fils, 1874.

entraînant la mort du cep se développe et se propage plus rapidement dans les sols graveleux et calcaires secs grâce aux micro-fissures ; au contraire, les sols humides et homogènes ralentissent sa progression. Les récoltes se maintiennent donc plus longtemps sur les palus et les sols limoneux du plateau.

Les conséquences sont dramatiques pour une bonne partie du Bordelais, et la commune de Loupiac, touchée en 1873, n'est pas épargnée par la diminution de la production viticole.

Sur le domaine de Rondillon¹⁸, comme ailleurs, le nombre des tonneaux de vins récoltés s'effondre à nouveau :

Années	Vins blancs	Vins rouges
1874	145	10
1875	109	10
1876	73	7
1877	53	8
1878	52	5
1879	38	3
1880	17	1
1881	6	0
1882	6	0
1883	6	0
1884	6	0

Aussi le 17 octobre 1876, à la demande de la Préfecture, le maire de la commune communique que sur 500 ha de vignes plantées à l'apparition de l'insecte, seules 30 à 40 n'ont pas encore succombé¹⁹. Les propriétaires cherchent alors à nouveau des productions de remplacement, et, heureusement pour l'économie rurale, cette période difficile coïncide avec de fortes productions sur les nombreux arbres fruitiers complantés dans les joualles et entre les pieds de vigne.

L'encépagement des palus et les pulvérisations ne furent ici comme partout que des solutions marginales ou éphémères. Par contre le greffage des cépages locaux sur le *Riparia-gloire* se révèle être la solution "anti phylloxera" tout en favorisant la qualité des vins, seuls des greffons des cépages fins remplaçant bien souvent les nombreuses variétés d'avant la crise phylloxérique. Et sur la commune de Loupiac on ne trouve bientôt que trois cépages

¹⁸ BORD, G. op. cit.

¹⁹ Archives communales de Loupiac.

blancs : le sémillon, le sauvignon et la muscadelle. Quand aux rouges, il s'agit surtout de malbec, de bouchales et de merlot.

La commune fut aussi touchée par le mildiou en 1880. Mais, bien qu'ayant surpris les viticulteurs, cette dernière maladie est rapidement traitée avec un mélange de sulfate de cuivre et de chaux appelé "bouillie bordelaise", réutilisée préventivement dès 1884. Suite à tous ces maux, la reconstruction du vignoble se fait progressivement durant les années 1890 et le début du XX^e siècle.

2.2- La reconstruction d'un grand vignoble de vins blancs au début du XX^e siècle

2.2.1- Une "révolution viticole"

Il s'agit en effet d'une véritable révolution car les pièces de vigne changent de visage. Comme à Rondillon²⁰, la plupart des exploitants replantent la vigne en rangs, et non pas en foule comme auparavant, tout au moins sur les parcelles les plus accessibles. Les pieds sont espacés de deux mètres environ, et on installe un piquet tous les cinq à six mètres pour maintenir trois rangs de fils auxquels seront liés les cepes et les astes. Le nombre de pieds à l'hectare est nettement moins important qu'avant et ce système de plantation en ligne permet un travail plus profond et surtout l'utilisation de nouveaux outils mécaniques.

Les superficies plantées en vignes retrouvent vite leur niveau maximum du milieu du XIX^e (graph. 1) mais il s'agit dès lors d'une culture plus intensive qu'autrefois : travail des rangs à la charrue, et non pas chaque pied individuellement à la bêche. Cette période de renouveau du vignoble accélère la disparition des joualles tandis que les terres labourables régressent au profit de la vigne bien sûr mais aussi des terres non agricoles. Quant aux prairies elles se maintiennent avec l'essor de la traction animale dans le travail des nouvelles vignes.

Mais en ce début de siècle, le Bordelais tout entier est pris d'une véritable frénésie et les quantités de vins produites sont telles qu'avant la Première Guerre mondiale le monde viticole subit déjà les effets d'une surproduction. La commune de Loupiac n'est pas épargnée et on y note l'apparition d'un phénomène de mévente, d'autant plus qu'à cette époque les vins de Loupiac étaient moins bien cotés que ceux de son voisin Sainte-Croix-du-Mont.

Les crises de la fin du XIX^e siècle avaient, dès 1887, conduit quelques viticulteurs de Loupiac à proposer la création d'un

²⁰ BORD, G. op. cit.

syndicat de lutte contre le phylloxéra. Leur demande acceptée par un arrêté du 26 mai 1887 pris par le préfet de Bordeaux a surtout alors pour objectif d'obtenir une aide de l'Etat dans la lutte contre le néfaste insecte.²¹ Mais c'est un point de départ d'une volonté de coopération qui débouche en 1900 sur la création du "Syndicat des vigneron de Loupiac". Son rôle est alors de "*défendre les intérêts économiques, viticoles et communaux de ses membres*"²², face notamment aux difficultés de commercialisation des vins. Il fut essentiel lors des diverses négociations concernant les Appellations d'Origine Contrôlée.

2.2.2- Une appellation de vins blancs liquoreux

Comme toutes les autres communes viticoles de Gironde, Loupiac fut en effet plongée à la veille de la Première Guerre mondiale dans la bataille des appellations²³. Ainsi, le 19 octobre 1919, le syndicat des vigneron de Loupiac accorde le droit à *l'Appellation d'Origine Loupiac* à onze communes qui sont Loupiac, Gabarnac, Cadillac, Monprimblanc, Béguey, Omet, Donzac, Laroque, Saint Maixant, Verdélais, Semens. Ce droit n'est reconnu que sous certaines conditions : tout d'abord, en ce qui concerne la localisation des vignes, seuls les vins récoltés sur les communes précédemment citées hormis les secteurs de palus ont droit à cette *Appellation d'Origine Loupiac*. Au niveau des cépages utilisés, les vins prétendant à cette appellation doivent être élaborés à partir de semillon, de sauvignon et de muscadelle, touchés par la pourriture noble et vendangés tardivement par triées successives²⁴. "Loupiac" devient ainsi une petite appellation régionale.

Mais la poursuite des problèmes de commercialisation, la "fraude" de certains viticulteurs qui auraient commercialisé sous l'appellation Loupiac des vins issus de territoires hors de la zone définie, amènent, quelques années plus tard, le syndicat des vigneron de Loupiac à demander que l'aire soit réduite aux communes de Loupiac, Gabarnac, Monprimblanc et Cadillac. Aussi entre 1925 et 1930, sont intentés de nombreux procès par toutes les communes concernées, dont le syndicat de Loupiac qui doit faire face aux réclamations de sept communes voisines. A la suite de quoi, le tribunal civil de Bordeaux défend l'appellation à Béguey, Omet, Laroque et Donzac, entraînant des contestations des deux

²¹ Règlement du syndicat contre le phylloxera, commune de Loupiac, art 4, archives communales.

²² Statuts du syndicat des vigneron de Loupiac (Gironde), art.3, archives communales.

²³ ROUDIE, Ph. op. cit.

²⁴ CELESTIN, P. Les appellations d'Origine Bordelaises. Bordeaux, s. éd. 1932.

parties : d'une part le syndicat des vignerons de Loupiac qui n'est pas satisfait, d'autre part les communes qui ont été exclues du droit de produire du vin d'*Appellation d'Origine Loupiac*. Enfin, un arrêt de la cour de Bordeaux, datant du 28 juillet 1930, réforme le jugement du tribunal civil et décide que seuls les vins récoltés sur la commune auront désormais droit à l'appellation hormis ceux des terres d'alluvions, les palus. Ce que confirme un décret-loi promulgué le 30 juillet 1935, consacrant les *Appellations d'Origine Contrôlées* (A.O.C.).

L'idée d'une appellation régionale de vins blancs liquoreux au coeur des coteaux de rive droite face au Sauternais a fait long feu... Par le texte du décret du 11 septembre 1936 les vins d'*Appellation d'Origine Contrôlée Loupiac*, doivent : "*provenir des cépages suivants, à l'exclusion de tout autre : sémillon, sauvignon, muscadelle... la vinification devra être faite à l'aide de raisins arrivés à la surmaturation (pourriture noble), récoltés par triées successives...*"

La vigne occupe alors environ 57 % du territoire communal, les terres labourables ne couvrant plus que 5 %, alors que les prairies viennent en seconde position avec 15 % devant les bois 11 % (graph. 1). Cette répartition confirme le caractère de monoculture viticole de l'économie loupiacaise, l'essor des prairies étant lié à la mécanisation de certains travaux agricoles et donc à l'accroissement du cheptel de trait. La grande majorité des vins issus de Loupiac sont alors des vins blancs qui bénéficient pour la plupart de l'appellation Loupiac. Ainsi en 1938, 87 % de la récolte furent déclarés en A.O.C. "Loupiac".

2.3- Les années difficiles

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation a en apparence peu évolué et en 1953 les données sont assez comparables à celles de 1935 (graph. 1). A la fin des années 1950²⁵, la commune compte 122 exploitations viticoles ce qui est encore considérable. Beaucoup d'entre elles sont minuscules : 50 ont une superficie viticole inférieure à un hectare, 37 comptent entre 1 et 3 hectares de vignes, 27 de 3 à 7 et seulement 6 comptabilisent plus de 15 hectares.

Mais les changements dans les habitudes de consommation et les fraudes entraînent bientôt une profonde crise sur le marché des vins blancs avec des cours qui s'effondrent. Or Loupiac est

²⁵ Cadastre viticole de la Gironde, Ministère de l'agriculture, I V C C, service du cadastre viticole, 1964.

toujours presque exclusivement productrice de vins blancs liquoreux.

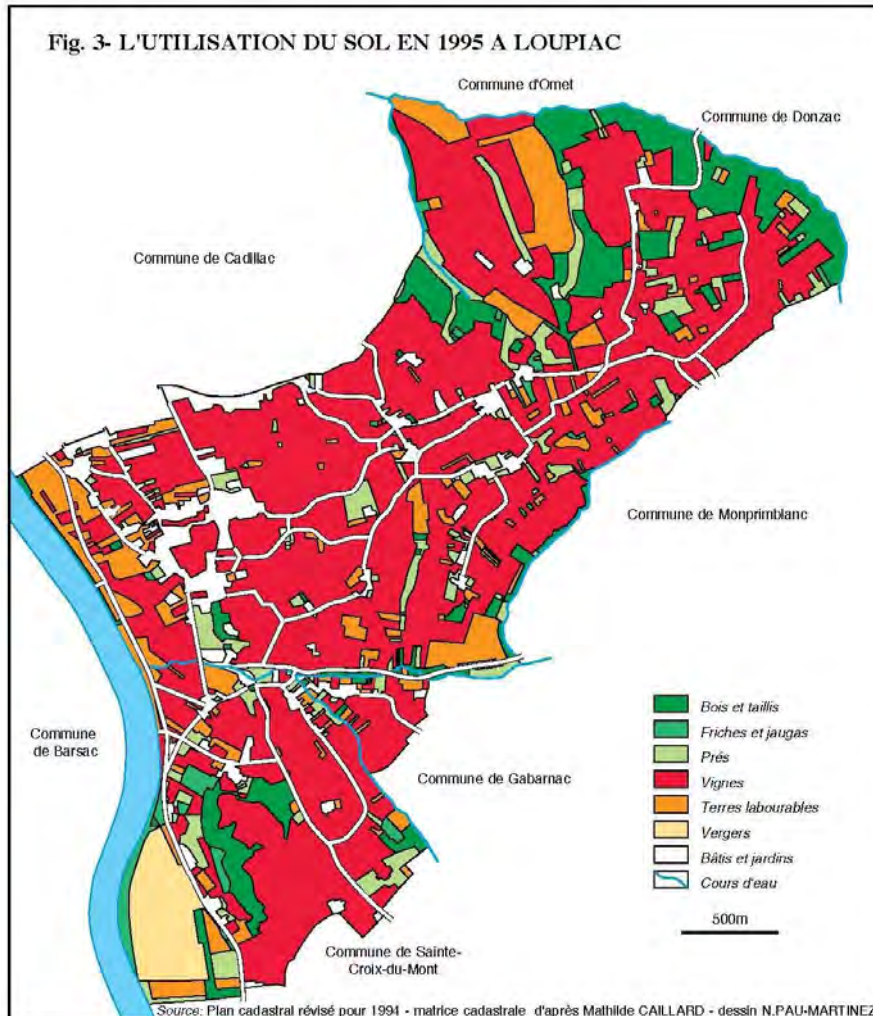
Alors un certain nombre de viticulteurs tentent de créer une coopérative à Loupiac afin de vinifier et vendre leurs récoltes en commun, louer des stands sur les foires ; ils prévoyaient même la construction de chais pour la coopérative, mais ceux-ci n'ont jamais vu le jour. Seules les étiquettes imprimées alors témoignent de cette tentative d'association. Et c'est pour partie en réorientant leur production, pour partie en restructurant leurs exploitations que les viticulteurs de Loupiac font face à la crise.

Celle-ci met fin à l'apogée des "vins d'or" avec la montée en puissance des Bordeaux rouges qui aboutit à une véritable diversification des activités viticoles, les deux vignobles qui ainsi se créent ne répondant pas aux mêmes logiques.

3- Loupiac aujourd'hui

3.1- La vigne omniprésente

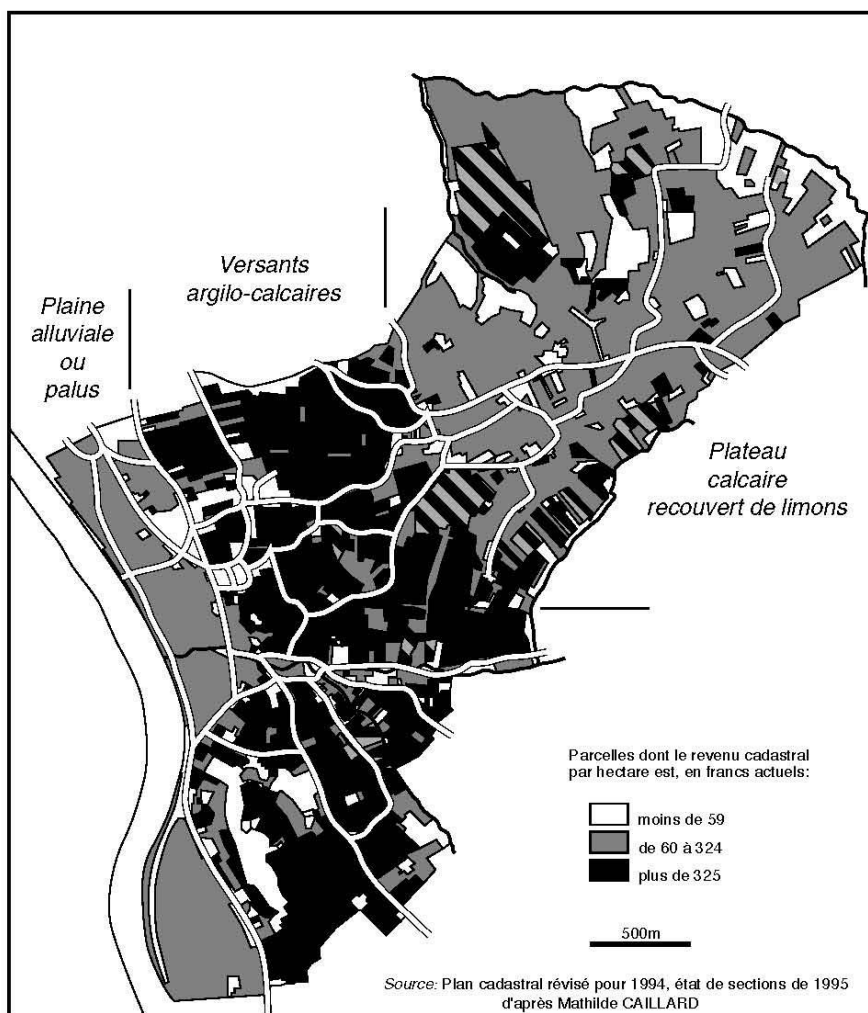
Avec 558,7 hectares en 1995, les vignes n'ont jamais été aussi étendues sur le territoire de Loupiac et, en dehors de la zone des palus et des fortes pentes au dessus du ruisseau de Ricaud et de ses affluents, elles occupent à peu près tout l'espace disponible (fig. 3).



En dehors d'une grosse exploitation mettant en valeur ses terres de palus par des cultures fruitières, la monoculture de la vigne est devenue la règle.

Cette suprématie viticole est confirmée par l'analyse de la valeur cadastrale des terres. Les valeurs des taxes foncières des vignes sont désormais supérieures à celles de tous les autres modes d'occupation du sol, vergers exceptés ; mêmes celles qui ne sont pas dans la zone A.O.C. ont une valeur supérieure aux meilleures terres labourables, aux meilleurs bois qui voient ainsi sanctionnée leur marginalité dans l'économie viticole dominante actuelle (fig. 4).

Fig. 4- La valeur des terrains non bâtis en 1995 à Loupiac



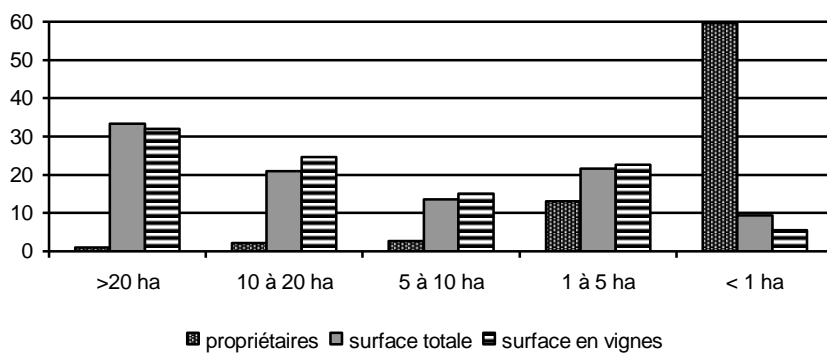
Il n'existe plus de parcelles de vigne à faible revenu cadastral, et l'écart qui était de 1 à 12 entre les vignes les mieux appréciées et les moins bien cotées s'est réduit pour n'être plus que de 1 à 2,3.

Faut-il voir dans cette relative uniformisation une certaine désaffection pour la reconnaissance des terroirs, suite à la législation de 1936 qui s'appuie principalement sur une logique administrative ?

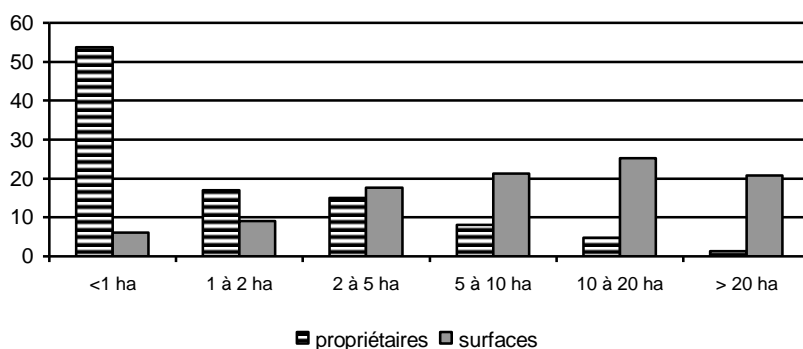
Ces vignes sont comme par le passé entre les mains d'un grand nombre de propriétaires.

3.2 -Des propriétaires plus nombreux pour un nombre de viticulteurs plus réduit

Si les propriétaires à Loupiac sont aujourd'hui plus nombreux qu'hier avec 523 personnes inscrites sur la matrice, il faut y voir la conséquence des partages et des héritages mais aussi de la rurbanisation avec la proximité de Cadillac et aussi de Bordeaux. Et 60 % des propriétaires possèdent moins de 1 hectare (graph. 4 et 5), la plupart ne possédant aucune parcelle de vignes.

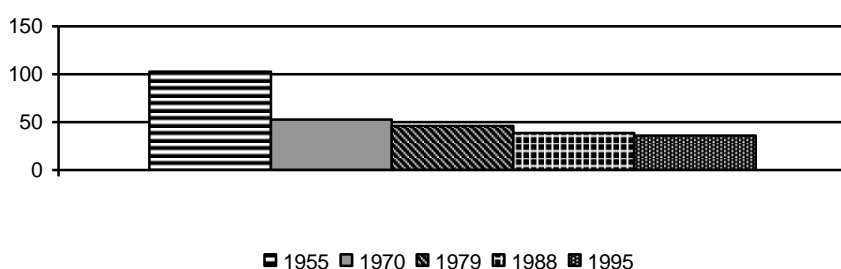


Graph. 4 - Les propriétaires à Loupiac en 1995 (source matrice cadastrale)



Graph 5 - Les propriétaires de vignes à Loupiac en 1995 (source matrice cadastrale)

Celles-ci sont aujourd'hui comme hier concentrées entre quelques gros propriétaires et si 212 personnes en possèdent encore, les trois plus grosses propriétés se partagent le cinquième du patrimoine viticole de Loupiac et ils sont 13 à disposer de la moitié des plantations.(graph. 4)



Graph. 6 - La baisse du nombre des exploitants à Loupiac (source R.G.A. et estimation 1995))

Il s'en suit une chute du nombre des exploitants, les propriétaires de petites étendues de vignes donnant le plus souvent leurs terres en fermage, lorsqu'ils ne sont pas agriculteurs dans les communes voisines. Car ceux-ci sont nombreux à posséder quelques pièces à Loupiac notamment à Cadillac (17), Monprimblanc (14), Sainte-Croix-du-Mont (6), totalisant quelques 150 ha principalement déclarés en A.O.C. Loupiac. Et bien entendu ils ne sont pas recensés dans les exploitants de Loupiac aux différents R.G.A. depuis 1950.

A cette réduction correspond une restructuration des exploitations ; si les exploitations de 5 à 10 hectares se maintiennent encore, en grande partie sans doute grâce à la vente directe, ce sont les exploitations de taille moyenne, entre 20 et 30 hectares qui progressent le plus. Il semble qu'il y ait là une taille raisonnable pour le fonctionnement d'une exploitation familiale.

Année	< 1 ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	> 30 ha
1970	5	18	11	12	1	6
1979	3	15	10	10	3	6
1988	6	7	11	6	4	5

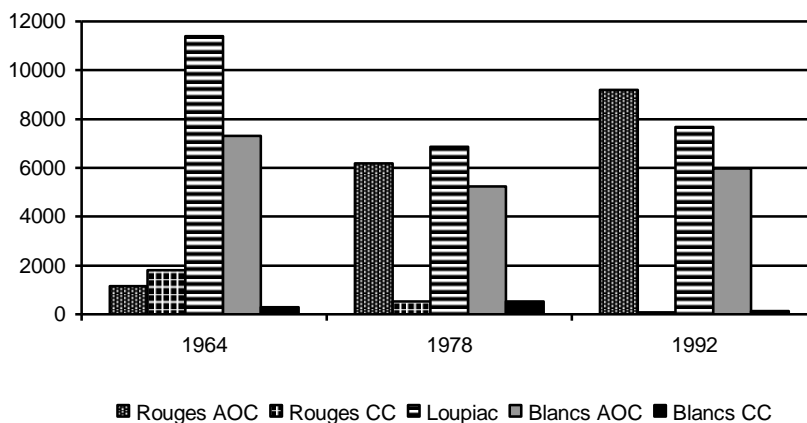
La taille des exploitations aux trois derniers recensements

(Source : R.G.A. de 1970, 1979 & 1988)

La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une véritable recomposition du vignoble.

3.3- Une production viticole plus diversifiée

Il s'agit certes ici de la production des exploitations sises à Loupiac et donc d'un bilan excluant les vignes de Loupiac entre les mains d'exploitants extérieurs et incluant des vignes d'autres communes englobées dans les exploitations de Loupiac. Toutefois le sens de l'évolution n'en est pas affecté : les années 1970 marquent un changement dans la production viticole de Loupiac avec, il est bon de le noter, la quasi disparition des vins de consommation courante mais surtout avec la forte progression des vins rouges.



Graph. 7 - L'évolution de la production des exploitations de Loupiac (source déclarations de récoltes)

Zone d'appellation communale de vins blancs liquoreux, Loupiac n'en est pas moins productrice de vins rouges, Bordeaux et Bordeaux supérieur, pour plus d'un tiers de la production. Cette production de vins rouges se développe surtout au nord du territoire communal, avec le Château de Ricaud par exemple, qui a défriché pour augmenter ses superficies cultivables et dont 70 % de la production est rouge. Et en un peu plus d'un quart de siècle la production est passée de 1 162 hl à 9 189 hl. Pendant le même temps celle des "Loupiac" perdait 30 %, passant de 11 395 hl à 7 683 hl, malgré la reprise de la fin des années 1980. Toutefois comme par le passé²⁶, la production de vins blancs reste majoritaire mais les "Loupiac" ne représentent plus que le tiers de la production locale contre près de 60 % en 1964. Et les Bordeaux rouges sont aujourd'hui les premiers en quantité avec 40 % de la production contre seulement 5 % en 1964.

Le reste des déclarations de récoltes est en Bordeaux blanc. Leur nature a quelque peu évolué et l'on est progressivement passé d'un blanc moelleux, en vogue encore au lendemain de la Seconde guerre mondiale à un Bordeaux blanc sec dans les années 1970. En 1993, ces derniers représentaient les deux tiers des surfaces déclarées en Bordeaux blanc.

De l'analyse de ces transformations, ressort l'existence de deux "terroirs viticoles" assez tranchés.

3.4- Deux logiques viticoles

L'observation de la figure 4 sur la valeur cadastrale des terres permet de constater une opposition assez forte entre :

- les versants argilo-calcaires exposés au sud, zone de culture traditionnelle de la vigne, dont l'estimation est élevée ;
 - le plateau, aux pentes faibles, recouvert de sol limoneux, autrefois consacré aux céréales et dont l'estimation est moindre.
- L'analyse de terrain, en l'absence d'un recensement précis, permet de souligner de fortes différences dans la conduite de la vigne et par la même dans les logiques viticoles des exploitants.

3.4.1- Sur le plateau, les "Bordeaux" et la production de masse

C'est là que l'on observe la proportion la plus importante de vignes larges et, sans entrer ici dans le débat sur la qualité, il est incontestable que l'objectif premier de ce type de conduite de la vigne est la rentabilité en diminuant les façons et donc les frais sans

²⁶ CAILLARD, M. op. cit.

perdre du point de vue des rendements²⁷. C'est là aussi que s'est développée au cours des dernières décennies l'implantation des cépages rouges, principalement merlot et cabernet-franc. C'est là enfin que se situent la plupart des 249 ha vendangés à la machine. Les rendements assez élevés, expliquent que sur à peine plus de la moitié des superficies déclarées par les exploitations y soit produit les deux-tiers des vins. Ces vins sont principalement destinés à la vente en vrac au commerce.

3.4.2- Sur les versants, les "Loupiac"

Les superficies déclarées en "Loupiac" constituent une réalité fluctuante souvent bien délicate à cerner. Elles varient en effet non seulement en fonction des données climatiques, les mauvaises années, les propriétaires déclassant leur vin en "Bordeaux" mais aussi de celles du marché comme il a été possible de le constater au cours des années 1970. Toutefois on constate depuis la fin des années 1980 une certaine stabilisation due à une série de bonnes récoltes certes mais aussi et sans doute surtout à une tenue correcte du marché et des cours.

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Ha	311	332	262	215	278	295

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Ha	336	374	367	356	359	370	392

Surfaces déclarées en Loupiac

*(Source: déclarations de récoltes,
archives de la mairie de Loupiac)*

Ces vignes sont principalement plantées au pied de l'escarpement du sud de la commune, sur les éboulis calcaires, et sur les longs versants exposés au sud et à l'ouest. Evidemment, toute la commune, hormis les palus, étant déclarée zone d'A.O.C. Loupiac, certains exploitants qui ne possèdent pas de terres sur les versants ont des vignes vouées à la production de vin d'A.O.C. Loupiac sur le plateau, dans la moitié nord de la commune.

²⁷ HINNEWINKEL, J.Cl. Requalification et diversification des productions viticoles en Bordelais : exemple des régions traditionnelles de vins blancs, GEODOC, Toulouse-le-Mirail (à paraître).

Pour la production du liquoreux, les raisins surmûris sont exclusivement vendangés à la main, les tries étant nécessaires -et réglementaires- pour une bonne récolte réalisée en plusieurs fois. Les rendements à l'hectare doivent être inférieurs à 40 hectolitres par hectare et se situent, pour les dix dernières années, entre 29,4 pour 1985 et 38 hectolitres par hectare pour 1990.

En année normale la production oscille entre 10 000 et 13 000 hl par an. Les viticulteurs de la commune estiment que ces quantités ne doivent pas être dépassées afin de préserver l'équilibre du marché. En effet, une surproduction entraînerait une diminution des prix à la vente qui les pénaliserait tous.

De plus en plus ces vins sont commercialisés mis en bouteilles à la propriété, la part du vrac s'étant abaissée du tiers au quart des transactions entre 1985 et 1993. C'est incontestablement, au delà du phénomène de mode, un signe de bonne santé de l'appellation, comme en témoigne la bonne tenue des cours qui ont, pour la première fois en 1993, dépassé les "Sainte-Croix-du-Mont", le marché sanctionnant sans doute les négligences des viticulteurs de la commune voisine²⁸.

Ainsi la dichotomie qui était valable au début du XIX^e siècle entre deux "Loupiac" correspondant à deux types de terroirs différents semble être à nouveau d'actualité, après avoir été mise entre parenthèses par les décrets de 1936. Mais ceux-ci restent aujourd'hui en place. Et si une certaine autodiscipline des viticulteurs paraît entraîner un respect assez général des valeurs des terroirs, ne serait-il pas judicieux, pour éviter toute nouvelle dérive, de revenir à une définition plus stricte des AOC à partir de terroirs viticoles mieux délimités ?

²⁸ HINNEWINKEL, J.Cl. A propos des noyaux d'élite... l'exemple de Sainte-Croix-du-Mont, de ce numéro.



Centre d'Etudes et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



Terroirs et organisation spatiale aux XIX^e et XX^e siècles : une commune viticole des Premières Côtes de Bordeaux : Donzac

Gironde, Donzac , vignoble , étude communale, évolution

Jean-Claude Hinnewinkel

L'étude des vignobles de qualité met en relief une hiérarchie interne qui s'explique pour une bonne part par l'hétérogénéité des terrains viticoles mais où le rôle des sociétés humaines paraît de plus en plus déterminant au fur et à mesure que les recherches s'approfondissent. L'établissement souvent ancien des réputations conduit alors tout naturellement à s'intéresser aux logiques passées qui, seules le plus souvent permettent de comprendre les situations contemporaines.

C'est à cet objectif que depuis plus d'un quart de siècle s'attachent les nombreuses études conduites en Bordelais par le CERVIN¹ avec pour champ géographique les prestigieux vignobles du Médoc, des Graves ou de Saint-Emilion. A partir des cadastres anciens sont notamment reconstitués les paysages de ces espaces viticoles depuis le début du siècle dernier. Mais peu d'études ont été à ce jour conduites sur un espace en pleine mutation depuis vingt ans : l'Entre-deux-Mers².

Sous-ensemble de celui-ci et zone d'appellation mixte de vins rouges et de vins blancs, les "Premières Côtes de Bordeaux" s'étendent sur 37 communes entre Saint-Maixant au sud-est et Bordeaux au nord-ouest. Sur 60 km de long pour seulement 5 km

¹ Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vigne et le Vin, Institut de Géographie Louis Papy, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, ROUDIE, Ph., Esquisse d'une histoire viticole de l'Entre-deux-Mers.

² Dans cette optique de reconstitution historique, nous avons relevé un mémoire de C2 de maîtrise sur Sainte-Croix-du-Mont et deux T.E.R. de maîtrise de l'Université de Bordeaux 3 :

BRUN, H. Soullignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1990.

CAILLARD, M. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1996.

de large, elles constituent ainsi, au-dessus du fleuve, une mince frange du vaste Entre-deux-Mers qui la prolonge vers l'intérieur.

Dans cet espace, les communes riveraines de la Garonne sont depuis les temps anciens le domaine de prédilection de la vigne, les vins étant aisément acheminés par bateaux jusqu'au port de Bordeaux. Mais pour 11 d'entre elles, situées en second rang par rapport au fleuve, la tradition viticole paraît moins affirmée.

C'est à l'une de celles-ci, Donzac que nous nous sommes intéressés. Elle occupe un interfluve de 441 ha au pied du château de Benauges, avec l'un des taux de boisement les plus forts en Premières Côtes. La conservation d'un plan et de sa matrice cadastrale pour 1918, d'un autre ensemble complet pour 1855, d'une matrice pour 1914 et bien sûr de l'ensemble pour 1933, ont pu permettre de reconstituer dans de bonnes conditions l'évolution de l'organisation de l'espace au cours des deux derniers siècles. Peuvent alors être mieux mises en valeur les relations complexes entre les terroirs, qui concrétisent les logiques naturelles, et l'organisation spatiale où interfèrent les logiques sociales.

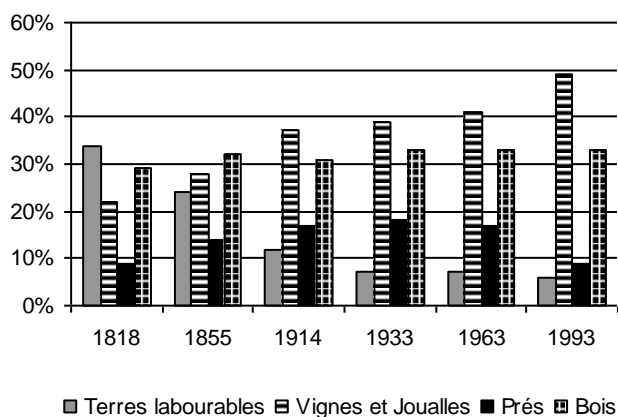
1- Donzac vers 1820 : le poids des logiques traditionnelles

Le document cartographique le plus ancien consulté a été la carte de La Guyenne n°27 de Belleyme datant de la fin du XVIII^e siècle : la paroisse de Donzac y est représentée sans le moindre figuré viticole. Certes il s'agit là d'un oubli comme le confirma la consultation du "dénombrement" de la paroisse dans le terrier de Benauges (1752-1761). Mais ceci est assez révélateur de la modeste place de la vigne à cette époque dans le paysage paroissial et Donzac ressemble alors à ses voisines du proche Entre-deux-Mers, Arbis, Mourens par exemple où seuls quelques coteaux bien exposés sont cartographiés en vigne par Belleyme. Sans doute les surfaces en vignes ou en joualles se sont-elles multipliées au début du XIX^e siècle avec la suppression de droits seigneuriaux dissuasifs qui pesaient jusqu'alors lourdement sur toute nouvelle plantation. Mais il n'en demeure pas moins qu'en 1820 la commune fait partie d'une "arrière côte" encore bien peu viticole.

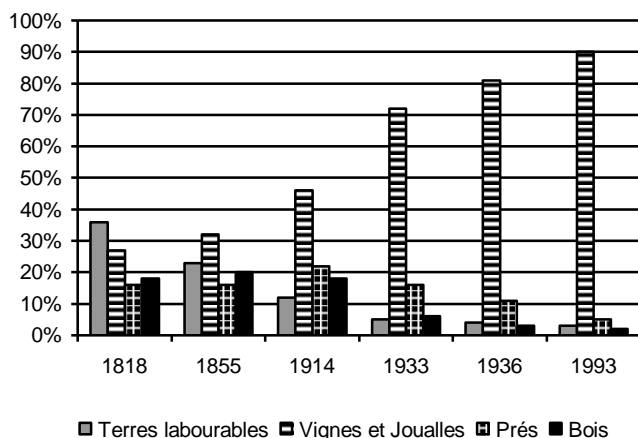
1.1- Une polyculture traditionnelle...

La position géographique de Donzac à l'intérieur des côtes, à 6 km de Cadillac, point d'embarquement le plus proche des barriques pour le port de Bordeaux, par des chemins accidentés explique en grande partie la faiblesse de la production viticole et le peu d'ouverture d'une économie où l'emporte l'autoconsommation.

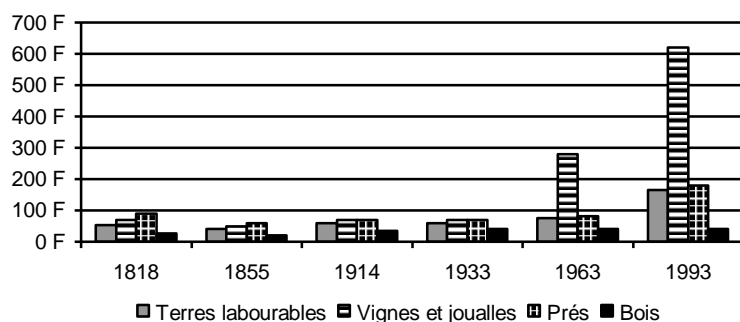
C'est en tout cas ce qui ressort de l'analyse du premier cadastre "napoléonien" daté ici de 1818. Le poids de la polyculture se marque dans la répartition des spéculations agricoles (graph. 1) et dans celle du revenu cadastral (graph. 2 et 3) mais aussi dans l'échelle de valeurs des terres. Pour apprécier celles-ci, nous avons retenu les données cadastrales qui fournissent pour chaque spéculation agricole une évaluation des revenus.



Graph. 1 - Evolution de la part de l'espace communal voué à chaque type de mise en valeur



Graph. 2 - L'évolution de la part des revenus de chaque type de mise en valeur



Graph. 3 - L'évolution de la valeur cadastrale des terres de 1^{ère} classe

Nous disposons ainsi pour chaque parcelle d'une appréciation de sa place dans la hiérarchie en fonction de sa position dans le finage mais aussi de l'utilisation qui en est faite. Le report cartographique de ces données (fig. 5) fournit une image de la place des différents terroirs dans l'organisation de l'espace³.

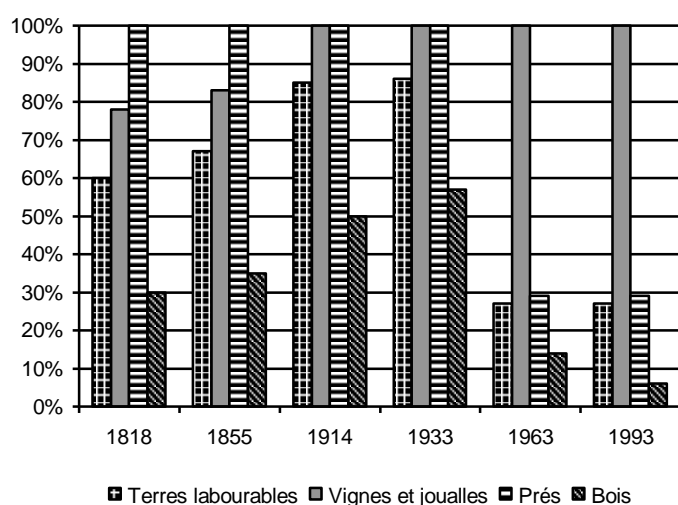
Les parcelles dont la valeur est la plus élevée sont les prés, situés en général à proximité des hameaux, concrétisant assez bien l'importance de l'élevage dans l'économie locale, sur un espace communal où les terres humides ne sont pas légion ; elles n'en prennent que plus d'importance, étant indispensables pour nourrir cette race garonnaise, bonne laitière et bien adaptée au travail.

La place relativement modeste de la vigne dans la hiérarchie des activités est confirmée par l'assimilation des vignes et des joualles, parcelles plantées en rangs espacés afin de permettre de cultiver dans la règle aussi bien des céréales que des pommes de terre ou des légumes de plein champ comme les petits pois écoulés sur le marché de Cadillac. Et de plus vignes et joualles sont alors à peine plus prisées que les terres nues... (graph. 4).

Eléments indispensables de la vie de l'exploitation car fournissant notamment le seul moyen de chauffage mais aussi la matière première de nombreux outils et d'une bonne partie du matériel de

³ Pour permettre une comparaison aisée avec les périodes postérieures, nous avons opté pour une discrétisation commune à toutes les cartes représentant la répartition des parcelles en fonction de leur valeur cadastrale. Les limites de classes ont ainsi été fixées respectivement aux 2/3, 1/3, et 1/6 de de la valeur maximale de chaque série.

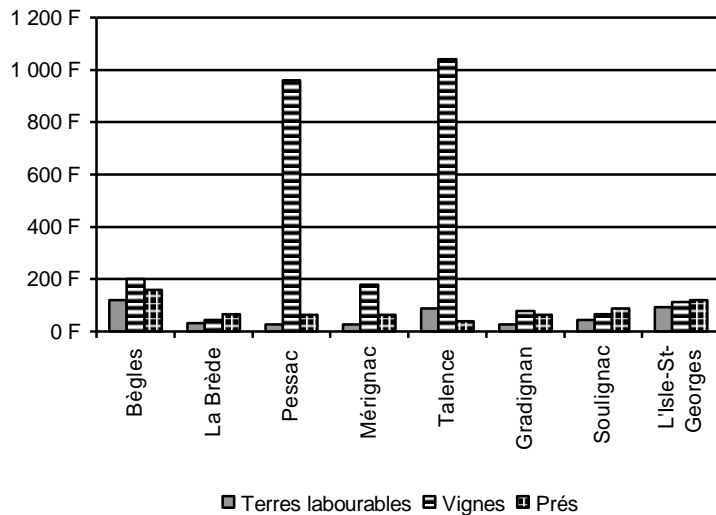
vinification, les bois arrivent en place respectable, dépassant pour les meilleurs d'entre eux les terres de troisième et de quatrième classe mais aussi les vignes de quatrième classe et approchant celles de troisième classe. Et puis sur cette figure 3 la haute valeur cadastrale des parcelles de l'arête topographique centrale traduit bien sûr les choix des exploitants mais démontre aussi l'importance des phénomènes de proximité.



Graph. 4 - L'évolution de la hiérarchie des modes d'utilisation du sol (1^{ère} classe de chaque mode)

Enfin l'absence de spécialisation marquée dans une viticulture de qualité est attestée également par une place modeste dans la hiérarchie des terres viticoles du Bordelais, ainsi que le confirme la comparaison avec les valeurs cadastrales des terres de quelques communes de Gironde à la même époque (graph. 5)⁴.

⁴ Données aimablement communiquées par Ph. ROUDIE, directeur du CERVIN.



Graph. 5 - Valeur cadastrale des parcelles dans quelques communes de Gironde dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle

1.2- ...dominée par des logiques naturelles

La mise en valeur traduit indiscutablement la très forte empreinte du cadre naturel, un interfluve, long d'environ 3 km pour une largeur qui oscille entre 1 et 1,5 km, grossièrement orienté Sud-est-Nord-ouest, entre deux petits affluents de l'Euille, le ruisseau de La Boye au nord et celui de Ricaud au sud. A l'Ouest avec Omet et au Sud-est avec Monprimblanc et Saint-Germain-de-Graves les limites sont plus artificielles.

Et cette disposition topographique induit une organisation spatiale où s'opposent terres de plateau et versants en pente forte.

1.2.1- Des terroirs bien marqués

- les terres douces du plateau

Cet interfluve partiellement dédoublé par un affluent du ruisseau de La Boye, est constitué au sommet par un lambeau de plateau en forme de Y armé par les restes de la couverture de graves abandonnées là par une paléo-Garonne et elles-mêmes surmontées d'une épaisse couverture de limons dont les origines marines ou éoliennes sont discutées⁵. Très étroit sur les 2/3 occidentaux de la

⁵ DUBREUIL, J. Contribution à l'étude sédimentologique du système fluvial Dordogne-Garonne dans la région bordelaise. Bordeaux I, 1976, 273 p. (thèse d'Université).

commune où il dépasse rarement 100 mètres de large pour une altitude également d'une centaine de mètres, le plateau s'élargit vers l'est où l'altitude croît jusqu'à 115 mètres. Ce sont là les seules terres en pente faible sur lesquelles il a été facile d'implanter les habitations (fig. 1), mais aussi où les sols, parce que limoneux (fig. 2), sont d'une exploitation assez aisée et assez fertiles ; c'est avant tout un terroir consacré principalement aux cultures céréalières et légumières, avec quelques rares joulles (fig. 3).

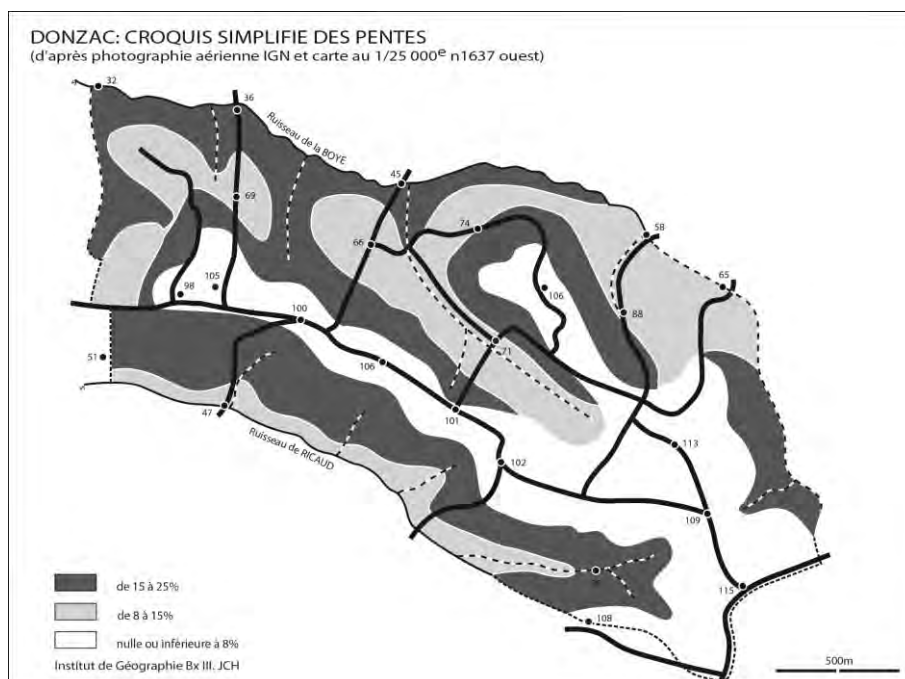
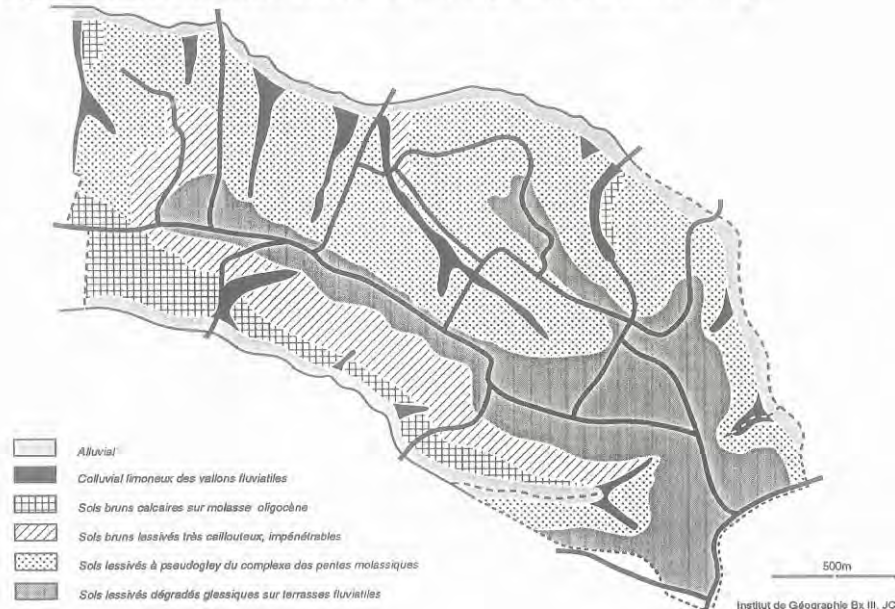


Fig1 Un relief contrasté

Ce lambeau de plateau domine sans abrupt des versants en forte pente, le réseau hydrographique ayant pu s'encaisser assez rapidement dans les molasses tendres sous-jacentes à la couverture de graves, une fois celle-ci défoncée. A Donzac comme sur l'ensemble des coteaux de rive droite, ces versants présentent une dissymétrie assez marquée avec des versants exposés au sud et au sud-ouest courts et donc en forte pente alors que ceux orientés au Nord et à l'Est sont plus longs et de ce fait en pente plus douce.

Fig. 2- DONZAC: CARTE DES SOLS D'APRES J.WILBERT (INRA Bordeaux)



Ce phénomène courant dans tout le Sud-Ouest de la France et assez diversement expliqué, se traduit par des oppositions assez marquées de terroirs.

- un versant exposé au sud pentu et viticole

Bien orienté, en pente forte, il est constitué au sommet de sols bruns, lessivés, caillouteux, sur une épaisse couche de graves ; vers le bas des sols bruns calcaires sur molasse sont encore en pente forte et donc encore bien égouttés avec toutefois des risques non négligeables de glissement alors qu'au pied du coteau, des sols de colluvions plus argileux passent à des sols alluviaux très peu développés. Trop accidentés pour permettre une culture céréalière aisée, assez maigres le plus souvent, ces terroirs de versant sud, bien exposés et donc permettant une bonne maturation des raisins, sont largement colonisés dans toute la partie ouest par des vignes en plein. Les secteurs où, comme au Sud de Lavaille, la pente s'accroît par suite de l'existence de petits vallons transversaux, restent le domaine de la forêt. A l'aval du versant, les sols plus argileux et moins pentus sont à nouveau le domaine de prédilection des labours.

- les aspects variés du versant exposé au nord

Celui-ci est principalement constitué de sols bruns lessivés à pseudogleys sur pentes molassiques. Aux abords du plateau, les

pententes restent souvent assez fortes en raison de la proximité de la couche de graves qui affleure par endroit. Les pourcentages diminuent ensuite assez rapidement par suite d'un feutrage de l'ensemble sous une couche qui s'épaissit vers l'aval où les pentes sont souvent inférieures à 15 %. A proximité de l'axe central, malgré une instabilité certaine, et il a fallu souvent aménager des banquettes pour pouvoir étendre les cultures céréalières, ces terres sont totalement mises en valeur avec toute la panoplie des spéculations, en fonction des appropriations, chaque exploitant utilisant dans ce cas son patrimoine au mieux des besoins. Par contre le versant nord des Mottes est colonisé entièrement par les bois, pour une bonne part sans doute à cause de l'éloignement des centres d'exploitation.

Le long de ces versants, une série assez continue de sources a donné naissance à des phénomènes de ruissellement concentré générateurs de vallons transversaux plus ou moins bien marqués dans la topographie et tapissées de limons alluviaux. Ils sont entièrement consacrés aux herbages, alors indispensables et bien rares dans la commune.

Quant aux vallons des deux cours d'eau qui limitent le territoire communal au nord et au sud, ils sont, compte tenu de leur encaissement à peu près entièrement colonisés par les bois.

Dans ce contexte, logiques naturelles et logiques sociales se conjuguent alors pour expliquer la place de la vigne.

DONZAC: L'ORGANISATION DES TERRES AUTOUR DES HAMEAUX EN 1818

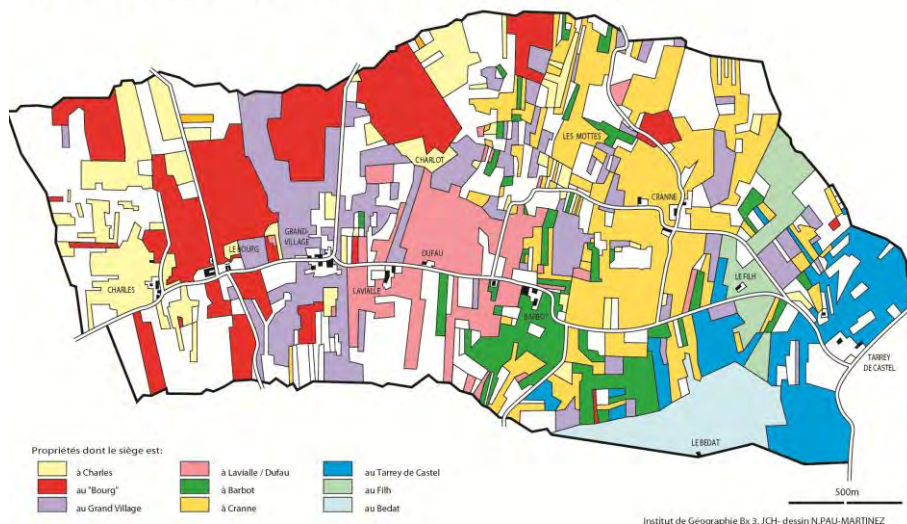


Fig. 3 L'utilisation du sol au début du 19^{ème} siècle

1.2.2- Un type de terroir viticole bien localisé

Sur les versants exposés au sud, les sols bruns calcaires, bien drainés et s'échauffant rapidement par suite d'une bonne pierrosité, favorisent une bonne maturation permettant les récoltes dans de bonnes conditions avant les premières pluies d'arrière-saison. Comme les pentes sont trop fortes pour les cultures céréalières, la vigne est en dehors des bois la seule spéculation possible.

Les vignes sont par contre assez rares sur le versant nord où elles se rencontrent surtout sous forme de joualles ; c'est pour nombre d'agriculteurs le moyen de produire le vin nécessaire à la consommation familiale et à celle des ouvriers agricoles ; les bonnes années les surplus sont commercialisés. Les vignes en plein qui s'y trouvent s'expliquent par des raisons essentiellement patrimoniales : à Dufau, les 2,8 ha de vignes sont l'élément central d'une propriété "urbaine" dont les terres sont toutes implantées sur ce versant ; plus à l'est, au nord de Barbot, il s'agit de parcelles de taille réduite en pente forte relevant de propriétés constituées essentiellement de terres de plateau.

La vigne apparaît donc surtout comme le moyen de valoriser des terres qui seraient autrement vouées aux bois.

1.2.3- La localisation des bois

Elle répond tout autant à la logique naturelle puisque les bois colonisent surtout les pentes fortes, plus particulièrement les pentes exposées au nord ainsi que les fonds humides. Mais les logiques sociales sont loin d'être absentes puisqu'ils se rencontrent aussi surtout à la périphérie des finages, à l'écart des "villages". Toutefois, quelques bosquets se maintiennent à proximité de l'axe central pour des raisons patrimoniales.

Ceci amène à observer que, dans le détail, l'utilisation des terres dépend fort logiquement de l'appartenance des parcelles aux différents types de terroirs mais aussi de la situation de leur propriétaire, selon que celui-ci est agriculteur-résident, habitant d'une commune voisine ou plus simplement héritier-expatrié conservant un bien patrimonial. Elle dépend aussi de cette organisation du milieu naturel en bandes grossièrement longitudinales traduite par un éclatement du finage assez bien marqué.

1.3- Une organisation des terres en finages assez bien individualisés (fig. 4)

DONZAC: L'ORGANISATION DES TERRES AUTOUR DES HAMEAUX EN 1818

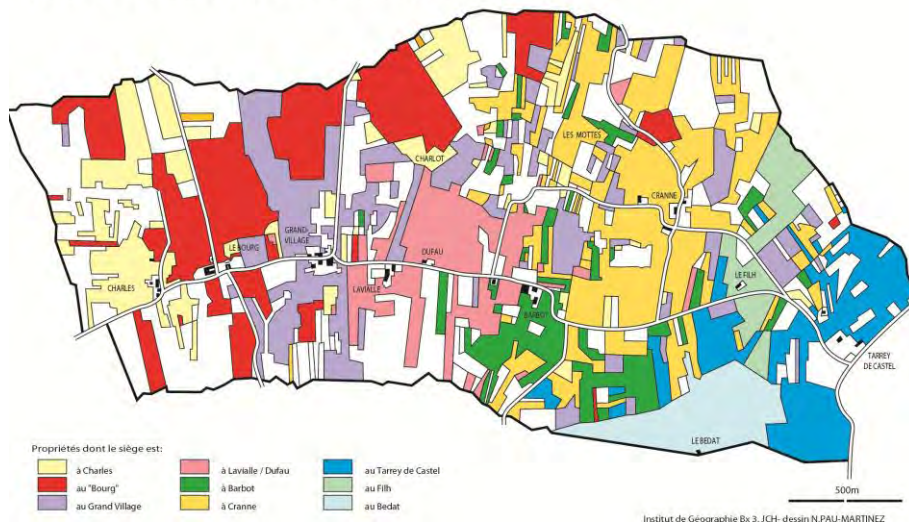


Fig. 4 L'organisation des terres au début du 19^{ème} siècle

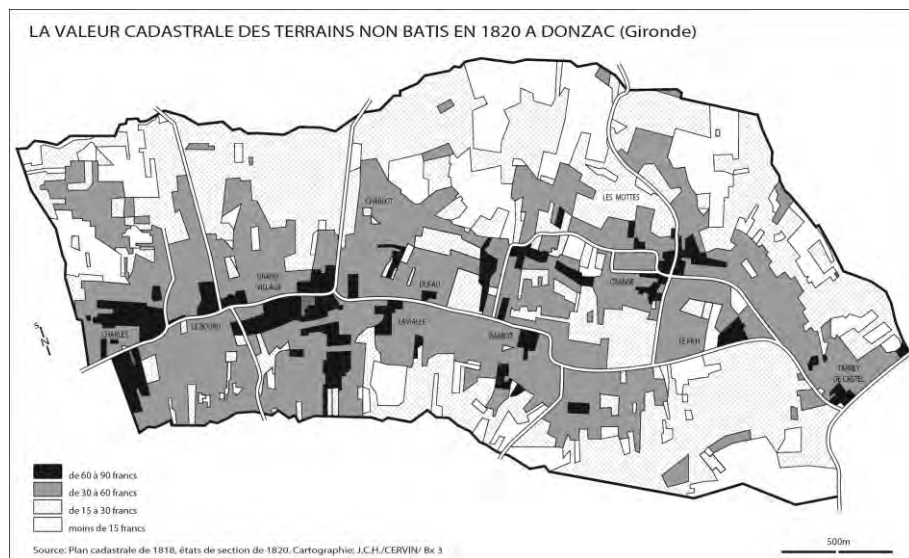


Fig. 5 La valeur des terres au début du 19^{ème} siècle

Autour de chaque hameau, les terres constituent un véritable finage à peu près autonome associant tous les terroirs nécessaires au bon fonctionnement des exploitations qui le composent. Chacun s'allonge transversalement d'un vallon à l'autre. L'exemple le plus spectaculaire est sans doute le finage du "Bourg" ainsi dénommé car comprenant l'église et la mairie. Les terres sont pour l'essentiel la propriété du plus gros exploitant de la commune et leur composition est très représentative de la non spécialisation

de l'économie locale avec 39 % de bois, 29 % de terres labourables, 14 % de joualles, 11 % de prés et 4 % de vignes. Son propriétaire pouvait pratiquement joindre les rives des deux ruisseaux qui limitent la commune sans quitter ses terres.

Au début du XIX^e siècle Donzac est une commune sans centre, sans commerce ni école, pas même un café malgré ses 192 habitants ; les services de base sont fournis par Omet. Et l'on peut se poser la question de l'existence de ces deux paroisses du Comté de Benauges sur un espace géographique commun bien délimité. Seules les données naturelles, en l'occurrence l'allongement des distances le long de l'unique interfluve, paraissent en l'état susceptible de fournir un élément de réponse acceptable.

De cette rapide analyse spatiale, il ressort :

- une nette opposition entre versants, les terres, les prés et les bois dominant au nord, les vignes et les bois au sud.
- une opposition toute aussi nette entre l'Est où, en raison des pentes, la vigne est assez présente et l'Ouest où le plateau est plus développé et la vigne quasiment absente.

Cette valorisation différentielle des terroirs disponibles est confirmée par l'étude de la valeur cadastrale des terres (fig. 5) qui met en relief l'attrait marqué pour la partie centrale de l'espace communal, là où les pentes les plus faibles favorisent les cultures céréalières. Par contre les parties basses des versants, à l'exception de la moitié ouest du versant sud bien exposée, sont beaucoup moins appréciées.

Spécificité des terroirs disponibles et polyculture se conjuguent pour favoriser un émiettement extrême des terres.

1.4- Une appropriation très éclatée

Gros exploitant de près de 50 ha ou modeste détentrice d'une unique parcelle de bois d'un are, Donzac compte alors 157 propriétaires aux statuts des plus divers. Moins de la moitié d'entre eux, 65 pour être précis, possèdent plus de 1 ha et parmi eux, 38 résident à Donzac.

Pour ces derniers l'agriculture est alors l'activité principale, seuls un huissier et un menuisier étant mentionnés parmi eux. La plupart de ces propriétés sont de taille modeste avec seulement quatre de plus de 10 ha, onze comprises entre 5 et 10 ha et seize entre 1 et 5 ha. Seules, sept personnes possèdent moins de 1 ha parmi les résidents donzacaïens. Les exploitations, malgré des différences de taille notables, possèdent toutes une structure de

polyculture avec entre 15 et 50 % de terres labourables, 10 à 30 % de bois et seulement de 4 à 22 % de vignes.

Les propriétaires non-résidents possèdent approximativement la moitié de l'espace communal mais là les situations sont très hétérogènes. Des propriétés urbaines dont quatre de plus de 10 ha, trois appartenant à des Cadillacais et une à un Bordelais, confirment l'absence de spécialisation viticole de l'espace communal. Une seule, la plus importante avec 34,5 ha, comporte des vignes sur seulement 14 % de son étendue. Pour les autres, les cepes sont totalement absents, les bois couvrant plus de 50 % et atteignant même 97 %.

Avec une propriété de plus de 10 ha, cinq comprises entre 5 et 10 ha et vingt-six entre 1 et 5 ha, les soixante-quatre propriétaires habitant une commune voisine possèdent plus de 20 % de l'espace donzacais. La structure de ces propriétés est très variable et assez peu significative, ces terres venant généralement compléter une exploitation plus importante. Toutefois la part des bois y est relativement forte avec 36,4 % du total, contre 31,3 % pour les terres labourables et seulement 13,5 % pour les vignes. Parmi ces propriétaires, ceux d'Omet sont particulièrement nombreux et sur 31, 14 possèdent plus de 1 ha ; ils possèdent surtout des vignes, à Charles bien sûr mais aussi et surtout sur le versant sud, au lieu-dit les "terrefortes" qui est en quasi monoculture. Il faut bien entendu y voir les effets d'une forte interpénétration des deux finages situés sur un même interfluve.

Vingt-quatre propriétaires de moins de 1 ha conservent malgré leur éloignement un bien patrimonial où les bois sont très largement majoritaires. Les quelques terres ou vignes sont sans doute louées en fermage ou métayage.

A cet éclatement de l'appropriation s'ajoute celui des propriétés afin de permettre à chacun, notamment lors des partages, de disposer de l'éventail complet des possibilités culturelles. Et les 2 304 parcelles recensées en 1818, soit une moyenne de 18 ares par parcelle, composent une fine marqueterie par suite des longueurs et des orientations différentes de chacune d'elles, pour cause de pente forte le plus souvent. Cet aspect est renforcé par l'existence de nombreux talus ornés de haies vives et qui atténuent les pentes, mais aussi par la présence au milieu des vignes et des joualles de nombreux arbres fruitiers ; les pêches et les pommes expédiées sur Bordeaux fournissent alors un complément de revenu apprécié.

Ainsi il ressort de cette analyse sociale et de la lecture des graphiques et du tableau 1 :

- que l'espace agricole donzacais est au début du siècle, à la différence des communes riveraines de la Garonne comme Loupiac⁶ et à l'instar de celles de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers comme Soullignac⁷, bien peu spécialisée, ne méritant que bien peu le qualificatif de viticole ; le port de Cadillac est bien loin pour assurer la commercialisation des vins dans de bonnes conditions ;

- que les bois y sont particulièrement étendus sans doute en raison des données naturelles et notamment des fortes pentes mais aussi par suite de l'existence des nombreuses parcelles appartenant à des propriétaires extérieurs. De plus les grands propriétaires souvent citadins investissent volontiers dans des bois de production, d'où 2,5 ha de châtaigniers et surtout 11 ha de pins. Et puis les bois sont alors un élément à part entière de l'exploitation.

- que l'espace donzacais n'est pas un monde clos mais au contraire ouvert, peu sur la lointaine métropole bordelaise, un peu sur le chef-lieu de canton, Cadillac qui, avec son port et son marché sert de débouchés aux surplus, davantage sur les communes voisines malgré l'écrin des bois périphériques, malgré les vallées encaissées des deux ruisseaux, comme en témoignent les multiples chemins transversaux et beaucoup avec Omet qui appartient indiscutablement au même espace géographique et où se trouve la seule école pour les deux communes.

Au début du XIX^e siècle Donzac apparaît donc comme un territoire de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers, voué à une polyculture en grande partie vivrière où la vigne tient une place des plus modestes. A l'intérieur de son écrin de bois, une société de petits propriétaires-exploitants dominés par une minorité de gros propriétaires souvent d'origine urbaine, se partage plusieurs finages assez bien structurés autour des hameaux. L'utilisation du sol est largement déterminée par la nature des terroirs, infléchie toutefois par les injonctions de l'appropriation.

Les images que nous donnent les cartes réalisées pour 1852 puis 1933 ne traduisent pas de changements spectaculaires dans

⁶ CAILLARD, M. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1996.

⁷ BRUN, H. Soullignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins, T.E.R., Université de Bordeaux 3, 1990.

cette organisation, mise à part l'extension du vignoble aux dépens des terres labourables.

2- Grande permanence de l'organisation spatiale jusqu'au milieu du XX^e siècle

Celle-ci se caractérise par :

2.1- Le renforcement des structures sociales traditionnelles

La refonte cadastrale de 1852 permet de dresser un premier bilan de l'évolution économique et sociale dans la première moitié du XIX^e siècle.

2.1.1- La pérennité du paysage agraire

Comparée à la figure 3, la figure 6 traduit incontestablement la faiblesse des changements dans l'utilisation du sol et dans l'organisation du paysage agraire, ce que confirme la figure 7 où se retrouve la structuration des appropriations autour des différents hameaux. Cette première analyse fait tout au plus ressortir l'extension des joualles aux dépens des terres et d'une certaine façon, le début de la conquête du plateau oriental par la vigne. Mais cet essor de la viticulture reste modeste comme le confirme la lecture du graphique 1. Sans rentrer dans une approche détaillée, on notera également le début de colonisation du versant nord du "Grand Village" par la vigne, bien qu'alors réputé peu viticole ; c'est une des conséquences les plus visibles de l'appropriation des terres : l'exploitation concernée est pratiquement toute entière implantée sur ce versant, c'est donc la seule possibilité d'implantation viticole pour son propriétaire.

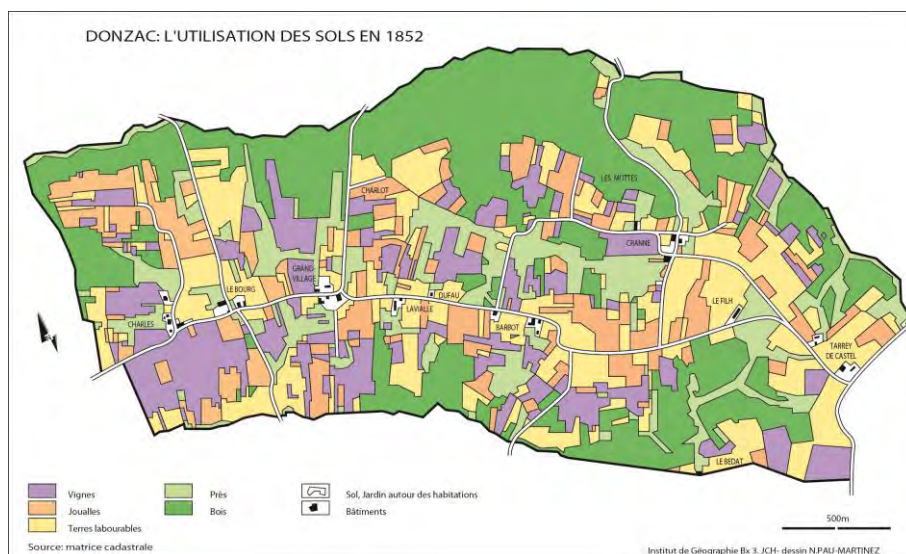


Fig.5 L'occupation du sol au milieu du 19^{ème} siècle

L'étude complémentaire des quelques éléments statistiques tirés des traitements de la matrice cadastrale montre plus que la stabilité, le renforcement des structures traditionnelles de cette société de petits propriétaires exploitants (tableau 1). En premier lieu, le poids des grosses propriétés s'atténue, avec en 1852 six propriétés de plus de 10 ha seulement, contre 9 en 1818 et surtout, il s'agit désormais de propriétaires donzacais ou de communes limitrophes pour les terres du plateau puisque installés au Bedat à Monprimblanc et au château de Saint-Germain-de-Graves. Mais surtout la classe des moyens propriétaires s'enrichit passant de 14 à 19 avec là encore une nette majorité de propriétaires "locaux". Le poids des capitaux extérieurs déjà modeste en 1818 est très réduit en 1852 et il faut peut-être y voir à la fois l'enclavement, à 6 km de la vallée, et l'éloignement de Bordeaux à 45 km. Et ceci explique peut-être :

2.1.2- L'absence d'évolution marquée vers la viticulture

Si 19 propriétaires possèdent alors plus de 1 ha de vignes contre seulement 10 en 1818, la taille moyenne des propriétés "viticoles" de cette catégorie ne dépasse pas 2 ha contre 1,85 en 1818. La vigne continue à tenir une place modeste dans l'économie locale, Donzac n'est pas recensée dans les communes de "côtes" en 1868, comme dans le paysage, même si elles se retrouvent, associées aux joualles, en second rang derrière les bois et devant les terres (graph. 4). Les prés progressent le plus avec une augmentation de 50 % ; l'utilisation du bétail comme animal de trait

s'amplifie et favorise l'essor de l'élevage. Malgré l'ouverture d'une clairière de culture dans les bois de Charlot, les étendues boisées augmentent, certes faiblement (10 %), surtout par suite de la progression du nombre des propriétaires extérieurs à la suite de successions.

	1818		1852		1913	
	Nb	ha	Nb	ha	Nb	ha
<1 ha	81	27.33	91	24.69	3	2.06
1-3 ha	9	13.72	17	27.32	16	31.37
3-5 ha	1	4.81	1	4.78	11	43.96
5-10 ha			1	6	3	19.96
10-20 ha					3	44.21
>20 ha						
Total	91	45.86	110	62.79	36	121.60

	1933		1959		1993	
	Nb	ha	Nb	ha	Nb	ha
<1 ha	1	0.40	2	0.51		
1-3 ha	4	9.60	8	12.44	2	4.42
3-5 ha	16	50.12	9	35.49		
5-10 ha	10	64.41	9	64.61	2	12.09
10-20 ha	3	35.04	4	48.77	6	72.40
>20 ha			1	23.89	3	114.74
Total	34	159.57	33	185.71	13	203.65

Tableau 1 - L'évolution des exploitations viticoles⁸

La permanence des structures agraires se lit également dans :

⁸ Seules les surfaces en vignes sont prises en compte ; pour 1818 et 1852, les données sont issues du cadastre et représentent les appropriations en terre donzacaïse ; à partir de 1913, ce sont les données tirées des déclarations de récoltes, donc concernant les exploitations.

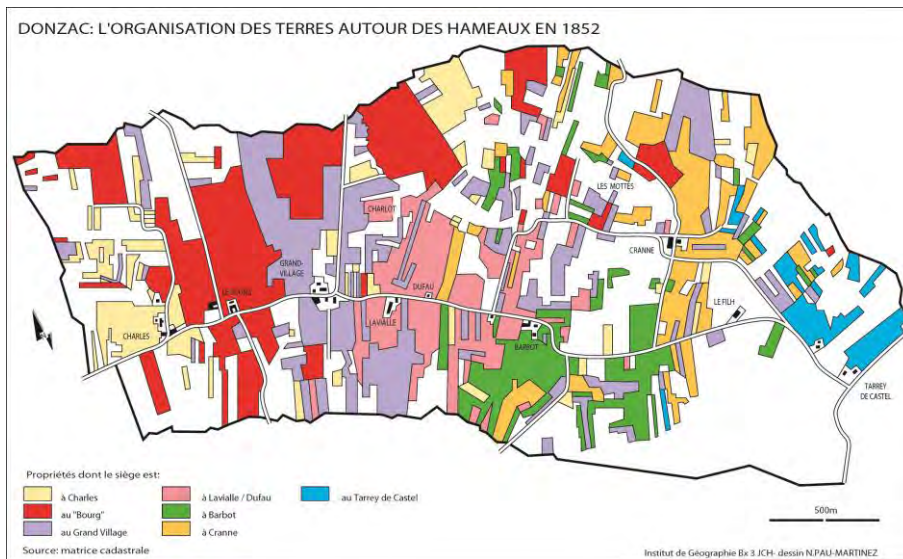


Fig.7 l'organisation des terroirs au milieu du 19^{ème} siècle

2.1.3- La stabilité relative des évaluations des revenus cadastraux (fig. 8)

DONZAC: LA VALEUR CADASTRALE DES TERRES EN 1852



Fig.8 les revenus fonciers en 1852

La lecture donne des conclusions similaires à celle de la figure 5. Tout au plus peut-on remarquer une dévalorisation globale des valeurs affichées, ce qui paraît traduire une baisse généralisée des revenus sans doute en liaison avec les premiers effets de la révolution agricole et la concurrence de plus en plus efficace des

blés des grandes plaines du Bassin parisien ou des vins courants du Midi. Les vignes donnent alors essentiellement des vins rouges ordinaires, commercialisés au cours les plus bas des vins de côtes, soit 50 francs le tonneau en 1853. Cette année là les rendements sont très faibles et estimés à 4 hl/ha par suite de la crise de l'oïdium qui vient de démarrer et dans le questionnaire de la statistique annuelle pour l'année, les viticulteurs estiment les pertes pour cause de maladies à 600 hl, pour cause d'intempéries à 1 098 hl . Pour une superficie en vignes estimée, après péréquation pour les joualles, à 94 ha, la production de l'année est en effet de 251 hl de vins rouges et 125 hl de vins blancs. Les vignes blanches y sont rares, contrairement aux communes voisines des "côtes" et les vins blancs commercialisés 10 % moins chers.

2.1.4- Une forte autoconsommation

Si la vigne occupe finalement environ un cinquième de l'espace communal, il faut bien sûr y voir le poids de l'autoconsommation comme le montre le tableau de l'évaluation des revenus en 1853.

C'est donc près de 60 % en valeur, de la production locale qui est consommée sur place.

En 1874, Donzac reste une exception dans le canton de Cadillac avec un taux de couverture vignes/joualles inférieur à un tiers, quand les autres communes approchent et même souvent dépassent 50 %. Elle n'a pas en tout cas encore connu l'explosion viticole de certaines communes de l'Ouest-Entre-deux-Mers qui comme Soullignac, ont vu les surfaces en vignes et en joualles doubler en un demi-siècle. Il faut sans doute y voir en partie la quasi absence d'investissements "urbains", ce qui n'était pas le cas plus près de Bordeaux.

Toutefois les statistiques annuelles des années 1880 traduisent une évolution à peine sensible comme il est possible de le voir dans le tableau suivant où nous avons retenu des moyennes interannuelles pour amortir les effets des intempéries. Nous sommes alors en pleine crise phylloxérique.

	Production	Consomm.	Prix	Revenu	dt consommé
Froment	642 hl	600 hl	31 F/hl	19902 F	18600 F
P. de terres	140 hl	140 hl	4,3 F/hl	602 F	559 F
Foin	266 qx	266 qx	10 F/qx	2660 F	2660 F
Vins rouges	261 hl	37 hl	50 F/hl	13050 F	1850 F
Vins blancs	125 hl			5625 F	
Bois	200 stères	200 stères	50 F	1000 F	1000 F

Tableau 2 - *Productions, revenus et autoconsommation en 1853*

	Superficie	Rendements	Prix moyen	Revenu
Froment	51 ha	18 hl/ha	20 F/hl	18360 F
P. de terres	4 ha	35 qx/ha	7 F/qx	980 F
Foin	30 ha	40 qx/ha	8 F/qx	9600 F
Vignes	124 ha	4 hl/ha	50 F/hl	19840 F
Total				48780 F

Tableau 3 - *Revenus moyens au cours des années 1880*

La viticulture est encore en cette fin de siècle un élément d'une polyculture principalement vivrière et Donzac semble avoir subi les méfaits des multiples crises viticoles de cette période avec moins de traumatismes que la plupart de ses voisines riveraines de la Garonne, ce qui a retardé d'autant les transformations.

2.2- Une orientation tardive vers la monoculture viticole

Avec le début du siècle, l'emprise de plus en plus grande des logiques de marché se traduit par des évolutions de plus en plus perceptibles dans les données économiques et sociales.

2.2.1- A la veille de la Première Guerre mondiale, la progression des vignes est très sensible au détriment des terres labourables qui en un demi-siècle ont perdu près de 50 % de leur extension mais aussi, et c'est tout aussi significatif, des joualles qui régressent de plus de 40 % : la vigne n'est plus une spéculation complémentaire mais bien pour de nombreuses exploitations, l'activité essentielle. En 1913, elles couvrent 127 ha soit près 30 % du territoire (38 % avec les joualles) et surtout 42 % des espaces non boisés (53 % avec les joualles).

C'est incontestablement la marque d'une transformation profonde des mentalités et le passage à une véritable économie spéculative qui se traduit également par une forte progression des vignes blanches : elles constituent désormais 45 % du total. Les exploitants donzacais répondent ainsi aux sollicitations du marché et à la demande des pays nordiques en vins blancs, particulièrement en vins blancs doux. Et dans l'orbite de Sainte-Croix-du-Mont et de sa voisine Loupiac, Donzac valorise ses meilleurs terroirs par la production de ce nectar commercialisé alors à 32 francs l'hectolitre contre 28 francs pour les rouges.

En 1913 les vins rouges et blancs représentent 80 % de la valeur totale de la production annuelle de la commune⁹ soit 81904 francs (32 512 francs pour les vins blancs et 49 392 francs pour les vins rouges) contre seulement 11 604 francs pour les terres labourables. La commune compte alors 36 déclarants de récolte, dont seulement 3 de moins de 1 ha ; la situation est complètement inversée par rapport au milieu du siècle précédent.

Ce n'est pourtant là que la première étape d'une profonde transformation de l'économie locale.

2.2.2- L'Entre-deux-guerres et le triomphe du vin blanc doux

Au lendemain de la Grande Guerre, lors de chaque campagne, les cultures régressent, les joualles disparaissent et les cépages "fins", sémillon, sauvignon et muscadelle, progressent aux dépens des cépages rouges. La commune profite du succès des vins blancs doux. Un temps admis dans la zone d'appellation Loupiac, les viticulteurs locaux doivent par décision de justice se rabattre sur l'appellation "Grande Côte de Bordeaux" puis après 1936 sur l'officielle "Premières Côtes de Bordeaux". C'est incontestablement un plus pour la viticulture locale par rapport aux communes proches de l'intérieur de l'Entre-deux-Mers comme Soullignac qui incontestablement, disposent, avec quelques coteaux graveleux bien exposés¹⁰, de terroirs aussi bien adaptés à la production des vins blancs liquoreux que Donzac. La logique administrative l'a emporté sur celles des terroirs et, comprise dans le canton de Cadillac, Donzac a été incluse entièrement dans la zone d'appellation.

La vigne représente alors les deux tiers des revenus cadastraux et occupe, de justesse il est vrai devant les bois, la première place dans l'espace, très loin devant les prés et surtout les

⁹ Statistique agricole annuelle de 1913, archives de la commune de Donzac.

¹⁰ HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs viticoles et appellations : historique et actualités dans les vignobles de la rive droite de la Garonne, dans ce numéro.

cultures (graph. 1). Les prés restent un élément important du paysage en raison de la place du bétail dans les travaux agricoles.

Les données sociales sont par contre d'une grande permanence puisqu'en 1933, la nouvelle matrice cadastrale recense 141 propriétaires avec seulement 12 de plus de 10 ha (tableau 1). Les déclarants sont alors 34, dont seulement 3 possèdent plus de 10 ha de vignes. Les classes intermédiaires, celles des viticulteurs de 3 à 10 ha se sont renforcées, alors que les classes les plus faibles perdent effectif et poids relatif ; Donzac conforte son image de société de moyenne paysannerie viticole, sans leadership d'un quelconque "notable".

Cela se marque par de grandes permanences dans l'organisation de l'espace : vignes et prés se sont partagés les terres autrefois labourées, les premières progressant sur les terres les mieux égouttées, les seconds sur les plus humides ; les bois se maintiennent partout (fig. 9).

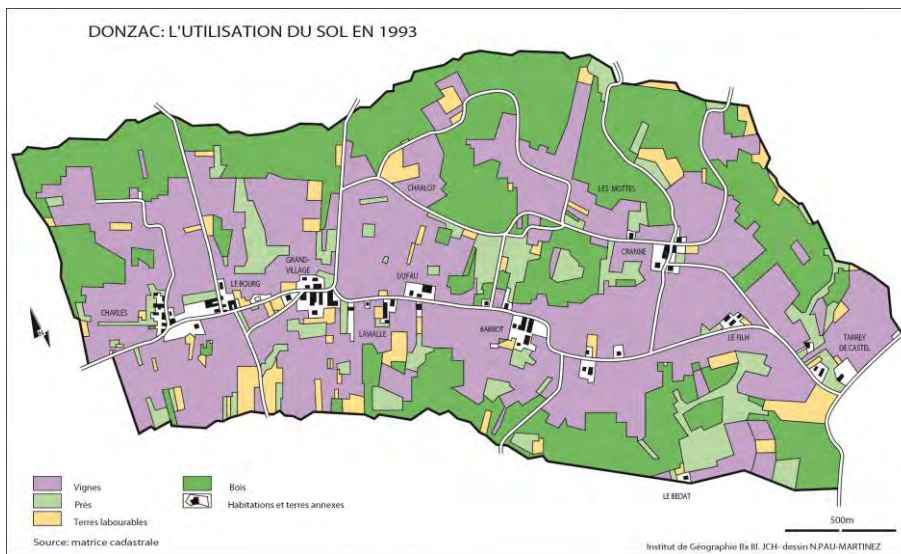


Fig. 9 L'organisation du sol dans l'entre deux guerres

Les paysages changent peu, l'émiettement parcellaire demeure et avec lui ce paysage de marqueterie décrit plus haut. La marque des différents finages est toujours bien visible (fig. 10).

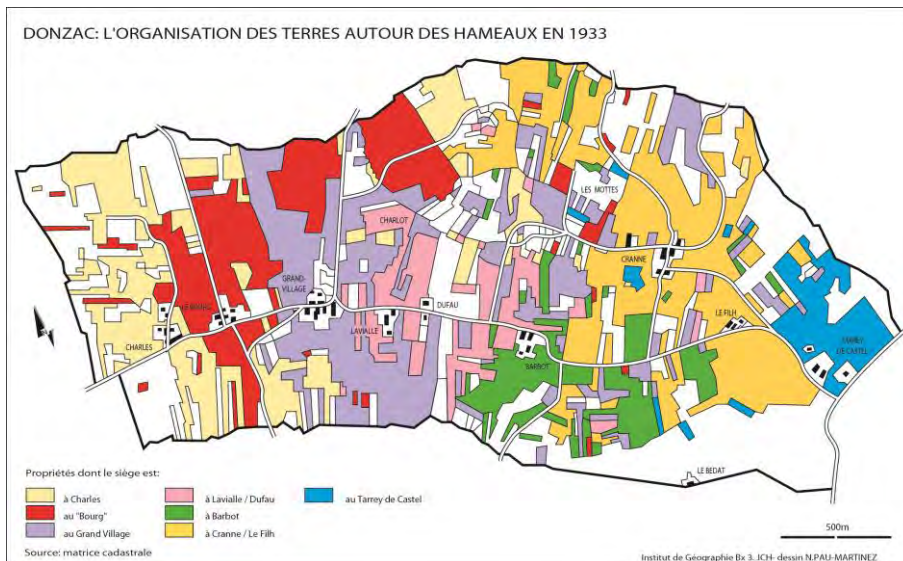


Fig. 10 La distribution des terres dans l'entre deux guerres

Cet état perdure jusqu'au milieu des années 60 où seule l'envolée de la valeur cadastrale des terres en vigne (graph. 4) par rapport à celles vouées aux autres types d'occupation du sol traduit le caractère monoculturel et viticole de l'économie locale (fig. 11).

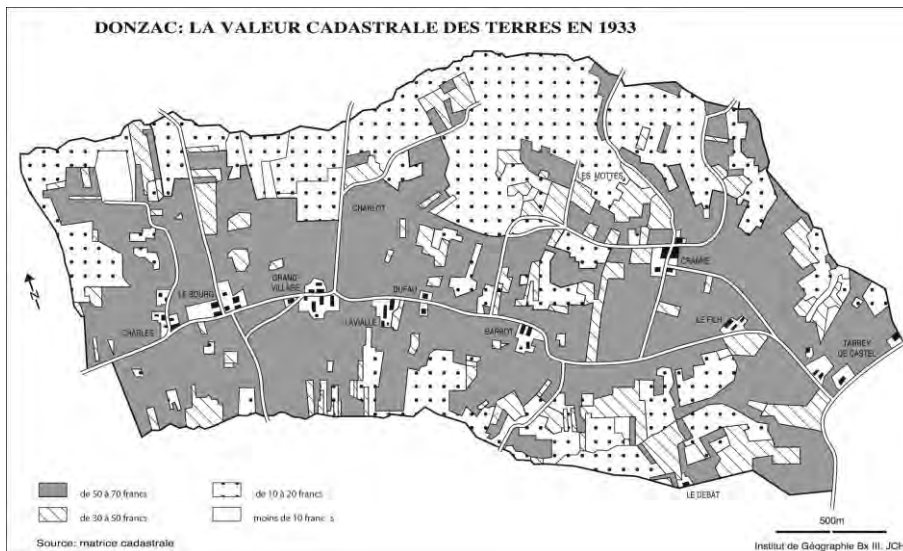


Fig.11 Les revenus des terres dans l'entre deux guerres

2.2.3- Une image de grande stabilité se dégage de l'état des lieux dressé vers 1960¹¹. Si la vigne occupe désormais les deux-tiers de la surface agricole utile, les terres labourables sont encore soigneusement mises en valeur soit en céréales, en maïs ou cultures fourragères ; les prés bien entretenus assurent toujours la nourriture d'un cheptel d'animaux de trait que les tracteurs n'ont pas encore fait disparaître. L'activité agricole reste la seule source de revenus des donzacais en dehors de quelques pensions et des salaires de l'institutrice, épouse d'un exploitant, de la secrétaire de mairie et du cantonnier, par ailleurs petit propriétaire. Les 27 exploitations recensées sont toujours de taille modeste, entre 9 et 13 ha pour 6 à 9 ha de vignes. L'autoconsommation reste un élément important du budget familial même si la commercialisation des vins blancs liquoreux et des vins de table constitue désormais les trois-quarts des ressources de la commune.

Mais alors, les effets de la profonde crise des vins blancs se conjuguent à ceux de la relève à la tête des exploitations de la génération d'avant-guerre. L'arrivée au pouvoir de viticulteurs capables de répondre plus rapidement aux sollicitations du marché entraîne bientôt la transformation des structures économiques et donc sociales.

3- Les dynamiques actuelles de l'organisation de l'espace

La physionomie actuelle de l'espace communal permet parfaitement de saisir les permanences et les changements en cours.

3.1- Le poids de la monoculture viticole (fig. 12)

¹¹ Commune de Donzac, éléments nécessaires à l'élaboration d'un programme d'orientation, centre de gestion et d'économie rurale de la Gironde, Bordeaux, 1964, 111 p.

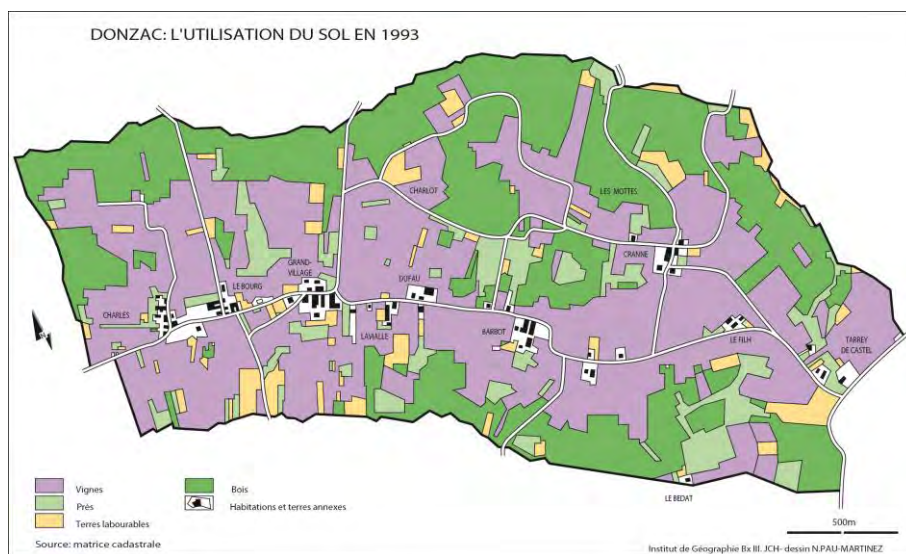


Fig.12 L'omniprésence de la vigne aujourd'hui

Donzac est aujourd'hui un espace économique entièrement voué à la monoculture viticole. Les parcelles plantées en vigne représentent 90 % de la valeur cadastrale et la vigne est pratiquement la seule activité économique de la commune. Une seule exploitation associe l'élevage laitier à la viticulture. On recense par ailleurs à Donzac quelques plantations de peupliers et une entreprise de travaux agricoles, spécialisé dans le défonçage et le remodelage des terres, lui-même viticulteur.

Cet impérialisme viticole se retrouve très nettement sur la carte de la valeur cadastrale des terres en 1993 (fig. 13), carte qui est globalement le calque de celle de l'utilisation du sol à la même date.

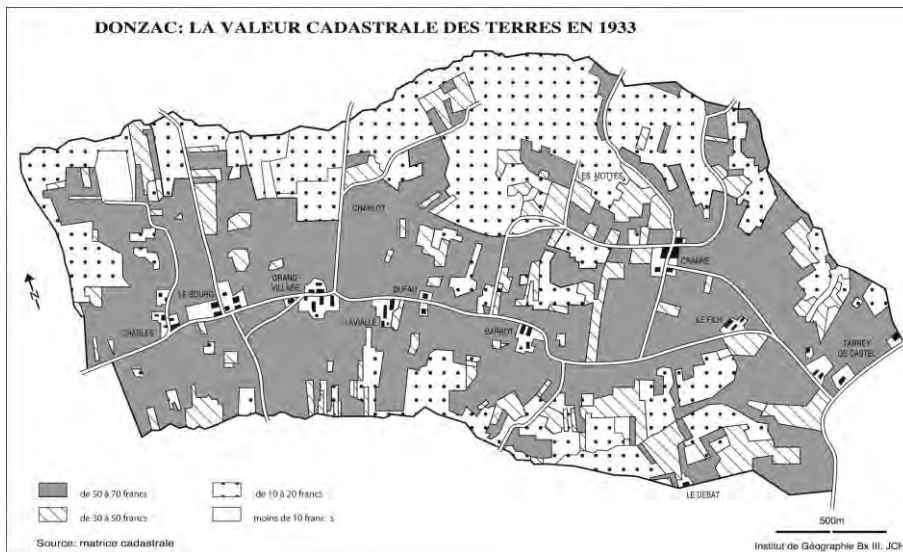


Fig. 13 La valeur des terres aujourd'hui

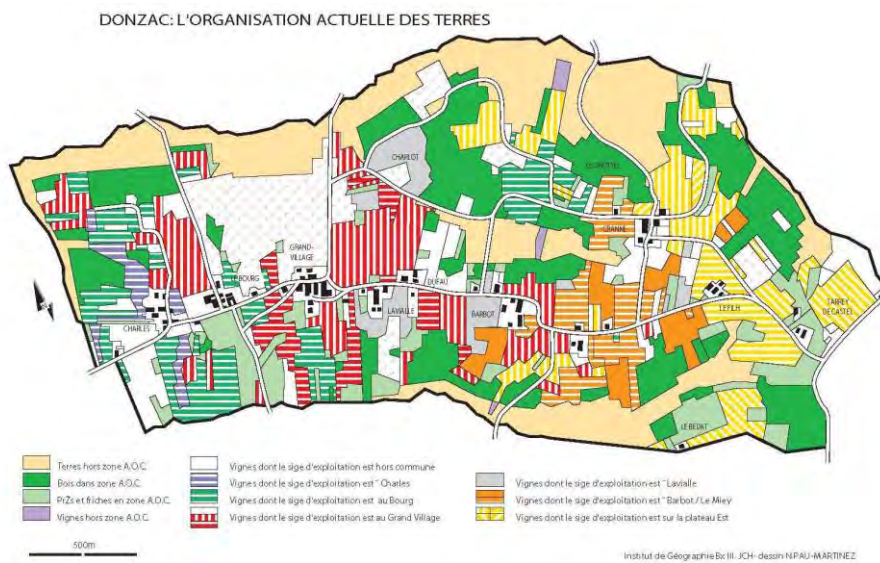


Fig.14 L'organisation des terroirs aujourd'hui

En effet le choix de discrétisation retenu pour 1818 se traduit pratiquement par l'assimilation d'une plage de gris à une classe de vignes, les terres estimées entre 320 et 480 francs correspondant aux vignes de la classe 2, celles entre 160 et 320 francs aux vignes de la classe 3 auxquelles viennent seulement se joindre quelques plantations de peupliers.

La création d'une classe supplémentaire pour les vignes de la classe 1 d'une valeur cadastrale supérieure ou égale à 480 francs, permet une lecture plus fine de la hiérarchie viticole. L'existence de nombreuses parcelles pour lesquelles le cadastre affiche plusieurs valeurs a conduit à créer des classes intermédiaires, n'ayant pu par des critères physiques, de voisinage ou par enquêtes auprès des exploitants préciser à chaque fois quelle partie de la parcelle était affectée à une classe, quelle partie était affectée à l'autre. Quant aux deux dernières catégories de notre classification, elles regroupent les prés, les terres nues et les bois.

Cette carte met en relief l'appréciation très moyenne de la valeur des terroirs viticoles de Donzac. Un sixième seulement des vignes appartiennent à la classe 1 et la plupart sont situées sur la langue de plateaux, le long de la route départementale. A l'opposé, les terroirs les moins prisés, ceux des vignes de la classe 3 couvrent approximativement les parties les plus pentues des affleurements de graves compactes parfois indurées ; ils constituent une frange quasi-continue au-dessus des bois de la pente sud mais également du versant sud-ouest des Mottes. Les phénomènes d'érosion paraissent être alors le principal facteur de dépréciation. Par ailleurs, et quels que soient les terroirs considérés, les vignes relèvent de la classe 2 : où sont les terroirs ?

Couvrant 75 % de la surface agricole utile contre seulement les deux-tiers en 1963, les vignes se sont principalement étendues aux dépens des prés au cours du dernier quart de siècle. En effet les terres nues n'ont alors perdu que 10 % d'une étendue déjà faible. Principalement situées hors de la zone A.O.C., elles ne reculent que par extension des bois. Par contre les prés étaient encore nombreux en zone A.O.C. en 1963. Avec la disparition quasi-totale de l'élevage, les possibilités de remodelage des terres et surtout de drainage grâce à des moyens techniques performants, la plupart des prairies du versant nord ont été conquises par les ceps au cours des dernières années. La progression aux dépens des bois a été plus localisée, ceux-ci compensant par des gains sur les prés et les terres nues hors zone A.O.C. les pertes faces aux vignes.

3.2- Le maintien des espaces boisés

C'est l'une des grandes permanences dans le paysage de Donzac ; elle lui permet de conserver largement son aspect traditionnel (fig. 15). Avec environ le tiers de l'espace communal, leur existence s'explique aujourd'hui encore moins bien qu'hier par des données strictement naturelles ; les logiques physiques se

combinent largement aux logiques sociales pour comprendre leur place.

Fig. 15- DONZAC: L'EVOLUTION DES SURFACES BOISÉES ENTRE 1818 ET 1993

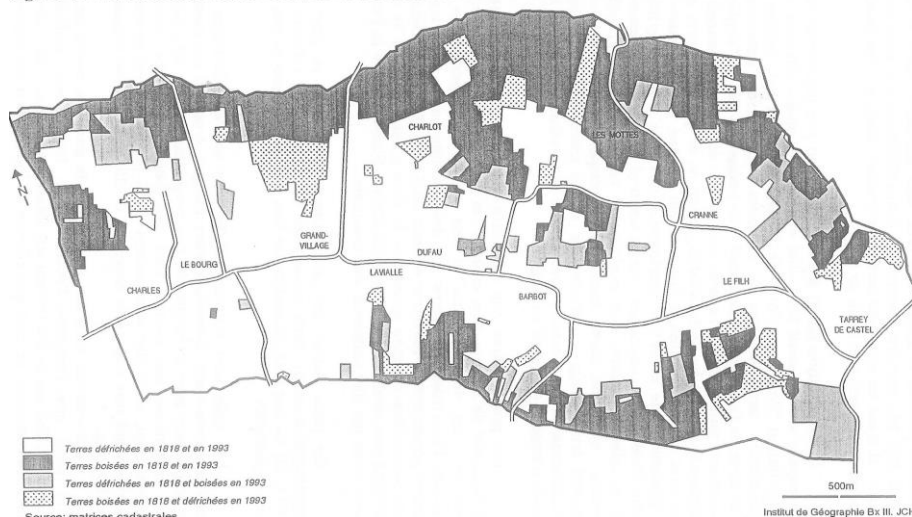


Fig.15 La permanence des espaces boisés

Certes une part importante des bois demeure située en dehors de la zone d'appellation, c'est-à-dire là où les sols sont le plus souvent humides, ne permettant pas la culture de la vigne dans de bonnes conditions "naturelles". Toutefois et la figure 16 le met assez bien en évidence, près de la moitié des bois sont implantés dans la zone A.O.C. (fig. 14), certains d'entre eux ayant d'ailleurs autrefois été en vigne ; il n'est en effet pas rare de retrouver dans les broussailles des restes d'échalas et de fil de fer...

Cette situation paraît à prime abord un peu paradoxale dans un espace viticole dont la qualité est pour le moins affirmée avec l'appellation "Premières Côtes de Bordeaux" et où bon nombre de viticulteurs sont amenés à exploiter des terres extérieures. L'analyse de l'appropriation de ses bois permet en fait de l'expliquer aisément puisqu'il en ressort que plus de 110 personnes se partagent les 141 ha de bois de la commune et que 80 d'entre elles ne sont pas résidentes à Donzac. Au fil des années, dans les exploitations, le caractère patrimonial des bois s'est substitué à celui d'élément économique. Après un bref renouveau au moment de la crise pétrolière, leur exploitation comme bois de chauffage décline, quelques rares exploitants occupant encore par cette activité leurs maigres périodes de temps mort. Seules quelques plantations de peupliers apportent une plus-value à certains bas-fonds humides autrefois en prairies.

Les propriétaires non-résidents se partagent un peu moins de la moitié de la superficie en bois ; si trois d'entre eux possèdent plus de 5 ha, deux "voisins" et une société civile parisienne qui valorise l'essentiel des terres par des plantations de pins, les 77 autres possèdent en moyenne chacun 28,5 ares. Si les propriétaires des communes voisines possèdent la plus grosse part, 20 % sont détenus non seulement par des citoyens du Sud-Ouest de la France mais aussi par des parisiens, des lyonnais...

De plus parmi les propriétaires donzacais la part des exploitants diminue sans cesse avec les départs en retraite : en 1993, 50 % des bois possédés par des donzacais l'étaient par des non exploitants.

Les bois sont aujourd'hui le plus souvent délaissés, les défrichements étant réservés à leurs marges, quand il est possible de s'entendre avec la multitude des propriétaires. Car bien sûr ce qui caractérise en second lieu ces bois, c'est leur extrême émiettement, au fil des successions : 565 parcelles sont recensées en 1993, soit une superficie moyenne de 25 ares, 490 ne dépassant pas 50 ares.

Tout cela est bien sûr traduit par la perte de valeur de ces bois, ainsi que l'exprime l'évolution de leur valeur cadastrale (graph. 3). Par contre ils restent un élément important du cadre de vie de la commune en tant que réserve de loisirs pour les résidents, comme pour les citoyens des alentours. Que ce soit pour l'ouverture de la chasse, les battues aux chevreuils, aux sangliers ou lors des passages de palombes ou de grives, les nombreux chemins communaux, seulement parcourus par les tracteurs en temps ordinaires, s'animent soudain. C'est d'ailleurs sans doute la chasse qui, avec le prix modéré des terrains, et en dehors des origines familiales, est responsable de l'installation de nouveaux foyers dans la commune depuis quelques années.

Quant aux friches, leur place réelle dans l'espace communal augmente, même dans la zone A.O.C. Certes il s'agit pour l'heure du règlement d'une succession et les terres en friches au sud du "Bourg" ne le resteront sans doute pas éternellement compte tenu de leur excellent emplacement. Par contre pour l'avenir des terres nues et des prés hors de la zone A.O.C., aujourd'hui le plus souvent en friches, le retour aux bois paraît la seule solution dans le contexte actuel.

DONZAC: LES TERRES NON CULTIVÉES EN VIGNES DANS LA ZONE AOC EN 1993

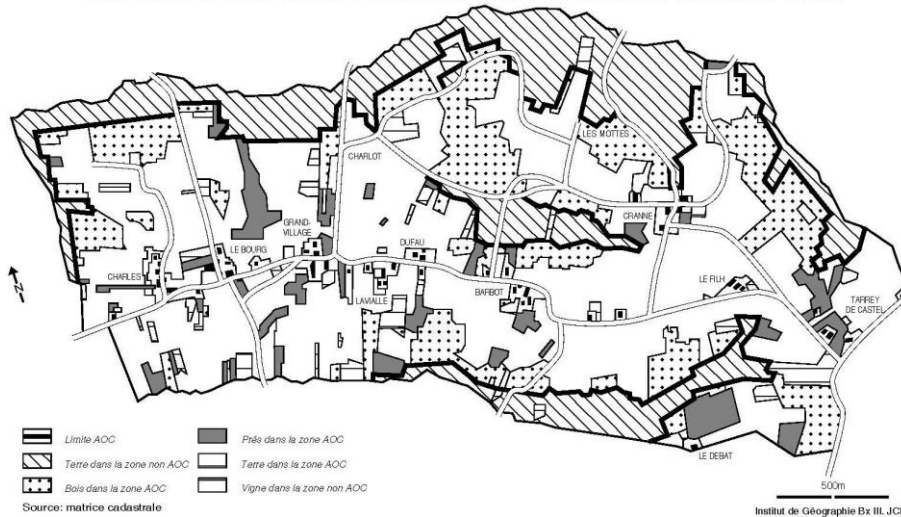


Fig. 16 Les terres AOC largement mobilisées

3.3- La marque durable des anciens finages (fig. 13)

Autre permanence marquée dans l'organisation de l'espace, le maintien d'une structure polynucléaire centrée sur les hameaux. Pour des raisons évidentes d'accessibilité aux infrastructures (eau, électricité en l'absence de réseau de récupération des eaux usées), l'habitat récent s'est développé le long de la route départementale. Pour éviter un trop grand éparpillement au milieu des vignes, les élus ont freiné les constructions à l'écart des espaces déjà construits. Ainsi la structure initiale s'est trouvée renforcée sans pour autant faire émerger un quelconque centre. Avec seulement 125 habitants en 1990, Donzac est une commune sans aucun équipement collectif en dehors de la mairie, de l'église et d'une salle des fêtes... l'école ayant du fermer en 1986, faute d'élèves en nombre suffisant mais surtout aussi par suite de la proximité relative de Cadillac.

A peine moins permanente est l'organisation des finages que les mutations récentes altèrent de plus en plus. Sur la figure 13, deux exploitations implantées à Charles et au Bourg se partagent l'essentiel des vignes de cette partie occidentale de la commune ; le centre-ouest est l'apanage des exploitants du Grand Village et de Lavalie, tout comme le centre-est est celui de ceux de Barbot/Le Miey. Quant aux vignes du plateau oriental, elles se répartissent principalement entre les viticulteurs de Cranne, du Filh et du Tarrey-de-Castel. Mais l'image est moins tranchée que sur les figures équivalentes des périodes précédentes par suite, ces

dernières années, de départs en retraite de plusieurs exploitants sans successeurs. Leurs vignes sont affermées principalement par un exploitant du Grand-Village, ce qui altère nettement l'ancienne organisation.

3.4- Une organisation de l'espace en cours de remodelage

Ces modestes modifications apportées à l'ancienne organisation de l'espace sont le fruit d'une profonde transformation des données sociales au cours du dernier quart de siècle. Si vers 1960, l'enquête recense 27 exploitations, elles ne sont plus que 22 en 1970, 19 en 1979, 15 en 1988 et seulement 11 aujourd'hui ; deux sont sans succession annoncée et une troisième, la plus petite, correspond à une double activité. Cela se traduit bien sûr par un accroissement des surfaces moyennes en vigne de chacune, celles-ci passant de 8 ha en 1960 à plus de 20 aujourd'hui. Cela se traduit également par l'essor du fermage qui représente aujourd'hui près de 20 % des vignes exploitées à Donzac. Et avec ce fermage apparaît dans la commune un nouveau groupe d'exploitants, non propriétaires sur la commune et résidents dans la zone d'appellation "Entre-deux-Mers" toute proche. Ils viennent ainsi bénéficier d'une appellation plus renommée, principalement pour les vins rouges qui relèvent chez eux de la seule appellation générique "Bordeaux".

Et avec cette évolution s'observent bien entendu des changements techniques au premier rang desquels il faut placer la machine à vendanger. Celle-ci s'impose en effet peu à peu et incite les exploitants à adapter au mieux leur vignoble.

Hors celui-ci est resté très morcelé ainsi que le montre le parcellaire actuel. Par remembrement spontané, ce morcellement est peu à peu atténué et les indications du cadastre deviennent chaque année un peu plus caduques ; plusieurs parcelles toujours individualisées sur le plan et sur la matrice constituent en fait désormais une seule et même pièce de vignes. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, sur le versant nord, à la suite d'une nouvelle série de mutations, ce remembrement spontané s'est accompagné d'un véritable remodelage du paysage.

La puissance des bulldozers a permis au nord de Laviaille ainsi qu'au nord du Grand-Village de supprimer les nombreux talus qui coupaient la pente, de drainer les anciennes prairies des vallons transversaux, pour créer de vastes parcelles plus adaptées aux techniques modernes de la viticulture et notamment aux vignes

larges, mais qui pour certains laissent planer quelques inquiétudes pour la stabilité des sols dans les secteurs les plus pentus.

Ainsi est en train de disparaître ce paysage morcelé par suite d'un parcellaire irrégulier avec des règes de longueurs et d'orientations différentes pour mieux se mouler dans la pente, plantées à 4 500 pieds par ha, souvent encore ponctué de bosquets et d'arbres fruitiers qui animent les talus. L'éclatement initial lié à la recherche de la complémentarité des terroirs est aujourd'hui combattu pour créer de nouveaux terroirs, s'il est permis de dénommer ainsi des terrains viticoles de plus en plus artificiels. L'essor des vignes larges, à mettre en rapport avec le déclin de l'utilisation de l'appellation locale au profit des appellations génériques Bordeaux, rapproche de plus en plus Donzac des paysages de la Benauge à laquelle elle appartient historiquement.

Et avec la mécanisation des travaux agricoles accentuée par le développement de ces vignes larges, les exploitants n'hésitent plus à acquérir des parcelles lointaines pour accroître la taille de leur exploitation, sinon pour rechercher des appellations complémentaires à la leur. La liaison entre les anciens finages autour des hameaux et les exploitations est de plus en plus ténue et parallèlement le véritable finage de plus en plus étendu.

L'espace "vécu" des exploitants est ainsi de plus en plus étendu, comme celui de tous les Donzacais d'ailleurs. Les déclarations de récoltes en sont un témoignage particulièrement expressif puisque trois déclarants seulement n'exploitent que des terres donzacaïses ; tous les autres sont implantés dans les communes voisines mais aussi dans de plus lointaines comme Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Mourens ou Capian. Il faut y voir souvent le jeu des héritages mais cela matérialise bien l'extension des finages...

3.5- Une société de moins en moins agraire

Encore entièrement voué aux viticulteurs en 1960, cet espace est aujourd'hui de plus en plus intégré à l'axe garonnais, prolongement vers le sud-est de la métropole bordelaise. Certes, à bien des égards, Donzac fait figure d'espace rural replié sur lui-même¹². Toutefois, au-delà de certaines statistiques, l'analyse de son évolution met en relief une ouverture tardive mais de plus en plus marquée. Si en 1960 les salaires extérieurs sont pratiquement inexistantes (1,5 % des ressources totales de la commune), il n'en est

¹² ROLLAND, F. La zone d'influence métropolisée de Bordeaux. Bordeaux, C.E.S.U.R.B., MSHA, 1992, 200 p. (Villes, espaces et pouvoirs).

plus de même aujourd'hui. Et si en 1975 les actifs agricoles représentent encore 75 % des actifs, ils ne sont plus que 45 % en 1982, 40 % en 1990 et encore moins aujourd'hui.

A 6 km de Cadillac, 12 de Langon et 42 de Bordeaux, Donzac non seulement a conservé quelques familles dont l'un des conjoints est originaire de la commune et qui tous deux travaillent à l'extérieur mais a également attiré des actifs, de Cadillac notamment, séduits par le cadre, les prix des terrains, la chasse... Et en comptant les conjoints d'exploitants qui ont un emploi non agricole hors de la commune, chaque matin plus de la moitié des actifs auxquels s'ajoutent les enfants gagnent la vallée. Pourtant pas si lointain, le temps n'est plus où le marché du samedi à Cadillac était la seule sortie hebdomadaire, où aller à Bordeaux était une expédition. Et pour concrétiser tout cela, les commerces ambulants qui assuraient l'autonomie des habitants en l'absence de commerce local abandonnent les uns après les autres...

Ce changement s'est traduit également par l'entrée au conseil municipal de non exploitants lors des deux derniers scrutins. Certes les viticulteurs restent majoritaires (6 contre 5) et l'on est encore loin de l'évolution de la voisine Omet qui avec la multiplication des résidences s'est donné un maire non agriculteur... Mais l'ouverture est bien réelle.

Bien des interrogations demeurent et une analyse plus fine des documents disponibles dans les archives communales doit permettre d'affiner les conclusions. Toutefois, bien qu'incomplet, cet essai de reconstitution de la formation du paysage actuel à partir des données cadastrales anciennes que viennent compléter les nombreuses enquêtes agricoles et démographiques, permet de bien mettre en valeur le poids des données socio-économiques, des logiques sociales du passé, pour comprendre l'organisation de l'espace actuel. Certes les permanences sont ici particulièrement déterminantes du fait de cette situation quelque peu à l'écart de l'axe garonnais où des communes comme Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont sont depuis longtemps dans le vaste courant d'ouverture sur l'extérieur. Cela s'est bien sûr traduit par la faiblesse des investissements urbains qui, marginaux autrefois, ont pratiquement disparu aujourd'hui.

Mais par-delà les permanences toujours vivaces, parce que mieux située que ses voisines de la Benauge,

- géographiquement peut-être pour une partie de son territoire,

- administrativement sans aucun doute par son appartenance au canton de Cadillac,

Donzac a connu une évolution assez régulière vers la monoculture viticole. Celle-ci s'est traduite jusqu'à l'époque actuelle par une évolution sans heurts, à la fois des composantes sociales, à la fois des données paysagères.

Cas exemplaire, représentatif des communes de "l'arrière côte", constituant un espace de transition entre la ligne des coteaux bordant le fleuve et les collines de la ligne de partage des eaux Garonne/Dordogne ?

Cas unique pour des raisons qui resteraient alors à découvrir ?

Les études en cours permettront en tout état de cause d'affiner la perception de la personnalité des ces régions viticoles qui couvrent entre La Réole et Bordeaux les coteaux de rive droite de la Garonne.

Orientation bibliographique :

BRUN, H. Soullignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins. Bordeaux, Cervin/M.S.H.A., 1990, L'univers des vigneron-1.

ROUDIÉ, Ph. Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980). Bordeaux, C.N.R.S., 1988.

ROUDIÉ, Ph. Esquisse d'une histoire viticole de l'Entre-deux-Mers. In : L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité. Branne, CLEM, 1988, tome 1, p.133-140.

WILBERT, J. Les sols de l'Entre-deux-Mers. In : L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité. Branne, CLEM, 1988, tome 1, p.133-140.



Centre d'Études et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



La vigne à Baurech

Gironde, Baurech , vignoble, évolution

Isabelle Vigneau¹

Sur la rive droite de la Garonne, à vingt-quatre kilomètres au sud-est de Bordeaux, la commune de Baurech s'étend sur 768 hectares, des rives du fleuve aux hauteurs du plateau de l'Entre-deux-Mers. S'y opposent ainsi une vaste plaine alluviale occupant un lobe de méandre de la Garonne et un paysage de plateau doucement vallonné, que sépare un vigoureux coteau.

L'appartenance de la commune aux coteaux de rive droite de la Garonne explique en grande partie son histoire viticole ancienne. Mais sa position en limite de l'agglomération bordelaise est indiscutablement le facteur déterminant de l'évolution récente.

L'origine de la viticulture en Premières Côtes de Bordeaux reste relativement floue. Il est néanmoins certain que les premières plantations sont très anciennes, datant probablement de l'époque antique. Elles se sont développées très rapidement pour coloniser l'axe garonnais. Ainsi, aux XI^e et XII^e siècles, la bordure du plateau de l'Entre-deux-Mers est déjà entièrement occupée par la vigne, de Cenon à Saint-Macaire². La région des Premières Côtes apparaît donc comme pionnière en matière viticole.

1- 1830-1906 : DE LA PROSPÉRITÉ AUX MALADIES...

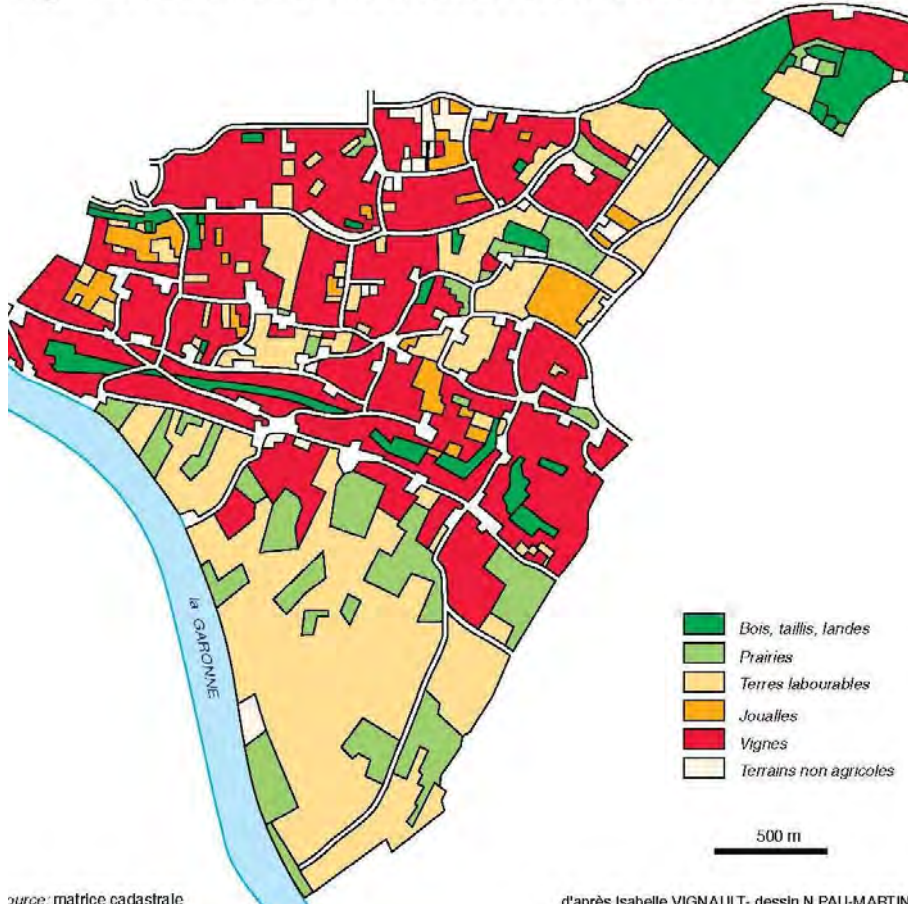
1.1- L'affirmation du vignoble

La carte de l'occupation du sol établie pour 1830 (cf. fig. 1) nous permet de constater l'étendue de la vigne sur la commune.

¹VIGNEAU Isabelle, maîtrise de Géographie, Université Bordeaux Montaigne, 1994

²ROUDIE, Ph. Vignobles et vignerons du Bordelais - CNRS - 1988, p.14.

Fig. 1- L'UTILISATION DU SOL EN 1830 A BAURECH



Elle couvre alors 281,5 hectares, soit 36,6 % de la surface communale. Mais ce pourcentage, bien que relativement important, ne reflète en rien la répartition bien particulière du vignoble baurechais. Si le plateau est entièrement colonisé (les trois-quarts des terres sont plantées en vigne), à l'exception des fonds de vallons et de la lande communale au nord-est, la vigne est pratiquement absente de la plaine alluviale. Cette terre extrêmement fertile porte surtout des labours et des prairies et seules quelques parcelles y apparaissent. Situées près du coteau, elles se rattachent à l'ensemble viticole du plateau. Cette répartition reste atypique car, à l'époque, le vignoble de palus est particulièrement développé le long de l'axe garonnais. Signalons d'autre part, que les joualles sont peu nombreuses : elles ne concernent que 25,5 hectares et se trouvent confinées sur les limites ouest (les Augustins), nord (Lyde) et est (Constantin) de la commune. La faiblesse de ce type d'occupation du sol traduit la volonté de faire de la viticulture une activité à part

entière. La viticulture est alors facilitée par l'abondance d'oseraies, de saulaies, d'aubarèdes et de châtaigneraies dont les bois sont utilisés comme échelas ou lien pour les ceps.

En 1874, soit quarante-quatre ans plus tard, les surfaces atteignent 340 hectares. Ayant colonisé la lande ainsi qu'une partie de la plaine, la viticulture concerne désormais 44,2 % du territoire baurechais. Pourtant, à l'image de l'ensemble du Bordelais, la commune a été touchée par l'oïdium vers 1853-1854. Bien que ne possédant pas de renseignement sur cette première crise dans la commune, nous pouvons supposer que les dégâts ont été importants. Heureusement, l'utilisation du soufre permet de faire reculer le mal dès 1856.

Une fois conjuré le péril de l'oïdium, le vignoble entre dans une ère de prospérité. Les conditions économiques sont alors excellentes et les innovations techniques se multiplient : amélioration des fumures, perfectionnement des procédés de taille, lutte contre les ennemis de la vigne... Aussi, les vins de Baurech s'affirment et deviennent particulièrement recherchés par les Allemands et les Russes. A la fin du XIX^e siècle, la production s'élève à 9 855 hectolitres pour les rouges et 2 250 hectolitres pour les blancs, le total atteignant 12 105 hectolitres. Les rendements sont de 35,6 hectolitres par hectares ce qui est relativement élevé. Les vins rouges sont produits à base de Malbec, cépage prédominant puisqu'il constitue 90 % des plants, de Merlot, Verdot et Cabernet et se vendent entre 250 et 400 francs le tonneau. Les vins blancs sont alors mieux cotés que les rouges, leur prix variant entre 400 et 700 francs le tonneau. Ils sont issus de différents cépages : le Sémillon représente quatre huitièmes des plants, le Chalosse et la Muscadelle, deux huitièmes, le Sauvignon, un huitième, de même que l'Enrageat. Ces vins sont considérés comme les meilleurs blancs de la rive droite et sont produits en côtes uniquement.

Baurech compte alors quelques 65 propriétaires dont la moitié produit moins de 10 tonneaux (90 hectolitres). Onze "châteaux" sont cités : ce sont Bonneau, Puyguéraud, Nénine, Lacaussade, Lyde, Laroche, Desbarrats, Dudon, Nort, Pressac et Gaussens. Parmi eux, trois domaines produisent plus de cent tonneaux : il s'agit de Château Gaussens appartenant à Monsieur Lambert des Granges avec 150 tonneaux tout en rouge, Château Dudon propriété de Monsieur Marquet avec 140 tonneaux et de Château Nort propriété de Monsieur Dumézil avec 102 tonneaux. A eux trois, ces domaines totalisent 29 % de la production communale. Derrière eux, deux propriétés dépassent 50

hectolitres : 8 se situent entre 30 et 40 hectolitres et 20, soit la majorité, entre 10 et 30.

Jusque dans les années 1870-1875, le vignoble baurechais prospère, à l'image de celui du département. Les conditions économiques favorables de l'époque, sont à l'origine d'une telle ascension. Les voies de communication se sont développées, permettant d'acheminer les vins vers Bordeaux et les grands centres de négoce. La voie fluviale, alors très empruntée, a permis de développer le port communal. En 1864³, le trafic bat son plein avec le départ de mille tonneaux de vin. Outre la production viticole villageoise, ce petit port draine également une partie de celle de l'arrière-pays. Les vins se vendent bien et les débouchés se sont diversifiés depuis l'établissement des accords de libre-échange. Pourtant, la récession guette le vignoble...

1.2- Crise phylloxérique et autres maladies

- le phylloxéra

Les renseignements recueillis ne nous permettent pas de fixer la date d'invasion avec exactitude, mais le phylloxéra a dû gagner Baurech entre 1874 et 1877. Cet insecte s'attaque à la partie souterraine du plant, détruit les racines et provoque la mort du cep. Contrairement à l'oïdium rapidement éradiqué, ce nouveau fléau est beaucoup plus résistant.

Dans un premier temps, l'arrachage des ceps irrécupérables est la seule solution pour vaincre l'insecte. Ainsi, de 1874 à 1892, ce sont 28 hectares qui disparaissent des surfaces viticoles de la commune. Il semble que les exploitants, désarmés face au mal, optent pour d'autres sources de revenu que la seule viticulture car si les surfaces en vigne diminuent, les joualles s'étendent. Ce mode de culture couvre alors 54 hectares contre 25,7 seulement en 1830 et représente 17 % des espaces viticoles. Ces années de crise marquent l'apogée des joualles à Baurech.

C'est vers 1876 que de réels moyens de lutte apparaissent, le traitement au sulfure de carbone donne d'assez bons résultats. Cette solution a l'avantage d'être moins coûteuse et plus facile d'utilisation que l'aspersion au sulfo-carbonate de potassium également testée. En 1898, 100 hectares⁴ de vigne sur 203 au total bénéficient de traitement au sulfure de carbone. La zone concernée est entièrement située sur le plateau où l'insecte avait infesté les terrains calcaires. Pour le vignoble de palus, un autre procédé de

³ FERET, E. Statistique générale de la Gironde ; Tome I - 1878.

⁴ Enquête annuelle du service phylloxérique - Archives départementales de la Gironde.

lutte est utilisé : il s'agit de la submersion. Le phylloxéra ne résistant pas à l'eau, cette méthode s'est révélée très efficace et a permis de sauver l'essentiel des plants. Ce sont 213 hectares qui sont immergés à Baurech en 1897 et 103 en 1898.

Dans un second temps, le vignoble se reconstitue grâce au remplacement des plants. Les baurechais replantent de nouveaux cepes. Après quelques essais infructueux avec des cépages français, les viticulteurs optent pour des cépages américains, beaucoup plus résistants. Ceux-ci sont d'abord utilisés comme producteurs directs mais la qualité des vins étant moins bonne, des porte-greffes les remplacent peu de temps après. Le tableau 1 illustre cette évolution.

C'est donc à un rythme effréné que les replantations s'effectuent. Les aides financières sont largement responsables de la rapidité de cette évolution. Ainsi, en 1906, l'ensemble du vignoble baurechais est constitué de plants greffés et se trouve donc hors d'atteinte du phylloxéra. Pourtant, d'autres maladies plus ou moins difficiles à combattre vont atteindre les espaces viticoles et prolonger ces temps de crise.

- D'autres maladies de la vigne

Vers 1880, un nouveau parasite fait son apparition sur la commune. Il s'agit du mildiou, champignon introduit en France par l'intermédiaire des plants américains, qui s'attaquent aux feuilles et fruits de la vigne. Malgré un traitement efficace et rapidement trouvé dès 1886 (utilisation de la "bouillie bordelaise", mélange de chaux et de sulfate de cuivre), le mildiou cause de nombreux dégâts à Baurech.

D'autres maladies sont également responsables de la diminution des récoltes. Signalé sur la commune en 1904, le black-rot s'attaque, comme le mildiou, aux parties vertes de la plante. Enfin, la prolifération d'insectes comme la cochylis ou l'eudémis n'arrange rien à la situation. L'utilisation systématique de divers traitements permet de lutter contre ces maux naturels et d'éviter la propagation des dégâts. Comparées à d'autres communes, les conséquences directes de ces attaques répétées restent modestes à Baurech.

Situation au 30 juin	CEPAGES FRANCAIS (en ha)			CEPAGES AMERICAINS GREFFES (en ha)
	Indemnes	Phylloxéra défendu	Phylloxéra non défendu	
1895	43	214	13	77
1896	43	214	11	80
1897	43	213	8	85
1898	42	209	4	91
1899	41	196	4	103
1900	40	190	4	110
1901	40	169.8	0	120
1902	40	159.8	0	130
1903	40.5	80.1	0	361.9
1904	40.5	67.9	0	374.2
1906	0	0	0	485.5

*Source : Enquête annuelle du service phylloxérique
Archives départementales de la Gironde*

1.3- Les conséquences de ces années noires

D'importantes modifications sont intervenues à la suite de cette longue période de crise. Signalons en premier lieu, la quasi-disparition des joualles. Ce mélange de cultures ne concerne plus que 6 hectares en 1906, les vignes pleines étant progressivement devenues le principal mode de culture. Les joualles disparaîtront d'ailleurs complètement de la commune durant la première guerre mondiale. L'encépagement a évolué : le Malbec a vu sa part diminuer puisqu'il ne représente plus que 50 à 60 % des surfaces contre 90 % en 1830. La régression de ce cépage s'est fait au profit du Merlot.

En ce qui concerne la production, on assiste à une forte progression. Des records sont atteints puisque 23 916 hectolitres sont produits en 1904 contre seulement 12 105 en 1874 et 14 876 en 1896. Le vin rouge a conservé sa prédominance : il représente toujours 85 à 95 % de la production totale. Ces résultats impressionnants sont en fait liés à une augmentation des surfaces. Les espaces viticoles se sont très vite étendus, passant de 331 hectares en 1900, à 447 en 1903 et enfin à 485.5 en 1906. Les vignes occupent à cette date 63.2 % de la surface communale. C'est

surtout entre 1902 et 1903 (+107 hectares), puis entre 1905 et 1906 (+39 hectares) que les plantations ont été les plus intenses. Parallèlement, les rendements se sont légèrement améliorés, avoisinant 50 hectolitres à l'hectare, le meilleur résultat datant de 1901 avec 52 hectolitres à l'hectare.

En fait, cette fulgurante ascension du vignoble a desservi les producteurs. En effet, les récoltes importantes ont provoqué un engorgement du marché des vins suivi d'une logique chute des prix, alors que les coûts de production n'ont cessé d'augmenter. Outre les frais liés aux traitements divers et aux replantations, les exploitants se sont souvent vu dans l'obligation d'agrandir leurs chais pour faire face à la hausse de la production. De plus, les salaires ont augmenté durant cette période. Aussi, ce n'est pas sans une certaine angoisse que de nombreux propriétaires baurechais ont subi les premières années du siècle.

2- 1906-1945 : UN VIGNOBLE EN CRISE MAIS EN COURS D'ORGANISATION

2.1- 1906-1918 : permanence des difficultés

- Baisse des surfaces

De 1806 à 1918, le vignoble baurechais perd 158 hectares. Certes, les espaces viticoles occupent encore 328 hectares, soit 43 % de la surface communale en 1918, mais leur extension a énormément régressé (485.5 hectares en 1906). Les causes d'une telle chute sont à chercher dans la crise viticole qui perdure. Suite aux années de grosses récoltes, les cours des vins se sont effondrés, provoquant de nombreuses faillites. Ainsi, Baurech ne compte plus que 98 propriétaires en 1918 contre 141 en 1905. Ce sont surtout les petits propriétaires, possédant moins d'un hectare de vigne, qui ont souffert. Leur nombre tombe de 68 à 28 durant cette période. A l'inverse, les déclarants possédant plus de 10 hectares sont restés nombreux. On en compte 8 sur la commune en 1918, avec par ordre d'importance :

Chute brutale de la production

De 23 044 hectolitres en 1906, la production totale de la commune tombe à 9 481 hectolitres en 1908. Ces années catastrophiques sont essentiellement dues aux calamités naturelles ou aux maladies diverses de la vigne. La mobilisation générale prive la commune d'une part du personnel viticole et entrave ainsi la lutte contre le mildiou ou l'oïdium. En 1908, Baurech subit simultanément des gelées et une invasion de cochylis. Sept ans plus tard, en 1915, le mildiou et l'oïdium réduisent la récolte à

néant. Enfin, les gelées et les inondations de 1918⁵ ont également grevé la récolte. Une des conséquences directes de ces calamités est la forte baisse de rendements. Ceux-ci varient alors de 17 hectolitres à l'hectare en 1915 à 42 en 1917 pour une moyenne de 29 hectolitres à l'hectare entre 1908 et 1918.

La baisse de la production aurait pu annoncer une reprise économique. En fait, il n'en est rien. Les vins rouges de la commune, appréciés des Allemands et Hollandais perdent ainsi leurs clients potentiels. De plus, les vins mildioués et oïdiés ont très peu de valeur aux yeux des négociants et les prix restent bas. Le marasme viticole est donc bien devenu une réalité.

2.2- 1919-1945 : Un début d'organisation

2.2.1- les appellations viticoles

C'est pour lutter contre les fraudes nées de la mévente que les grandes régions viticoles se sont dotées d'une zone délimitée d'appellation dès le début du siècle. Au sein même des appellations, de nouveaux découpages voient le jour. Ainsi, dès 1907, les Côtes de Bordeaux sont dissociées de l'Entre-deux-Mers. L'année 1919 conforte cette décision : à condition de se prévaloir "d'usages locaux, loyaux et constants", un viticulteur baurechais peut bénéficier de l'appellation Premières Côtes de Bordeaux. En fait, la législation reste floue car ce même producteur peut également vendre son vin sous l'appellation Côtes de Baurech ou encore Langoiran. Créée en 1919, cette dernière appellation concerne alors sept communes.

L'absence de règlement précis se maintiendra jusqu'en 1937. Ce n'est qu'à cette date que naissent les appellations Premières Côtes de Bordeaux et Entre-deux-Mers. La dissociation est dès lors indiscutable, les producteurs de vins de côtes refusant catégoriquement l'assimilation de leur production à celle de la zone intérieure. Un secteur unique est ainsi créé entre Bassens et Saint-Maixant et les producteurs se regroupent au sein du Syndicat des Premières Côtes existant depuis 1925.

2.2.2- Des surfaces stables

Jusqu'en 1933, les surfaces viticoles évoluent peu sur la commune. Après-guerre, la création d'une appellation spécifique a provoqué une stabilisation du marché. Le commerce est de nouveau possible d'autant plus que le négoce redevient demandeur. Ainsi, de

⁵ Enquête annuelle du service phylloxérique - Archives départementales de la Gironde.

1919 à 1933, la surface viticole baurechaise varie de 319 hectares (en 1927) à 362 hectares (en 1932), pour une moyenne de 331,5 hectares. Durant ces années, le nombre de propriétaires évolue peu. Baurech en compte 98 en 1920, 100 en 1925 puis 81 en 1930. A cette date, les petits viticulteurs possédant moins de un hectare représentent un quart des exploitants. Les propriétaires importants, dont le domaine dépasse plus de dix hectares, constituent un dixième de l'ensemble des viticulteurs. Le château Laroche domine toujours avec 26.5 hectares devant la ferme de Bridat (23 hectares), le château Larose (21.5 hectares) et les châteaux de Lyde et Gaussens (20 hectares chacun).

Ce semblant de reprise va s'avérer de courte durée. En effet, à partir de 1932, la Gironde rurale subit les répercussions de la crise économique née en 1929 aux Etats-Unis. Le cours des vins et le prix de la terre s'effondrent alors que les exportations s'amenuisent. Aussi, voit-on les surfaces de vigne régresser à Baurech, tombant à 268 hectares en 1934 avant d'amorcer une faible remontée en 1939 avec 299 hectares. Ce sursaut témoigne du fait que les Premières Côtes de Bordeaux ont beaucoup moins souffert que les grandes appellations traditionnellement exportatrices comme Saint-Emilion, Margaux et autres appellations médocaines, Graves... Nous ne possédons pas de renseignements concernant l'évolution des surfaces pour les années 1939-1945, mais nous pouvons imaginer sans peine une stagnation autour de 280-300 hectares.

2.2.3- De profondes mutations au sein des productions

Entre 1919 et 1939, la production totale oscille entre 3978 (1930) et 15 624 hectolitres (1922) pour une moyenne de 9 184 hectolitres. Les années de faible production sont toujours le fait de calamités agricoles. Ce fut ainsi le cas en 1930, année où le débordement de la Garonne a anéanti tout espoir de récolte dans la plaine alluviale. Le rendement a été particulièrement médiocre (13 hectolitres à l'hectare) par rapport aux 52 atteints en 1934.

Mais c'est surtout dans l'opposition vin rouge/vin blanc, que se manifestent les principaux bouleversements. Alors que la part de la production de rouge représentait 91 % du total en 1901 et 88 % en 1908, elle tombe à 76 % en 1919, puis 70 % en 1923. Les vins blancs se vendent alors beaucoup mieux que les rouges et certains y voient un débouché intéressant. Si un seul producteur seulement vinifiait en blanc en 1914, ils sont au nombre de neuf en 1925. La crise des années 1930 leur donnera raison : alors que les cours des vins rouges s'effondrent, ceux des blancs résistent mieux. Ce constat invite les viticulteurs à renverser le cours des choses en

augmentant la production de blanc au détriment de celle du vin rouge jusqu'alors majoritaire. Ainsi, ce dernier ne représente plus que 61 % de la production totale en 1935. Signalons deux années où le vin blanc le dépasse : sa part est de 47 % en 1936 et tombe à 42 % en 1938.

Au cours de ces trente années (1906-1945), les viticulteurs s'adaptent progressivement aux nouvelles données du marché, bénéficiant de la naissance des appellations et s'engageant lentement mais sûrement vers une production de vins blancs à partir des années 1930.

3- DE 1945 A NOS JOURS : UNE EMPREINTE VITICOLE PLUS MODESTE

3.1- Une timide reprise

- Une coopération efficace

Baurech sort meurtrie de la seconde guerre mondiale. A l'image du vignoble girondin, le vignoble communal a subi la loi de l'occupation et le marché se trouve complètement désorganisé. Pourtant, les pouvoirs publics et les associations reprennent leurs activités dès la fin du conflit : création du CIVB⁶ en 1945, organisation de commanderies (Connétablie de Guyenne)... On assiste également à la reprise de la législation en matière viticole : la taille Guyot est imposée dès 1945 ; une densité supérieure à 4 500 ceps à l'hectare devient obligatoire ; les appellations sont délimitées avec plus de rigueur, éliminant les fonds de vallons ou terrains défavorables à la viticulture ; un agréage obligatoire est instauré en 1959...

A cette époque, la commune bénéficie également d'une reprise des exportations, les vins se vendant mieux.

- Renaissance d'un mouvement coopératif

Si Baurech est resté réfractaire aux premiers groupements collectifs entre 1932 et 1937, elle est partie prenante lors du second mouvement. Une cave existe à Créon depuis 1935, mais aucun baurechais n'y apporte son vin. Peut-être est-ce une question de distance ? Cette originalité va contribuer au regroupement des viticulteurs.

⁶ CIVB : Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux.

3.2- 1956-1974 : Un déclin inéluctable des surfaces viticoles

- L'hiver 1956

Les températures exceptionnellement basses de cet hiver ont provoqué de terribles pertes. Cet accident climatique sans précédent a particulièrement touché les zones de palus. L'air froid ayant stagné plus longtemps dans les bas-fonds, le vignoble situé dans la plaine est entièrement détruit à Baurech. Aussi, au sortir de l'hiver, la commune est particulièrement sinistrée.

- Evolution des surfaces

De 1960 à 1974, les surfaces viticoles diminuent de 45.5 % sur la commune. Les conditions climatiques sont responsables de la perte de 71.6 hectares de vigne. L'arrachage a été systématique mais les surfaces libérées n'ont pas toutes été replantées. Devant la baisse des productions, les clients potentiels se sont donc tournés vers d'autres pourvoyeurs et la baisse des cours n'a pas incité les viticulteurs à replanter massivement.

Parallèlement, le nombre des exploitations régresse fortement. Si elles étaient 45 en 1960, on n'en compte plus que 36 en 1967, 20 en 1972 et 17 en 1974. A l'image de la période précédente, le nombre de petits propriétaires diminue, passant de 13 en 1960 à 6 en 1974. Les producteurs possédant plus de 10 hectares sont encore trois :

- Monsieur Laguens (Beaurivage) travaille 34.73 hectares.
- Monsieur Bonnet (Château Laroche) 15.06 hectares.
- Monsieur Pontailier (Château Champcnetz) 10.65 hectares.

Suivent le Domaine de Melin (7.36 hectares), Château Dudon (7 hectares) et Château Gaussens (6.34 hectares).

- Une production plus faible

De 1960 à 1974, la production oscille entre 1 686 hectolitres (1969) et 5 205 hectolitres (1973) pour une moyenne relativement faible de 3 803 hectolitres. Les rendements sont très variables entre 15.6 hectolitres à l'hectare (1969) et 59.8 (1973) pour une moyenne de 36.6. En fait, ils demeurent modestes par rapport à d'autres communes, surtout si l'on considère la modernisation des installations et la motorisation des exploitations. Il est probable que les nouvelles plantations aient été réalisées en cépages blancs. En effet, alors que le rouge prédominait avant la guerre, il est désormais minoritaire. Il ne représente plus que 46 % du volume total en 1960, tombe à 37 % en 1964 et avant de remonter à 41 % en 1967.

Mais, cette évolution à la baisse se trouve rapidement inversée par de nouvelles données commerciales : le vin rouge redevient attractif à la fin des années 1960. Ainsi, de 1968 à 1974, le blanc ne dépasse le rouge qu'en 1968, 1971 et 1974. Baurech entre dans une période d'équilibre entre vins rouges et vins blancs. La répartition des cépages s'est encore modifiée.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution :

Blanc	Rouge	Hybrides
Sémillon 76.4 %	Malbec 48.9 %	Seibel
Sauvignon 15.8 %	Merlot 33.8 %	Beyre Villard
Muscadelle 7.8 %	Cabernet Sauvignon 13.9 %	
	Cabernet franc 3.8 %	

*Source : Enquête annuelle du service phylloxérique
Archives départementales de la Gironde*

En ce qui concerne les appellations rouges, les vins de consommation courante dominent jusqu'en 1963. Ils sont ensuite dépassés par les appellations génériques : Bordeaux Supérieur et Premières Côtes de Bordeaux. Les Bordeaux simples n'ont qu'une importance modeste à Baurech. Les Premières Côtes de Bordeaux dominant dépassant toujours largement les Bordeaux Supérieurs, Bordeaux et vins de consommation courante. C'est certainement une des raisons qui a imposé un revirement dans le choix des productions, cela malgré l'instauration des décrets d'appellation des Premières Côtes de Bordeaux et du Cadillac le 10 août 1973. Pour les Premières Côtes de Bordeaux, ce décret confirme celui de 1937 : il fixe les cépages autorisés, les rendements limités (40 hectolitres par hectare), la taille. Guyot, etc. La zone de palus est désormais exclue de l'appellation. Le Cadillac constitue une nouvelle appellation et correspond à des vins blancs liquoreux originaires de 22 communes. Les vins concernés doivent obligatoirement provenir de raisins arrivés à surmaturation par pourriture noble et récoltés par tries successives. Malgré cette création, le Cadillac sera peu produit sur la commune.

4- 1975 à nos jours : Une reprise rapide

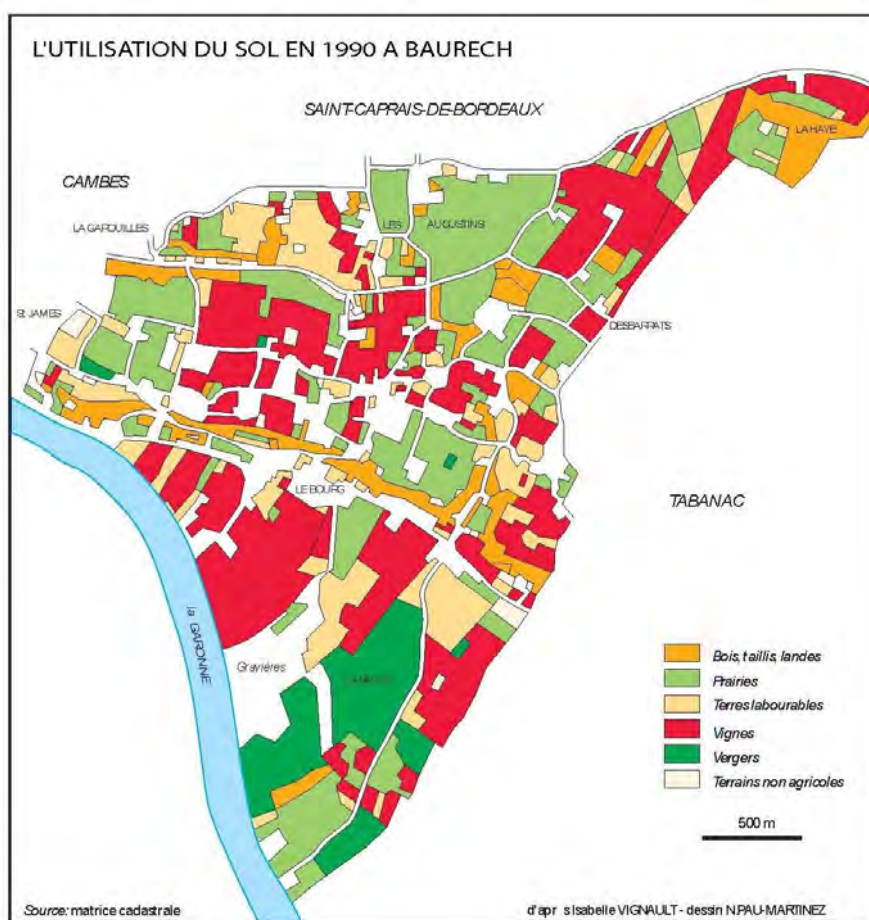
4.1- La flambée des prix des années 1970

A partir de 1972, les vins de Bordeaux font l'objet d'une nouvelle demande et les prix flambent. Cette hausse reste constante durant plusieurs années à l'exception de quelques reculs dus aux

mauvaises récoltes (1984 notamment). C'est sans doute à cause de ces conditions favorables que l'on s'est mis à replanter à Baurech et cela, malgré une stabilité du nombre d'exploitations.

4.2- Extension des surfaces et augmentation de la taille des exploitations

Alors que les surfaces viticoles, ne représentent plus que 86 hectares en 1974, une reprise se fait sentir dès l'année suivante. On compte désormais 114,8 hectares de vigne en 1975. L'extension se poursuit avec 141,1 hectares en 1977, 146,8 en 1980, 171,4 en 1983, 182,5 en 1987 et 217,1 en 1989. En 1991, 208,1 hectares, soit 27 % de la surface communale.



Dans ce total, les surfaces en appellation d'origine contrôlée ont vu leur part augmenter progressivement pour atteindre 97,5 % aujourd'hui. Ce chiffre traduit une orientation essentiellement

commerciale, à l'exception d'une poignée de petits propriétaires qui consomment leur maigre récolte (deux en 1991). Aussi a-t-on vu la taille des exploitations viticoles augmenter : on compte désormais quatre exploitations de plus de vingt hectares contre une seulement en 1977. Ce sont dans l'ordre : Beurivage (64,4 hectares), les vignobles Modet (31,78 hectares dont une partie se situe hors de la commune), château Laroche (24,83 hectares), château Dudon (20,48 hectares). Suivent P. Modet avec 19,97 hectares et château Gaussens avec 17,49 hectares. Trois propriétaires possèdent entre 5 et 10 hectares et neuf moins de 3 hectares.

4.3- Une production en hausse

A partir de 1975, la production augmente : elle fluctue de 9003 hectolitres (1980) à 13060 hectolitres (1990). La moyenne atteint désormais 6917 hectolitres, soit plus du double de celle de la période précédente. Les rendements connaissent toujours d'importantes variations, oscillant entre 25,2 hectolitres à l'hectare (1984) et 60,4 hectolitres à l'hectare (1990) pour une moyenne assez élevée de 42,3 hectolitres à l'hectare.

Les productions connaissent de nouvelles mutations : le rouge retrouve son niveau d'avant-guerre. Sa part varie autour de 85 % atteignant même 92 % en 1989. Alors qu'en 1975 les Premières Côtes de Bordeaux dominaient, leur part diminue ensuite, l'appellation se maintient pourtant à la seconde place, la production variant de 876 à 4662 hectolitres. En 1990, elle se hisse au premier rang. Le reste du temps, ce sont les bordeaux supérieurs qui dominent grâce aux productions de Beurivage et Gaussens essentiellement. Les Bordeaux ont aussi une certaine importance (vignes de palus) alors que les vins de consommation courante ou vin de table ont presque totalement disparu (8 hectolitres en 1991).

Le vin blanc a, quant à lui, fortement régressé depuis 1975. Sa part qui était de 15 % en 1975, n'est plus que de 3 % aujourd'hui. Alors que les Premières Côtes dominaient avant 1975, elles ont perdu énormément d'importance depuis, puisque leur production ne totalise que 29 hectolitres en 1991. C'est désormais le Bordeaux sec qui domine, malgré une chute de sa production (156 hectolitres en 1991). Bordeaux Supérieurs et vins de consommation courante ont par contre disparu. Le Cadillac enfin, varie selon les années entre 0 et 112 hectolitres, du fait de la délicatesse de sa culture.

C'est à partir de 1979 que le claret fait son apparition sur la commune. Il ne représente alors que 0,8 % de la production totale,

mais augmente progressivement pour atteindre 1,2 % de la production totale en 1983, 3 % en 1984, 4,6 % en 1988, 7,4 % en 1990 et 9 % en 1991 (537 hectolitres). Il devient alors la deuxième production derrière le rouge et devance le blanc en 1991.

Cette évolution ne peut être évoquée sans tenir compte des conditions commerciales. Si le blanc baurechais a subi un tel revers depuis quinze ans, c'est qu'il connaît la concurrence de vins de qualité comme les blancs secs de l'Entre-deux-Mers, les liquoreux de Sainte-Croix-du-Mont et les Sauternes. En fait, il semble qu'il y ait eu un accord tacite entre Premières Côtes de Bordeaux et Entre-deux-Mers, les premiers se spécialisant dans la production de bons vins rouges et les seconds étant devenus les défenseurs du blanc sec girondin. Quant à la production de claret, elle bénéficie de la proximité de la cave de Quinsac, pionnière en la matière. Les douze coopérateurs baurechais qui y adhèrent, acceptent les conditions de la cave et produisent un vin rosé.

Cette esquisse viticole permet de mieux appréhender les mutations qui ont affecté le domaine agricole à Baurech. En concurrence directe avec les labours dans un premier temps, puis avec les prairies ensuite, la vigne ne s'est affirmée que récemment comme unique culture et ce, malgré une forte régression de la SAU. La viticulture représente désormais l'avenir de l'agriculture baurechaise, à condition toutefois qu'elle ne cède pas aux pressions urbaines. Car en à peine plus d'un siècle, les surfaces consacrées à la vigne sont passées de 340 à 208 hectares...



Centre d'Etudes et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



Quel vin pour le Haut-Benauge ?

Myriam ETEVENARD

Etudiante en Géographie à

L'Université M. de Montaigne-Bordeaux3

Jean-Claude Hinnewinkel

Aune quarantaine de kilomètres au sud-est de Bordeaux, le "Haut-Benauge" est une région de transition entre les "Premières Côtes de Bordeaux" qui dominent la Garonne et les hautes surfaces des plateaux de l'Entre-deux-Mers.

Héritière, pour partie seulement, du comté de Benauge, puissant fief médiéval couvrant alors la plus grande partie du Sud de l'Entre-deux-Mers, le "Haut-Benauge" correspond aujourd'hui, à une des multiples appellations du Bordelais. Neuf communes en sont bénéficiaires : Arbis, Cantois, Escoussans, Ladaux, Saint-Pierre-de-Bat, Soulnac et Targon qui appartiennent au canton de Targon ; Gornac et Mourens qui relèvent de celui de Sauveterre.

Si la vigne fait depuis longtemps partie du paysage du Haut-Benauge, elle n'a pas toujours eu l'ampleur spatiale actuelle. Les vins de Benauge et de l'Entre-deux-Mers ne furent que peu ou pas mentionnés dans les ouvrages antérieurs au XIX^e siècle et quand ils sont évoqués, on parle le plus souvent de petits vins blancs "sans vertu". Aujourd'hui, ce sont au contraire des vins blancs de qualité, "Bordeaux Haut-Benauge" ou "Entre-deux-Mers Haut-Benauge". Hier encore vouée aux vins blancs, la région est désormais consacrée principalement aux vins rouges.

Quelques jalons historiques aideront à comprendre cette évolution.

1- Une spécialisation récente

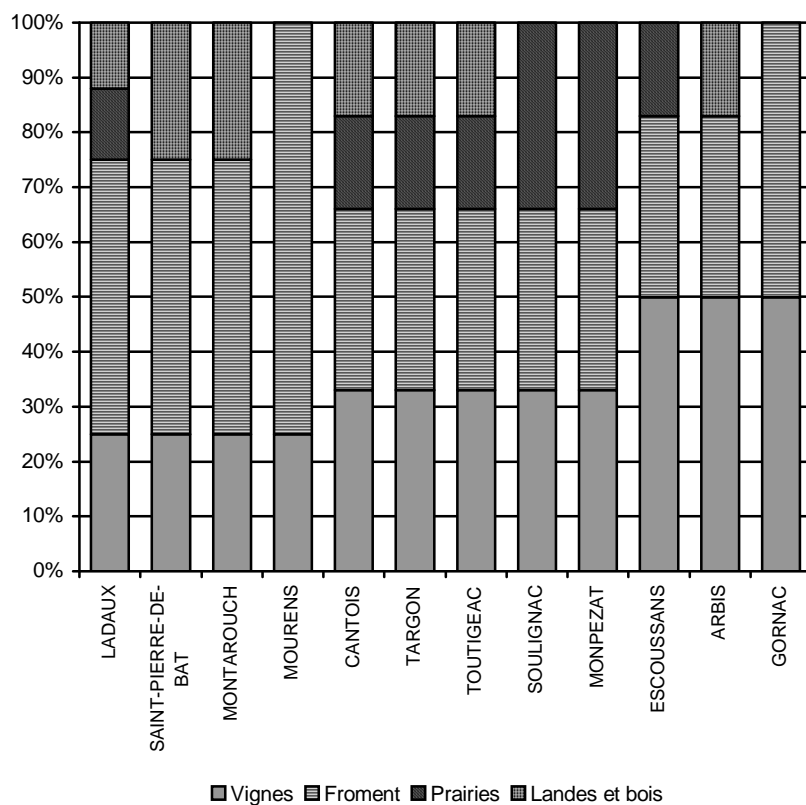
1.1- Au temps des Comtes de Benauge, le règne de la polyculture

Le "Comté de Benauge" doit son nom à l'archiprêtre de Benauge qui appartenait au diocèse de Bordeaux. On trouve des comtes de Benauge dès le X^e siècle. Ils occupaient une position très

forte dans l'Ouest de l'Entre-deux-Mers, tenant les clefs de la liaison entre Garonne et Dordogne par la "Via Benegiana" déjà signalée au XII^e siècle dans le cartulaire de l'Abbaye de la Sauve-Majeure. Comme dans toutes les régions du Bordelais à l'écart des fleuves, l'autoconsommation à base céréalière l'emporte alors.

La carte de Belleyme reste le meilleur outil pour apprécier l'implantation spatiale de chaque spéculation vers la fin du XVIII^e siècle. Il est ainsi possible de constater que l'actuel Haut-Benauge est alors assez peu viticole. Certes des oublis de la part du célèbre "ingénieur géographe du Roi" sont à peu près certains, notamment à Arbis où l'Etat des paroisses de l'élection de Bordeaux en 1766 recense environ la moitié du territoire occupé par la culture de la vigne.

1.1.1- Une polyculture viticole



Graph. 1 - L'utilisation du sol au milieu du XVIII^e siècle d'après les Etats des paroisses des élections de Bordeaux (C 4549) et de Condom (C 2654) (Archives départementales de la Gironde)

Toutefois, la confrontation des deux documents permet de souligner une assez faible implantation de cette culture dans la plupart des paroisses d'alors, seules celles d'Arbis, d'Escoussans et, cela est plus surprenant, de Gornac lui accordant la première place.

La vigne occupe le plus souvent des coteaux exposés au sud-ouest. Ces versants correspondent dans l'Ouest de la région aux affleurements de la couche de graves argilisées, alluvions abandonnées là par un ancêtre de la Garonne. Peu propices aux céréales, les sols pierreux et secs qui en découlent conviennent par contre assez bien à la vigne, surtout lorsque l'exposition est favorable. Et c'est tout particulièrement le cas sur le versant qui domine le village de Soullignac à Escoussans des versants du Vignon et de l'Euille, de Naudonnet à Liron, et dans les secteurs de Couet, l'Armurey et Miaille.

Ailleurs la vigne couvre partiellement un sommet de coteau comme la petite butte de La Mazerolle à Cantois, comme celle à la jonction des paroisses de Montignac, Targon et Ladaux ou bien les versants de rive droite du ruisseau de Saint-Pierre-de-Bat à Gornac. Mais cette image fournie par Belleyme pourrait être un peu plus schématique que la réalité d'alors, si l'on en croit par exemple l'arpentement de Ladaux¹ d'où il ressort que le vignoble est alors très morcelé, les mentions de parcelles étant multiples... Belleyme n'aurait alors indiqué que les ensembles les plus importants. La proportion des vignes est très variable selon les fiefs mais beaucoup de tenanciers entretiennent à peine un hectare de vigne.

La vigne est généralement conduite en hauteur et cultivée sous forme de joualles. Compte tenu des cultures intercalaires, celle des céréales est majoritaire, en particulier celle du blé. Les joualles permettent ainsi de couvrir les besoins de la population locale en céréales, fruits et vin. L'essentiel de la production viticole est consommé sur place, en famille ou dans les cabarets.

1.1.2- Des vins de médiocre qualité

Longtemps la viticulture ne fut donc destinée qu'à l'autoconsommation et au marché local. Hors les années exceptionnelles, les vins sont alors de médiocre qualité comme en

¹ FRIOT, M. la paroisse de Ladaux dans la deuxième moitié du XVIII^e, in Ladaux, ASPECT, 1986.

témoigne une enquête de 1742² où il est indiqué que "le vin doit être brûlé à cause de son peu de valeur et de l'éloignement de la rivière et du mauvais état des chemins". Ce problème du transport des vins est attesté encore dans un contrat de métayage de 1757³ où il est cette fois stipulé que "s'obligent les preneurs de faire tous les petits charrois nécessaires pour le besoin dudit donneur qui consistent à porter..., sa moitié du vin aux brûleries dans ladite paroisse de Ladaux".

Lorsqu'en 1635, la Hollande s'est alliée à la France, Bordeaux et son vignoble s'ouvrent aux commerçants hollandais qui viennent y acheter des vins pour les revendre en partie en Europe du Nord. Mais cette pratique bouscule les traditions : le "clairet" bordelais ne satisfait pas les Hollandais qui mettent de nouveaux goûts à la mode : les vins blancs secs ou semi-liquoreux (et même les eaux-de-vie) ont la préférence.

Une hiérarchie s'établit alors au sein du vignoble de vins blancs. Certaines régions comme le Sauternais et les côtes de Garonne s'affirment dans la qualité avec des plantations basses et homogènes. Ailleurs comme en Entre-deux-Mers, on produit essentiellement des "vins de chaudière" à partir de vignes cultivées en joualles et déjà en hauteur. Aussi dans la "Taxation des vins" de 1647, ceux de Benauges obtiennent les prix les plus bas, 50 livres le tonneau pour les moins chers, 60 pour les plus prisés contre 60 à 75 livres pour ceux de l'Entre-deux-Mers et plus de 100 livres pour les vins de palus ou les vins de Langon.

Cette situation est-elle valable pour l'ensemble de l'actuel "Haut-Benauges" ? Les coteaux proches des actuelles "Premières côtes" ne bénéficient-ils pas déjà d'une meilleure réputation avec une accessibilité plus aisée à la Garonne ? Les recherches en cours permettront en tout cas de préciser et sans doute de nuancer cette image un peu négative, comme c'est déjà le cas pour le XIX^e siècle.

1.2- Au XIX^e siècle, de crises en reconstructions

Les ouvrages publiés sur les vins de Bordeaux dans la première moitié du siècle sont peu bavards sur l'Entre-deux-Mers en général et sur la région du Haut-Benauges en particulier. On peut tout juste en conclure que la situation a dans l'ensemble assez peu évolué par rapport à la fin du siècle précédant, tout au moins en ce qui concerne l'utilisation du sol.

² A.D. Gironde G 836 in FRIOT, M. op. cit.

³ A.D. Gironde 3E 16115 in FRIOT, M. op. cit.

Vers 1850, la Benauge est toujours très marquée par la polyculture et l'importance de ses boisements. Les céréales dominent encore mais la vigne est presque toujours la deuxième culture. Elle est surtout présente sur les hauteurs caillouteuses car les sols y sont bien drainés et trop pierreux pour d'autres cultures. Le plus souvent elle reste menée sous forme de joualles où l'on trouve parfois des arbres fruitiers (cerisiers surtout comme à Ladaux et Escoussans). Il est donc difficile de faire une estimation de la surface réelle cultivée en vigne. L'enquête cantonale de 1853⁴ est quand même révélatrice de cette poussée du vignoble puisque pour le canton de Targon (dont dépendent sept des neuf communes) l'étendue totale des vignes dépasse légèrement celle du froment :

	Canton de Targon	Canton de Sauveterre
Froment	2 753 ha	4 186 ha
Vignes	2 980 ha	3 873 ha

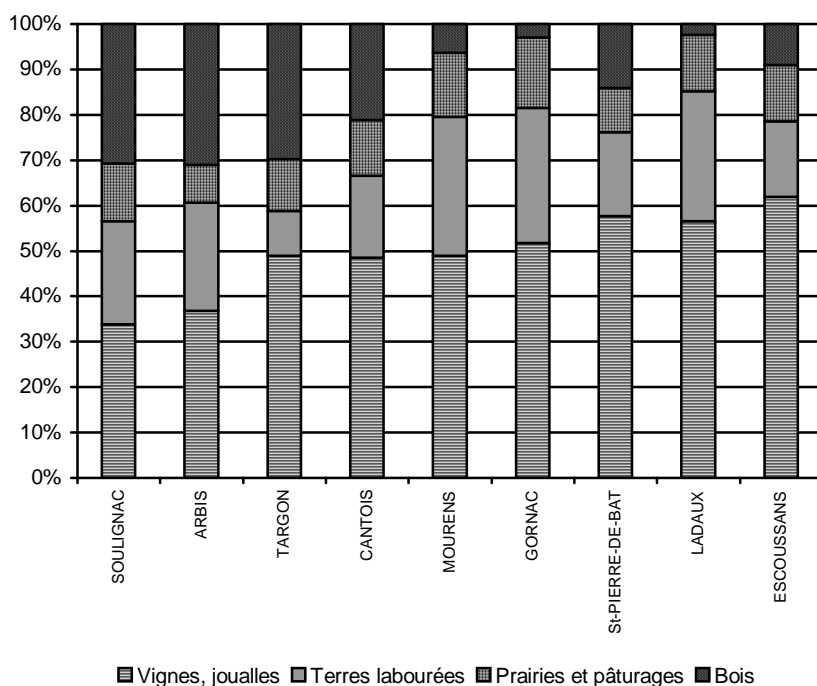
La deuxième moitié du XIX^e siècle débute avec une première crise et l'enquête cantonale de 1853 mentionne déjà l'oïdium pour le canton de Targon. Il semble pourtant que le mal ait été moins virulent dans l'Entre-deux-Mers (et dans la Benauge) que dans le reste du Bordelais. Ceci s'explique en raison de la spécialisation du plateau en vignes blanches. L'enrageat (ou Folle blanche) et le sémillon, qui commence à s'implanter, résistent mieux au champignon que les vignes rouges. Le mal est surmonté en cinq ans grâce à l'emploi de soufre, et la région confirme sa vocation de vins blancs avec cependant un accroissement des surfaces plantées en vignes rouges.

Une vingtaine d'années après cette alerte oïdière, le vignoble, remis de ses attaques, atteint son apogée. Ainsi en 1874 le canton de Targon recense 5 848 ha de vignes, joualles comprises, soit un doublement des superficies depuis 1853 alors que les labours ne concernent que 2 728 ha⁵. Les raisons d'un tel essor sont à rechercher dans l'amélioration des voies de communication sous le Second Empire, dans l'Entre-deux-Mers comme ailleurs, avec un début d'ouverture économique dans le cadre de la révolution industrielle. Le désenclavement facilite alors les débouchés extérieurs et crée pour un temps des conditions économiques favorables à l'extension de la viticulture. Il correspond d'ailleurs à une période de prospérité et d'innovations dans les campagnes.

⁴ Enquête cantonale de 1853, A.D. Gironde 6M 1410.

⁵ FERET, Statistiques générales de la Gironde, 1874, Tome II.

Vers 1874, les communes du Haut-Benauge sont déjà plus ou moins spécialisées dans la viticulture.



Graph. 2 - L'occupation du sol en Haut-Benauge vers 1874

Si l'on fait abstraction des bois, partout la vigne occupe plus de la moitié des terres cultivées. La production est alors principalement une production de vins blancs, issus pour 90 % de l'enrageat complétés par le jurançon et qui sont destinés "aux opérations" c'est-à-dire aux coupages dans les chais des négociants bordelais. Les prix de primeur sont particulièrement bas, de 80 à 120 francs le tonneau, nu.

Cette situation moyenne masque en fait de profondes différences. Des petits propriétaires ou métayers, polyculteurs et autoconsommateurs produisent l'essentiel des vins courants destinés à la consommation locale et aux coupages. Quelques gros propriétaires, souvent issus de la bourgeoisie urbaine, pour qui la viticulture est devenue une spéculation, produisent des vins fins, doux, proches de ceux des "côtes" et pour lesquels ils obtiennent des prix supérieurs. Ainsi à Targon le Château-Beauregard, le Château-

Vermont, la seigneurie de Bruffeneau ou le domaine de Toutigeac produisent sur des pentes le plus souvent graveleuses et "exposées aux influences solaires les plus heureuses" à partir de cépages Sémillon, Sauvignon et Muscadelle le plus souvent, des vins qui obtiennent parfois plus de 300 francs le tonneau logés. Et sur la plupart des communes du Haut-Benauge, l'ouvrage de Férret de 1874 mentionne quelques propriétaires à 160, 200 et même 250 francs le tonneau, nu, comme ceux du quartier du Liron à Soullignac.

Progressivement, leurs plantations prennent une allure "plus moderne" grâce aux innovations agrologiques et viticoles. On commence à labourer à la charrue et non plus à bras, l'écartement des vignes favorisant le passage d'une paire de boeufs. L'installation de la vigne sur les fils de fer tendus entre les piquets se répand assez vite ainsi que l'usage d'engrais naturels comme le guano du Pérou. Par endroit on découvre même les vertus du drainage des sols à vignes. Les modes de taille eux-mêmes commencent à être affinés.

Une certaine diversification s'opère alors. Le Haut-Benauge, tout au moins dans sa frange occidentale, retrouve une ancienne vocation : celle des vins moelleux. La réputation du Sauternais où l'on faisait de l'or avec des vins liquoreux et la résistance du sémillon à l'oïdium n'y sont pas étrangers.

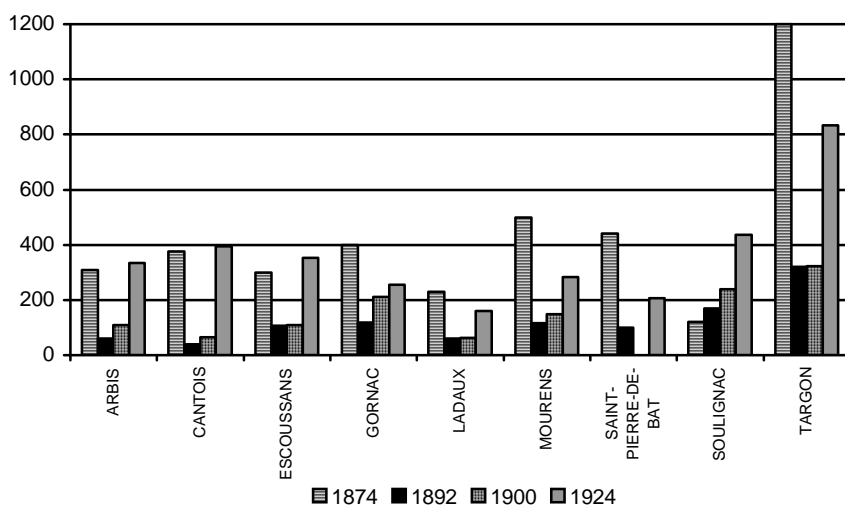
Mais cette prospérité allait être de courte durée puisque le vignoble du Haut-Benauge est touché par le phylloxera au milieu des années 1870 (1875-1876 à Soullignac). A la différence de l'oïdium, le phylloxera ne ménage pas les vignes blanches. Comme il craint l'humidité et qu'il affectionne particulièrement les terrains calcaires, le plateau cette fois est le plus maltraité, les vignes installées au sommet des coteaux sont particulièrement décimées. Les surfaces en vignes diminuent alors rapidement.

De multiples remèdes sont essayés, traitements au sulfure de carbone, au sulfo-carbonate de potassium. La solution fut en Benauge comme ailleurs le greffage des cépages français sur des pieds américains, la crise laissant de terribles cicatrices. Greffages et traitements sont coûteux et beaucoup de cultivateurs ont peine à subsister. Certains propriétaires arrachent même définitivement leurs vignes pour planter des arbres (pins notamment). D'autant plus que les misères ne sont pas finies.

Dès la fin des années 1880, le mildiou est introduit avec les plans américains. A la même époque, le "black-rot", connu en Gironde dès 1887, arrive plus tardivement en Haut-Benauge où il est signalée dans la commune de Soullignac vers 1898. Dans les deux cas la "bouillie bordelaise" fait merveille. Dernier fléau enfin : la

cochyllis (entre 1912 et 1914). Mais le remède contre cet insecte avait été découvert dès la fin du XIX^e siècle.

Ces crises successives amènent une profonde rénovation du vignoble encouragée à partir de 1907 par l'interdiction de commercialiser les vins produits hors Gironde sous l'appellation vins de Bordeaux. Cette décision suscite une extension rapide du vignoble dans l'Entre-deux-Mers occidental et central pour répondre à la demande du négoce bordelais et compenser les quantités qui ne viennent plus du "Haut-pays". En Haut-Benauge, les surfaces en vignes passent ainsi de 1089 ha en 1892⁶, au cœur de la crise phylloxérique à 1928 en 1900 et 3258 en 1924. Progressivement, les "joualles" disparaissent. C'est d'ailleurs ce qui incite à la prudence dans la lecture du graphe 3, les données pour la fin du XIX^e siècle incluant une proportion variable de joualles qui ainsi faussent les comparaisons. On peut toutefois en conclure que les communes de l'Ouest retrouvent au début des années 20 un niveau supérieur à celui du maximum de 1874. Par contre dans l'Est, à Gornac, Saint-Pierre-de-Bat, Mourens et même Ladaux la reconquête viticole est plus difficile.

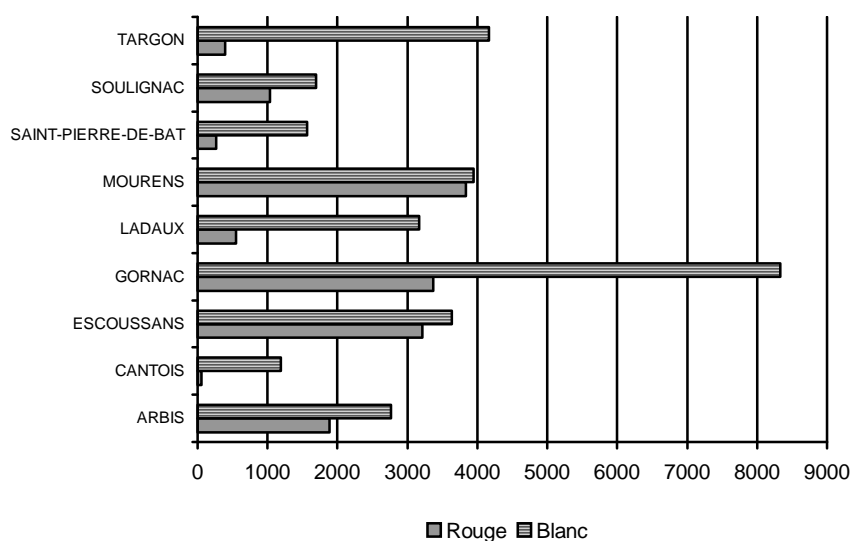


Graph. 3 - Crises et reconquêtes viticoles en Haut-Benauge fin XIX^e - début XX^e siècle

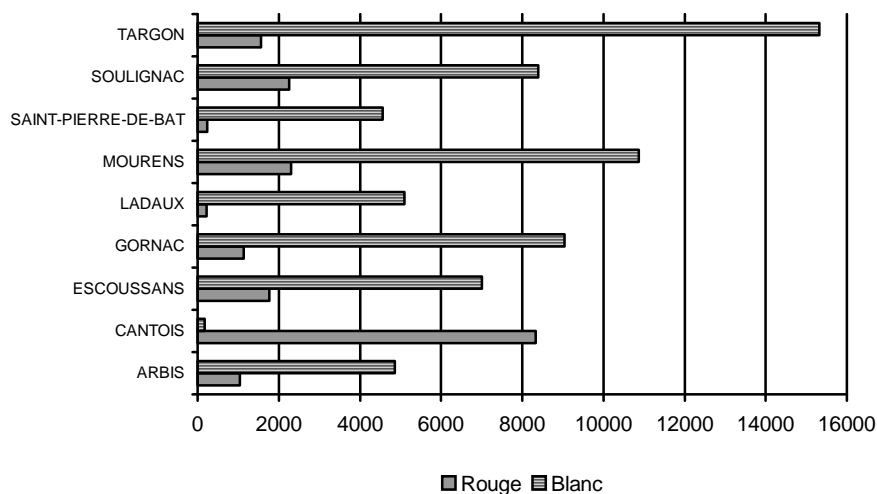
Cette reconstruction s'accompagne d'une forte spécialisation dans les vins blancs, assez conforme il est vrai avec la tradition de la région mais accentuée par la demande du marché en vins blancs

⁶ Enquête décennale agricole de 1892, A.D. Gironde.

moelleux, particulièrement au lendemain de la Première guerre mondiale où se fait sentir fortement l'ouverture du marché américain. Et à l'exception de la commune de Cantois qui connaît une forte progression des vins rouges pour des raisons que nous ignorons, toutes les communes du Haut-Benauge participent de ce mouvement, plus ou moins tôt, plus ou moins vigoureusement, ainsi qu'il est possible de le constater sur le graphe 4.



Graph. 4.1 - La production de vins en Haut-Benauge en 1900



Graph. 4.2 - La production de vins en Haut-Benaige en 1924

C'est bien un vignoble de vigne blanche qui s'installe en Benaige au lendemain de la guerre de 1914-1918. Il s'y produit un vin blanc moelleux, qui, obtient la médaille d'or collective au concours général agricole de Paris. Mais ces vins sont encore souvent (dans leur ensemble) d'une qualité médiocre et servent aux coupages. Une énorme quantité part, en vrac, à la distillation.

C'est dans ce contexte que se mettent en place les A.O.C.

1.3- L'appellation "Haut-Benaige" et la naissance du syndicat

Traditionnellement, le Haut-Benaige appartient à l'Entre-deux-Mers. Mais, comme cela a déjà été évoqué dans la présentation de la région au XIX^e siècle, de nombreux viticulteurs, notamment dans les communes limitrophes des actuelles "Premières côtes" produisaient des vins fins, doux généralement, très proches sinon équivalents, grâce aux mêmes cépages et sur des sols quasiment identiques puisque issus des graves de l'ancienne Garonne. Aussi lorsque, dès 1907, les côtes de Bordeaux sont dissociées de l'Entre-deux-Mers, ces mêmes propriétaires réagissent et ne tardent pas à s'organiser.

La loi du 24 avril 1919, donnant le droit exclusif aux tribunaux civils de définir les appellations, dans la mesure où ils sont saisis par "toute personne intéressée" en faisant prévaloir des "usages locaux, et constants", c'est le tribunal Civil de La Réole qui, le 29 novembre 1925, reconnaît le droit à cette appellation d'origine pour les vins blancs produits, dans les communes d'Arbis, Cantois,

Escoussans, Gornac, Ladaux, Mourens, Saint Pierre de Bat, Soullignac et Targon, suite à la requête de propriétaires des communes de Targon, Mourens et Gornac. En effet quelques mois plus tôt, le 21 septembre, le Syndicat viticole du Haut-Benauge avait été créé, sans ces dernières, à l'initiative de M. Joseph Robert.

Originaire de la région de Saint-Emilion, installé en Benauge en 1922 au château d'Hauretz, à Ladaux, commerçant avec la Belgique puis un peu plus tard avec les "bistrots" bordelais, il voulait assurer la promotion de ses vins blancs moelleux, face aux Premières Côtes de Bordeaux. Le nom de "Haut-Benauge" est choisi en référence à la seigneurie des comtes de Benauge dont le château est situé, nous l'avons vu, sur la commune d'Arbis. La création de ce syndicat visait principalement trois buts :

- "attirer l'attention sur une région essentiellement viticole : l'ancien comté de Benauge".
- encourager les récoltants à sélectionner leurs plants et vinifier suivant des procédés modernes plus rigoureux.
- conserver, mais surtout renforcer la réputation des vins de Benauge et "l'imposer aux acheteurs" en se donnant les moyens pratiques d'un contrôle efficace de leur appellation par un règlement intérieur s'imposant à ses membres.

Ce rapide survol historique est une parfaite illustration du caractère artificiel de la mise en place de certaines appellations dans l'entre-deux-guerres. Tout se jouait en justice, suite au dynamisme d'un homme (ou d'un petit groupe) pour défendre les intérêts du moment et de quelques-uns. Parce ce que le marché est alors demandeur de vins blancs moelleux, parce que certains viticulteurs sans doute bien situés, peuvent rivaliser avec les collègues des « côtes », alors voilà créée une appellation de vins blancs qui engage les générations futures, sans reposer sur une véritable tradition de vins de qualité...

Certes en 1948, dans un rapport en date du 1^{er} septembre, MM. Kuhnholz-Lordat et Ponnier, experts à l'INAO, concluent "*les terres sont de même nature que celles des premières côtes ; le bassin de l'Euille a sculpté un amphithéâtre dont l'orientation générale est parallèle à celle des premières côtes ; la délimitation de l'aire d'appellation a pu être faite, presque toujours, d'après les pieds de coteau, comme pour les premières côtes*". Puis plus loin ils ajoutent "*L'encépagement réclamé par le syndicat est la triplète classique bordelaise sans cépages d'appoint : sémillon+sauvignon+muscadelle. L'encépagement actuel n'est ni plus ni moins déféctueux que celui qui existe sur bien des points des premières côtes garonnaises. La vinification aussi, n'est ni meilleure ni pire... N'ayant aucune appellation propre, ils (les vins blancs moelleux) sont alors utilisés :*

** Pour améliorer les petits vins du vaste Entre-deux-Mers...*

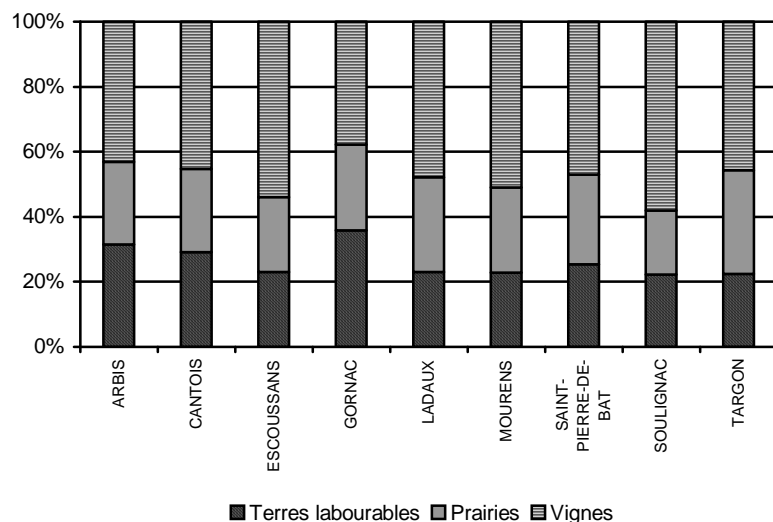
** Pour remplacer (par trafic d'acquis) les vins inférieurs des appellations plus réputées.*

En conséquence ils réclament le bénéfice de l'appellation "Haut-Benauge" pour les neuf communes membres du syndicat, demande qui fut exhaussée par un complément du 15 juillet 1955 au décret de l'appellation "Bordeaux". Au lendemain de la guerre, le contexte commercial est toujours favorable, pour un temps seulement, aux vins blancs moelleux.

2- Le vignoble contemporain

2.1- Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la primauté des vins blancs moelleux

Le Haut-Benauge est comme l'ensemble de l'Entre-deux-Mers une région encore largement dominée par la polyculture.



Graph. 5 - L'activité non viticole des exploitations au recensement de 1970

Hormis le cas de Targon, où l'on recensait une quarantaine d'exploitations sans cultures céréalières mais aussi onze exploitations non viticoles, dans tous les autres cas, la grande majorité des entreprises ajoutent à la viticulture les céréales et les cultures légumières et fruitières ; plus rarement un élevage porcin et/ou bovin vient compléter les revenus. Dans l'ensemble du Haut-Benauges, les exploitations sont peu spécialisées et si la vigne occupe avec 3 197 ha près de 50 % de la SAU des exploitations, prairies (1 427 ha) et labours (1 731 ha) obtiennent le même score avec 3 158 ha.

Après les vicissitudes de la guerre, la production des vins blancs moelleux retrouve rapidement son niveau d'avant guerre et dans toutes les communes les cépages blancs occupent plus de 94 % des surfaces plantées⁷.

Mais bien vite la situation se détériore, par suite des transformations dans les habitudes de consommation, aux premiers rangs desquelles figure la chute des vins de consommation courante, principal débouché des "petits bordeaux blancs", ceux que l'on consommait vite fait sur le zinc des comptoirs des cafés ou qui servaient aux assemblages des négociants.

L'image souvent négative des "Bordeaux moelleux", bien souvent trop souffrés et générateurs de migraines se traduit au cours des années 1960 par une crise profonde des vignobles de vins blancs en général, et tout particulièrement de celui du vaste Entre-deux-Mers. En 1956 où la rudesse de l'hiver et le gel affectent gravement le vignoble et causent l'effondrement de la production. Le signal de la reconstruction du vignoble est donné.

C'est en effet à cette époque, en 1953, que l'appellation Entre-deux-Mers qui jusque là concernait les vins blancs de tous types avec une production qui pouvait atteindre certaines années quelques 600 000 hl, devient exclusivement une appellation de blancs secs, issus majoritairement des cépages bordelais que sont les sémillons, muscadelles et sauvignons. Et surtout, grande innovation dans le monde viticole, est instaurée une commission d'agrèage, qui prend la forme d'une dégustation anonyme par un jury de professionnels.

Les instigateurs de cette véritable révolution espèrent bien ainsi -et la suite leur a donné raison- revaloriser cette appellation qui souffrait alors de prêter son nom à des productions des plus

⁷ Cadastre viticole de la Gironde, Ministère de l'Agriculture, I.V.C.C., service du cadastre viticole, 1964.

médiocres car issues de la région. Les premiers résultats sont spectaculaires : l'appellation Entre-deux-Mers ne revendique plus bientôt que quelques 125 - 130 000 hl, les vins ne répondant pas aux caractéristiques de l'appellation étant alors déclarés en "Bordeaux".

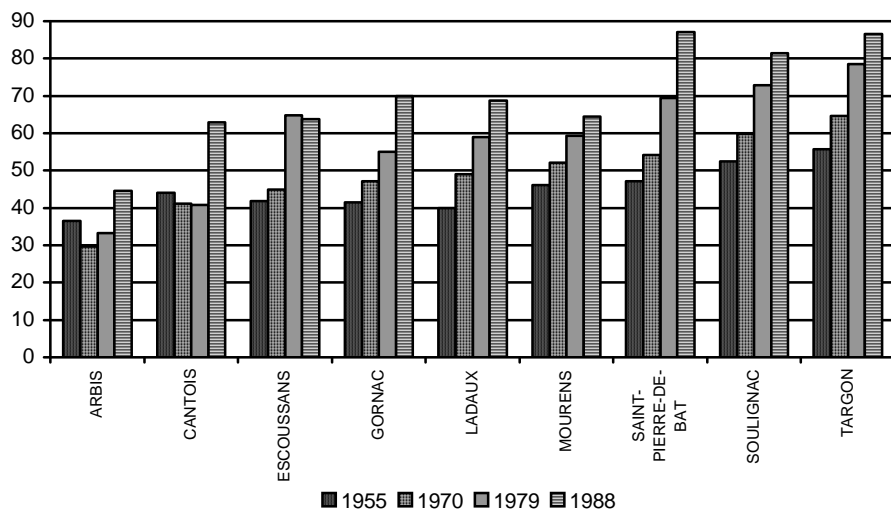
Cette restauration de l'image des vins de la région, cette "requalification des vins" passe bien sûr en partie par une restructuration complète du vignoble

2.2- La construction d'un vignoble de masse de qualité

C'est en effet le caractère paradoxal de l'évolution récente du Haut-Benauges, comme de tout l'Entre-deux-Mers d'ailleurs, que l'émergence d'un grand vignoble qui soit à la fois un grand vignoble de masse -c'est la principale zone de production des "Bordeaux" génériques- mais aussi et pour les mêmes vins un vignoble de qualité puisque à peu près exclusivement A.O.C.

2.2.1- En marche vers la monoculture

En 1970, la vigne occupait encore un peu moins de 50 % de la SAU de exploitations ; sa part grimpe à près de 60 % en 1979 et à 70 % en 1988. Cela traduit l'abandon de la polyculture et un accroissement des superficies cultivées en vigne.



Graph. 6 - La place de la vigne dans la SAU des exploitations aux trois derniers recensements

Au cours des deux décennies qui séparent les RGA de 1970 et 1988, la SAU des exploitations a peu évolué : 6 578 ha en 1988 contre 6 536 en 1970 mais la vigne conquiert des espaces au dépend des labours (1 065 en 1988 contre 1 731 en 1970), des cultures légumières et fruitières qui ont disparu alors qu'elles occupaient 246 hectares en 1970 et de l'élevage, les prairies ne couvrant plus que 813 ha contre 1 487 en 1970. Certes dans pratiquement toutes les communes demeurent une ou deux exploitations non viticoles, certes quelques exploitations perpétuent la tradition polyculturelle surtout dans l'est de la région. Mais aujourd'hui la grande majorité des exploitants sont des viticulteurs qui, dans un pays où la coopération n'a pas vraiment connu de succès contrairement au reste de l'Entre-deux-Mers, se doublent d'un vigneron et d'un commerçant.

Ce passage de la polyculture à la monoculture viticole se marque par de profondes modifications des structures des exploitations.

Entre 1955 et 1988, le nombre d'exploitations s'est comme partout effondré. Lors de l'établissement du cadastre viticole, 598 exploitants furent recensés pour un total de 2 783 ha 75 en vigne soit une moyenne de 4,65 ha par exploitant. En 1992⁸ ils ne sont plus que 288 pour 4 559 ha de vignes soit une moyenne de 15,8 ha. Plus du tiers des exploitations (36 %) comptent plus de 20 ha et couvrent 71 % de la superficie totale de la zone d'appellation. Seules deux exploitations dépassent 100 ha. Comme ailleurs, cette évolution est liée à une spécialisation de plus en plus grande, à la mécanisation des travaux agricoles et notamment à l'adoption de la conduite en "vignes larges".

La modestie des cours des vins blancs tout au long du dernier quart de siècle a conduit certains viticulteurs à rechercher des méthodes de culture moins dispendieuses et l'on vit se développer les vignes larges dans la région de Cadillac vers les années 60 puis un peu partout en Gironde sur les terres vouées essentiellement aux appellations Bordeaux. Alors que sur le plan agronomique l'idéal de plantation pour une qualité optimum est la plantation au carré, contexte le plus favorable à un bon enracinement et à une bonne surface de feuillage, ce qui en espaçant les souches de 1 m donne environ 9 à 10 000 pieds par hectare, nombreux furent ceux qui entreprirent des plantations avec des largeurs interrèges de 3,5 à 3,6 mètres contre seulement 1,8 à 2 mètres en vignes traditionnelles, avec entre les souches 1,5 m contre

⁸ Enquête syndicale.

1 m. Afin de maintenir une surface de feuillage minimum, elles furent montées jusqu'à 3 mètres de haut avec une surface de palissage de 2 mètres environ. Les économies sont évidentes à la plantation mais aussi pour tous les travaux. Mais les rendements à l'hectare étant bien sûr maintenus, chaque pied est dans ce système beaucoup plus productif, la maturation en année ordinaire est beaucoup plus difficile.

Cette mécanisation c'est souvent accompagnée d'une restructuration du vignoble. Celle-ci s'est souvent opérée par achat de parcelles contiguës ou par échanges à l'amiable entre deux propriétaires voisins. Mais c'est à Gornac que pour la première fois fut entrepris un remembrement. Mr. P. Perromat, à l'époque maire de la commune de Gornac, témoignage : "J'ai été le premier maire de France à faire un remembrement viticole total en 1961, 1962 et 1963 ; cela a été très difficile, il fallait vaincre l'individualisme. De bons résultats ont été obtenus grâce à la persuasion."⁹. Ainsi dans cette commune 86 % des parcelles ont disparu tout en contribuant à une meilleure structuration du vignoble : "On a regroupé les vignes par le haut, ce qui fait que le vignoble de Gornac est un vignoble de coteaux : toutes les vignes situées en bas ont été arrachées et ont été transférées en haut¹⁰."

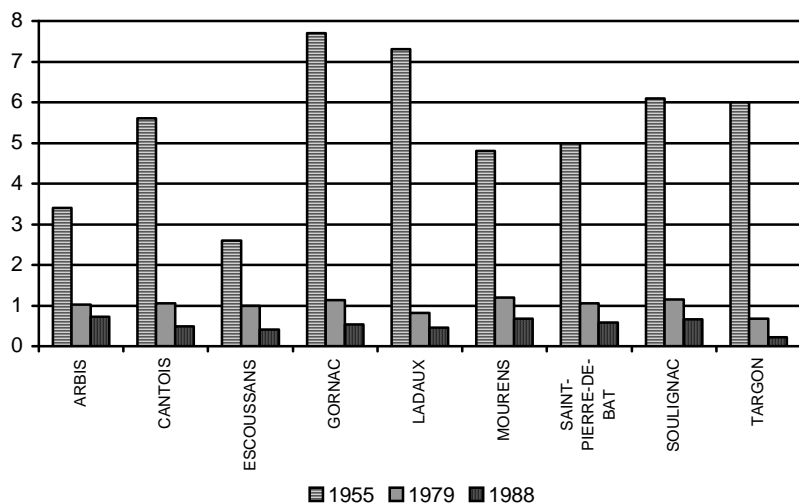
Autre exemple de remembrement dans les années 1960 : celui effectué à Mourens en 1965. Là encore, il fut total et l'on se rend compte de son importance en comparant les plans cadastraux de 1830 et de 1980 (section de "Pied d'Argent" devenu une section ZI). Le cadastre napoléonien comporte plus de 1 000 parcelles parfois minuscules alors que le cadastre actuel n'en a qu'une centaine. Une timide tentative de remembrement a été effectuée dans les années 1980-81 à Soullignac.

Cette restructuration s'est traduite par de profondes transformations de la production.

2.3- Vers un vignoble rouge

⁹ Entretien avec PERROMAT, P.

¹⁰ Idem.

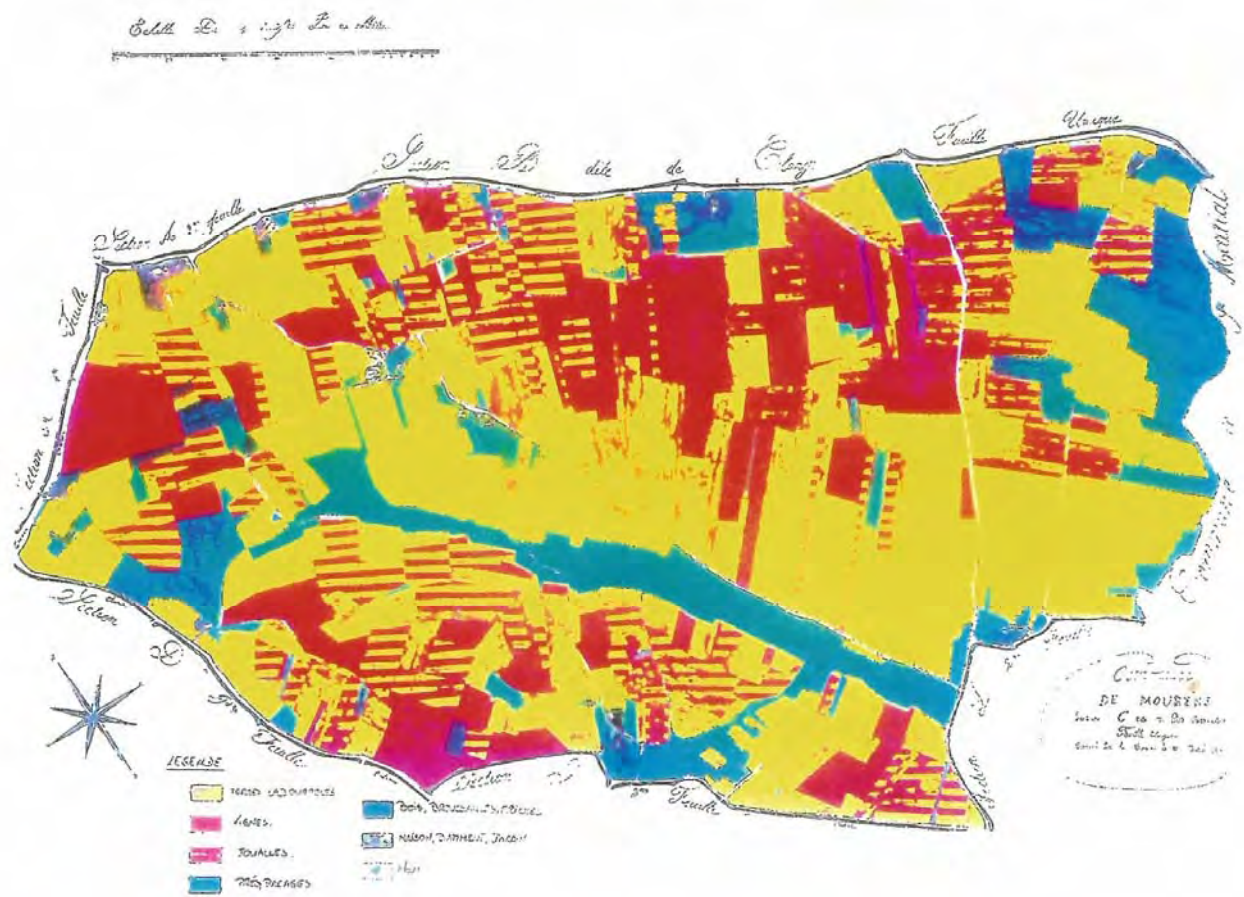


Graph. 7 - Evolution du rapport blanc/rouge depuis la Seconde Guerre mondiale

Toujours supérieur à deux au lendemain de la guerre, le rapport entre les superficies plantées en blanc et celles plantées en rouge est passé à un stade de quasi équilibre vers 1979 puis s'est complètement inversé par la suite pour descendre au voisinage d'un demi : à l'heure actuelle la superficie des vignes rouges est presque le double de celle du vignoble blanc. Commencé dans les années 1960, l'essor des vins rouges s'est accentué dans les années 1980. On est ainsi passé de moins de 10 000 hl en 1965 à plus de 60 000 hl en 1981 et près de 170 000 hl en 1995. Les viticulteurs ont pour ce faire arraché une partie du vignoble ancien planté en blanc pour accroître les surfaces en rouge ; le Cabernet-Sauvignon est le cépage dominant avec 44,2 % du vignoble, alors que dans toute la Gironde c'est le Merlot qui l'emporte (43 % dans l'Entre-deux-Mers). Il n'est qu'en deuxième position en Haut-Benauges avec 33,9 % suivi de loin par le Cabernet-Franc (18,9 %).

Ceci est un paradoxe pour une région qui porte le nom d'une appellation de vin blanc, mais qui se dirige de plus en plus vers une production de vins rouges. C'est incontestablement la conséquence de la bonne tenue des Bordeaux rouges au cours des dernières décennies alors que les vins blancs de tous types connaissent des temps difficiles. Sans doute faut-il voir là le fait qu'actuellement dans l'esprit des consommateurs français et étrangers, la Gironde est surtout un pays de vins rouges.

Fig.1 - LE PARCELLAIRE DE LA SECTION C DE MOURENS EN 1830

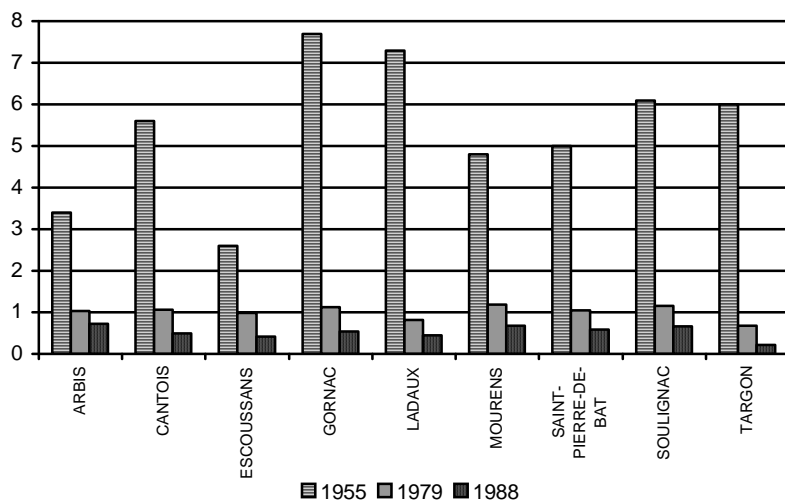


Cartographie M. Etevenard

Fig.2 - LE PARCELLAIRE DE LA SECTION C DE MOURENS EN 1980



Cartographie M. Etevenard



Graph. 8 - Evolution de la production dans le Haut-Benauges

Ainsi en l'espace d'une génération viticole, le Haut-Benauges est devenu une région principalement productrice de vins rouges. La moyenne des productions entre 1985 et 1995 (1991 excepté) est d'environ 100 000 hl pour les vins blancs et de 160 000 hl pour les vins rouges.

Pour les vins blancs la recherche de la qualité s'est accompagnée d'une quasi disparition des cépages à gros rendements comme le Colombard et l'Ugni-blanc. Aujourd'hui le Sémillon reste majoritaire mais au cours des dernières années le Sauvignon a réalisé une percée non négligeable, consécutive au succès des vins secs.

Zone d'appellation contrôlée de vins blancs moelleux, le Haut-Benauges est aujourd'hui une région polyvalente produisant à la fois des vins blancs et des vins rouges mais aussi à la fois des vins blancs secs et des vins blancs doux. Cette région relève des appellations génériques Bordeaux bien entendu mais aussi à la fois de l'appellation Entre-deux-Mers. Une situation complexe pour le moins qui n'est sans doute pas sans incidence sur la commercialisation et sur son image auprès des consommateurs.

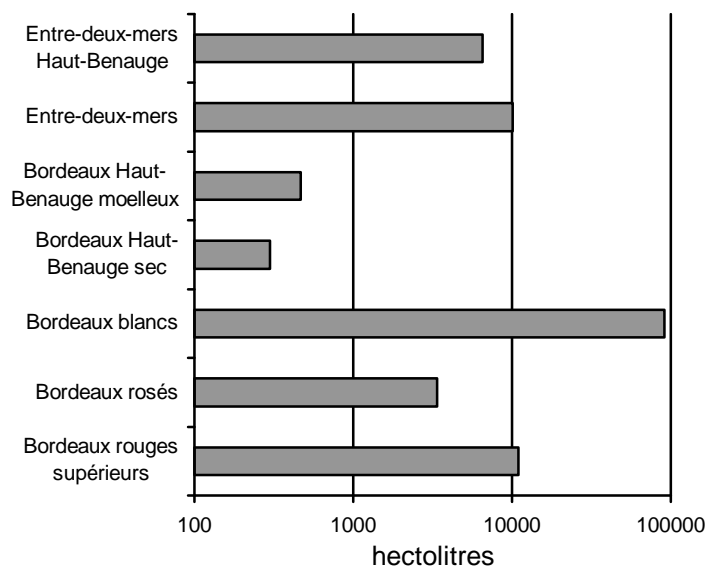
3- Une appellation aujourd'hui dépassée

Pour mieux comprendre la situation, il nous faut d'abord découvrir quels sont les vins produits en Haut-Benauges.

3.1- Les vins du Haut-Benauge

La récolte de 1995 montre tout le chemin parcouru par les viticulteurs du Haut-Benauge depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale où dominait l'appellation "Entre-deux-Mers". Aujourd'hui ce sont les A.O.C. génériques Bordeaux qui l'emportent avec 100 % des déclarations en rouges, puisqu'il n'existe aucune autre appellation disponible sur le territoire du Haut-Benauge mais aussi avec 84 % des vins blancs ce qui est paradoxal dans la mesure où le Haut-Benauge relève de deux A.O.C. localisée avec "Entre-deux-Mers" et "Haut-Benauge". Seule la législation éclaire cet état.

Les "Bordeaux Haut-Benauge" dépendent du décret du 14 novembre 1936 (complété en 1955) et "l'Entre-deux-Mers Haut-Benauge" de celui du 31 juillet 1937 (complété en 1955). Les blancs "Bordeaux Haut-Benauge" doivent être issus des seuls sémillon, sauvignon et muscadelle, sans cépage d'appoint. Le rendement maximum à l'hectare est fixé à 45 hl. Les vins doivent provenir des moûts contenant, au minimum, avant tout enrichissement, 195 grs de sucre par litre et présenter, après fermentation, un degré alcoolique minimum de 11,5° d'alcool acquis" (et maximum 13,5°). Nous retrouvons là les caractéristiques des appellations de vins moelleux et c'est bien en ce sens que fût rédigé le complément de 1955. Pourtant, avec la vogue des blancs secs, de nombreux propriétaires prirent l'habitude de déclarer en "Bordeaux-Haut-Benauge" des vins secs, cette appellation parce que "Bordeaux" étant plus porteuse à l'étranger que celle d'"Entre-deux-Mers". Et en 1990, l'appellation Haut-Benauge recensait 4 531 hl de vins secs contre seulement 571 hl de moelleux, malgré des conditions météorologiques excellentes pour les vins doux. La faiblesse des rendements autorisés et les réactions récentes de l'INAO qui souhaite un retour à une plus grande orthodoxie semblent avoir découragé plus d'un et les déclarations de Bordeaux-Haut-Benauge sec se sont effondrées.



Graph. 9 - Les vins déclarés en Haut-Benauges en 1995

Les blancs secs "Entre-deux-Mers Haut-Benauges" relèvent de l'appellation "Entre-deux-Mers" et répondent aux mêmes critères. On retrouve le Sémillon, le Sauvignon et la Muscadelle auxquels peuvent être adjoints dans la limite de 10 % des cépages accessoires comme le Colombard et l'Ugni blanc et surtout les rendements autorisés sont de 60 hl à l'ha. Les vins doivent provenir de moûts contenant, au minimum, avant tout enrichissement, 170 grs de sucre par litre et présenter, après fermentation, un degré alcoolique compris entre 10 et 13° pour un sucre résiduel inférieur à 4 grammes par litre.

Quant à l'appellation la plus répandue, l'A.O.C. "Bordeaux", les cépages accessoires peuvent atteindre 30 %, les rendements 65 hl par hectare. On trouve en ces données l'essentiel pour justifier les choix des viticulteurs. En Haut-Benauges comme dans tout l'Entre-deux-Mers, les cépages Colombard et Ugni-blanc furent très répandus et si la rénovation du vignoble a entraîné leur régression, ils en demeurent dans les vieilles vignes que les trésoreries n'ont pas encore permis de renouveler. Par ailleurs, sur le marché des vins, il ne se fait pratiquement aucune affaire avec le négoce dans l'appellation "Bordeaux-Haut-Benauges" ; quant aux vins de l'appellation "Entre-deux-Mers", ils ne se négocient généralement pas à un prix assez attractif par rapport aux Bordeaux pour compenser les exigences de l'appellation. Aussi les vins blancs produits en Haut-Benauges sont-ils des "Bordeaux" tout simplement. Les

appellations plus localisées sont destinées principalement à la mise en bouteilles au château et à la vente au détail.

C'est pour les mêmes raisons que de nombreux viticulteurs du Haut-Benauges ont pris en fermage des vignes en Premières Côtes, afin de bénéficier, pour les vins rouges principalement d'une appellation plus prestigieuse.

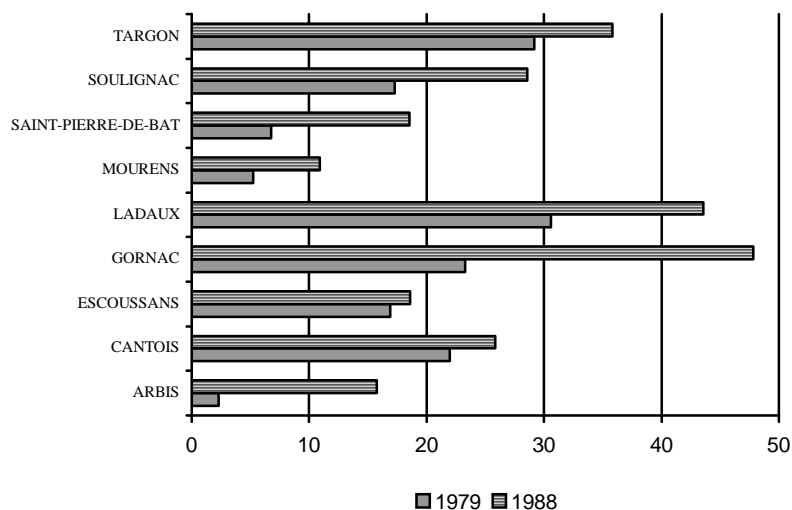
Ainsi ce sont souvent les formes de commercialisation retenues qui influencent à l'amont les choix dans les déclarations et donc dans la gestion du vignoble.

3.2- Le marché des vins

Contrairement à l'ensemble de l'Entre-deux-Mers, le système coopératif ayant très peu pénétré le Haut-Benauges, seul un viticulteur de Targon (vignobles A. Maurice) déclare livrer sa vendange à la cave coopérative de Romagne. Aussi pour faire face à la crise des vins blancs dans les années 1960, la vente directe, assurant des revenus plus rémunérateurs et correspondant à une mode qui paraît aujourd'hui bien installée, est apparue comme une des solutions à quelques pionniers. Cela s'est traduit au fil des ans par un essor assez sensible de la mise en bouteilles au "château", élément indiscutable de requalification des vins et tout particulièrement des vins blancs qui furent désormais l'objet de toutes les sollicitudes des vigneron. Ils furent aidés en cela par les chercheurs de l'Institut d'Oenologie de Bordeaux¹¹. Les vins blancs secs de Bordeaux sont sans doute les Bordeaux qui ont le plus progressé en qualité au cours des vingt dernières années.

La bouteille, source de plus-value, se développe aussi bien auprès du négoce, qu'en vente directe depuis une quinzaine d'années (mais avec des différences selon les exploitations et la qualité des vins : blancs ou rouges). De plus en plus les viticulteurs se doublent "d'hommes d'affaires" et sont obligés de quitter périodiquement la propriété pour aller négocier d'autres marchés.

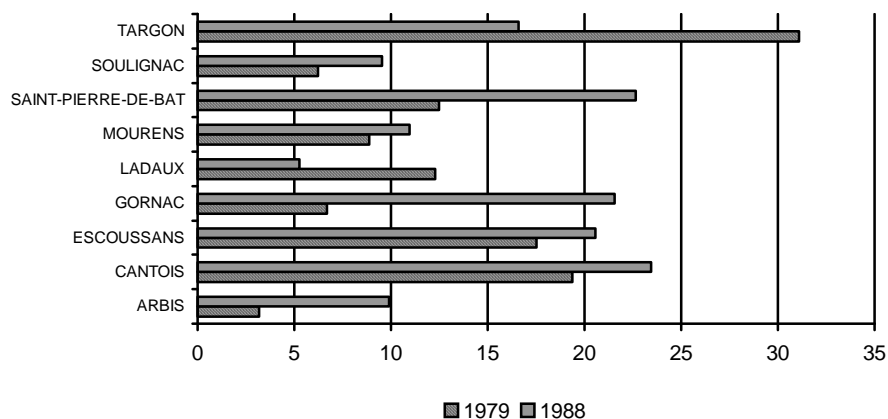
¹¹ HINNEWINKEL, J.C. Requalification et diversification des productions viticoles en Bordelais : exemple des régions traditionnelles de vins blancs, GEODOC, Toulouse-le-Mirail (à paraître).



Graph. 10 - Evolution récente de la mise en bouteilles au château

Ainsi selon l'enquête réalisée entre 1991 et 1993 auprès de 46 exploitations, 42 % des viticulteurs mettent eux-mêmes leur vin blanc en bouteilles et 47 % pour le vin rouge. Comme pour toutes les opérations de vinification et d'élevage (cuverie et stockage) où de gros investissements ont été faits de nombreux producteurs se sont équipés pour la mise en bouteille. Beaucoup de viticulteurs sont devenus des vinificateurs de talent.

Cette "mise en bouteille au château" qui tend à se généraliser est très souhaitable car elle est, en matière de qualité, la meilleure des garanties. Tous les blancs secs "Bordeaux Haut-Benauges" sont d'ailleurs vendus en bouteilles par leurs producteurs. Il faut en effet respecter son étiquette, son nom, son domaine et son château ; ne pas vouloir, les années mauvaises surtout, vendre son vin à tout prix.



graph. 11 - Evolution récente de la vente directe

La vente en vrac est cependant encore largement répandue (61 % environ des propriétés) mais là, elle est plutôt réservée au négoce, rarement aux particuliers. Néanmoins un "petit vrac" destiné au particulier se pratique dans une moindre proportion.

La vente aux particuliers est très fréquente et elle est pratiquée par les propriétaires eux-mêmes, que ce soit au château ou bien à l'occasion de foires. Rares sont ceux qui ne s'investissent pas dans ce type de vente (2 propriétaires seulement sur les 46 interrogés). De même, une majorité de producteurs exporte sa production (68 %). Ce sont les vins blancs qui ont le plus de succès à l'étranger car les rouges subissent la concurrence des vins de vieille renommée. Cependant cette situation tend à évoluer. C'est vers la Belgique que les exportations se font en premier lieu. Les vins prennent aussi le chemin de l'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la Hollande et du Danemark, mais ce courant commercial semble aujourd'hui en régression.

Dans une moindre mesure, on voit également apparaître le Japon, la Suisse, l'Italie, la Norvège, le Canada, et la Polynésie. Les pays qui importent massivement ces vins sont donc à la fois des pays "d'importation traditionnelle" -ou plutôt historique- (c'est-à-dire le nord de l'Europe), et des pays où l'importation de vins français est plus récente mais également liée à l'histoire (immigration des Européens aux Etats-Unis par exemple) ou encore, à l'évolution des goûts et des habitudes alimentaires (Japon). Quelques viticulteurs vendent aussi directement à des importateurs étrangers qu'ils ont contacté dans diverses foires : Bruxelles, Hambourg, Paris...

Compte tenu des faibles volumes déclarés en "Bordeaux-Haut-Benauge", le syndicat ne fait pas partie des puissantes organisations qui gèrent le vignoble bordelais et son avis est souvent de peu de poids dans les négociations. Cependant depuis 1981, année de sa renaissance, de gros efforts ont été fournis pour valoriser les vins du Haut-Benauge.

Ils visent particulièrement à faire connaître la région et les vins du Haut-Benauge tout en conservant le souci de la qualité. Des visites et réunions techniques, des dégustations commentées du millésime courant par des oenologues, des récoltants, des courtiers, et diverses personnes intéressées, des stages d'initiation à la dégustation, des actions de promotion des vins, le "fléchage des châteaux" et bien sûr l'agrèage des vins. Ainsi, tous les ans depuis 1986, l'agrèage des vins du Haut-Benauge (blancs secs et moelleux) a lieu en début d'année à Ladaux. Depuis la reprise d'activité du syndicat, plus de 30 000 hl de vin blanc "Haut-Benauge" ont été labellisés.

Malgré ces efforts, la situation financière de beaucoup d'exploitations reste délicate et les successions ne sont pas toujours assurées. Pour beaucoup il faut y voir les conséquences d'une appellation inadaptée à la conjoncture.

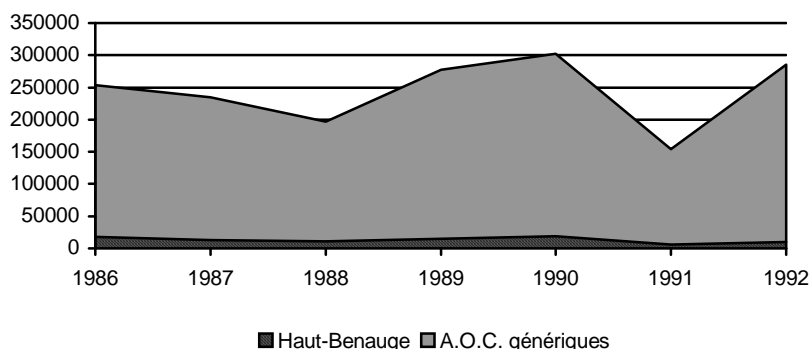
3.3- Une appellation anachronique ?

Une première difficulté vient de l'utilisation d'une même appellation pour deux types de vins différents.

3.3.1- Blanc sec ou blanc moelleux ?

Les "Bordeaux Haut-Benauge" relèvent tous du même décret qu'ils soient secs ou moelleux, ce qui pose problème en matière de rendements. Ceux-ci sont effectivement très bas pour les vins blancs secs : 45 hl à l'ha. Malgré sa demande le syndicat n'a pu obtenir la moindre augmentation de rendements. Il ne se décourage pas pour autant et sollicite à l'INAO pour que les deux types de vins blancs (secs et moelleux) y soient mentionnés. Mais pour l'heure la situation paraît bloquée, l'INAO ne reconnaissant l'appellation que pour des vins moelleux. Il faut d'ailleurs reconnaître que sur ce point les avis des producteurs sont partagés. Pour les uns, dont le président actuel du syndicat, l'appellation "Bordeaux Haut-Benauge" est utilisée pour les vins blancs qui veulent se démarquer de l'A.O.C. "Bordeaux" (critères de production et de qualité différents), principalement sur le marché étranger où "Bordeaux" est une bien meilleure référence

géographique que l'"Entre-deux-Mers". Il s'agit alors d'une production écoulee en bouteilles, souvent par vente directe. L'A.O.C. "Entre-deux-Mers Haut-Benauges", en revanche, sert surtout d'indication géographique sur un marché plus national.



Graph. 12 - La part de l'appellation Haut-Benauges dans la production

Pour d'autres le "Bordeaux Haut-Benauges" est avant tout un vin semi-liquoreux. "Il est dangereux que le nom de Bordeaux Haut-Benauges soit à l'origine de deux types de vin totalement différents. Si l'on veut faire un vin blanc sec, il faut faire de l'Entre-deux-Mers Haut-Benauges¹²."

Pour d'autres enfin, le "Bordeaux-Haut-Benauges" doit adopter une seconde couleur.

3.3.2- Une appellation "Bordeaux-Haut-Benauges" rouge ?

Pour des raisons historiques évoquées plus haut, le décret d'appellation ne concerne que les vins blancs. La situation s'étant inversée, de nombreux viticulteurs demandent son adaptation, d'où la requête du syndicat viticole du Haut-Benauges de voir l'appellation Haut-Benauges étendue à la production de vin rouge. Le Comité National de l'I.N.A.O. a donc procédé en juin 1983 à la nomination d'une commission d'enquête qui émit un avis très favorable, indiquant notamment :

¹² Entretien avec PERROMAT, P.

- "L'histoire et la géographie ont fait que les viticulteurs du Haut-Benauge constituent encore de nos jours une entité socioprofessionnelle qui se distingue assez bien dans l'ensemble territorial de l'Entre-deux-Mers géographique";

- "Les vins rouges produits dans le Haut-Benauge présente une structure caractérisée par une excellente maturité des vendanges, ce qui leur confère une qualité très intéressante"...

- "Le volume des vins rouges... est suffisant... pour être parfaitement significatif de la production d'une région, sans qu'une production plus importante (A.O.C. Bordeaux et Bordeaux Supérieur) en soit gravement affecté".

Cependant, malgré son souhait que le Comité National de l'INAO la suive dans ses conclusions, cette requête est restée sans lendemain.

Et sur ce point encore, les avis sont très controversés et la situation reste bloquée. De fait, les résistances viennent aussi des nombreux intérêts qui sont en jeu, notamment à côté du puissant syndicat des Bordeaux.

Pour Monsieur Pierre Perromat, cette demande d'appellation spécifique est très légitime et il est regrettable qu'elle ait subi un échec, d'autant plus que l'INAO y était très favorable. Pour lui, c'est le syndicat de Bordeaux qui a tout bloqué. "Le Haut-Benauge est une région de coteaux qui doit être capable de produire des vins blancs secs et des "Bordeaux Supérieurs Haut-Benauge. Ce devrait être un haut-lieu des Bordeaux Supérieurs car ses vins sont de très grande qualité. Il ajoute "l'avenir du Haut-Benauge" passera inévitablement par le Bordeaux Supérieur".

Pour Bernard Ginestet¹³ en revanche si l'on peut admettre "comme référence territoriale complémentaire de l'A.O.C. Bordeaux Supérieur le nom d'un chef lieu de canton" (...) il n'est pas judicieux d'aller dans le sens préconisé par les viticulteurs du Haut-Benauge. Selon lui, cette appellation s'applique à des vins blancs et ne saurait s'étendre aux vins rouges. Il reconnaît que l'on y fait parfois du vin excellent mais ne serait pas tenté de leur "accorder une confiance aveugle". Il présente, en outre, le Haut-Benauge, comme une merveilleuse région qu'il recommande "au visiteur nonchalant". Le problème reste posé.

¹³ GINESTET, B. : Bordeaux supérieur, 200 châteaux, éd. J. Legrand ("Le Grand Bernard des Vins de France") J.L. S.A. Paris 1988.



Centre d'Études et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



A propos des noyaux d'élite... l'exemple de Sainte-Croix-du-Mont

Jean-Claude HINNEWINKEL

La relation entre appellations viticoles et terroirs est une des données les plus souvent mises en avant pour justifier la complexité des délimitations en Bordelais comme en Bourgogne. Mais si dans cette dernière les décrets de 1936 se sont appuyés principalement sur des terroirs bien caractérisés, de part et d'autre de la Garonne, les limites administratives paraissent avoir joué un rôle beaucoup plus prépondérant : à l'intérieur d'une commune toutes les parcelles "convenables" ont été souvent incluses dans une seule et même appellation, même si elles présentent des caractéristiques bien différentes. Ainsi à une appellation correspondent plusieurs types de terroirs, cette notion étant utilisée dans son sens le plus étroit, celui de terre viticole.

Et ainsi la plupart des vins de Bordeaux ne seraient plus les vins d'un terroir mais issus de terroirs différents et leurs caractéristiques seraient largement dues aux pratiques des viticulteurs, définissant ainsi des "terroirs viticoles".

Vaste débat pouvant remettre en cause bien des délimitations !

Une équipe de chercheurs du GEASO¹ se penche actuellement sur cette problématique et, à partir de l'exemple de Sainte-Croix-du-Mont, nous proposons de faire un premier point sur les questions soulevées.

Le choix de Sainte-Croix-du-Mont est celui de l'excellence, son blanc liquoreux ayant été et étant encore bien souvent la référence en la matière pour les vins de la rive droite de la Garonne. Mais c'est aussi celui de la diversité des terres viticoles, des terroirs.

¹ Apports de la télédétection à l'analyse des paysages et des terroirs viticoles, programme de recherche 95-98 du GEASO, regroupement du CERVIN (Centre de recherches sur la vigne et le vin, dir. ROUDIE, Ph.), du CRIAM (dir. RICARD, M.) et du LGPA (Laboratoire de géographie physique appliquée, dir. SALOMON, J.N.), de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux III.

1- Des terroirs variés

La zone d'appellation contrôlée "Sainte-Croix-du-Mont" correspond à l'ensemble du territoire communal, à l'exception de la zone des palus. Ainsi définie, elle englobe des terroirs assez variés où nous distinguerons :

- la "côte", c'est-à-dire le talus qui constitue le pied de la corniche calcaire sur laquelle sont implantés le château de Taste et l'église. Escarpé, présentant une dénivellation de l'ordre de 70 mètres, il offre un profil concave avec des pentes assez douces au dessus des palus puis de plus en plus fortes au fur et à mesure que l'on se rapproche de la corniche. Sur un substratum essentiellement calcaire à la base puis molassique, les sols sont issus de colluvions de versants et dans l'ensemble peu épais et peu évolués. Le plus souvent pierreux, ils facilitent la bonne circulation de l'eau, assurant à la fois une bonne alimentation et un bon drainage. Bien exposée au Sud et au Sud-ouest, cette "côte" bénéficie d'un micro climat favorable que renforce une position d'abri par rapport aux vents du Nord. Les gelées printanières y sont plus rares qu'ailleurs, les bourgeons y éclatent avec plus de précocité, favorisant une meilleure maturation des raisins. Dominant la Garonne toute proche, les brouillards matinaux de l'automne y favorisent le développement du fameux "botrytis cinerea", générateur de la "pourriture noble" indispensable à la production des grands vins blancs doux.

- une "arrière-côte", au-dessus d'un étroit liseré boisé, sur les premières pentes du plateau de l'Entre-deux-Mers. Très progressivement elle permet d'atteindre une ligne de crête culminant vers 120 mètres et que suit la D 117. Les pentes sont douces, les sols plus profonds... mais l'exposition reste la même et si la position d'abri paraît moins forte, elle demeure...

- le plateau, ou tout au moins ce qu'il en reste, à la suite de son démantèlement par les tributaires du ruisseau de Padouen. L'ouverture aux vents du Nord est ici totale et les gelées printanières, sans y être fréquentes, ne sont pas exclues. Le déboufrage de la végétation est plus tardif au printemps sur des sols plus argilo-limoneux donc plus froids et en année moyenne la maturation des raisins y est moins bonne. Sa situation en altitude par rapport à la Garonne le met partiellement à l'écart des brumes automnales garonnaises.

Toutefois dans ce tableau un peu sombre, les vallons qui accidentent ce plateau apportent des nuances non négligeables avec l'opposition entre des pentes exposées au sud et au sud-ouest, où les conditions micro-climatiques sont meilleures et celles exposées au nord et au nord-est où elles sont au contraire péjorées.

2- Terroirs viticoles et noyau d'élite

De Langoiran à Saint-Maixant, le "pays cadillacais" est depuis des siècles un pays réputé producteur de grands vins blancs, sous-entendu "doux²." Cet état est le fruit de données naturelles -avec notamment la proximité de la Garonne, vecteur indispensable autrefois pour les exportations- mais aussi sociales parmi lesquelles l'implantation hollandaise sur le marché bordelais au cours du XVII^e siècle³. Cela se traduit dans les pratiques viticoles par l'adoption très tôt de la méthode des vendanges tardives et des "tries⁴." En effet, dès le XVIII^e siècle pour le moins, dans tout le pays de Cadillac, la collecte des raisins blancs se faisait après celle des rouges, au plus tôt fin septembre début octobre, par "tries" successives afin d'obtenir du vin blanc doux. Face à la région du Sauternais, les "terroirs viticoles" du pays de Cadillac constituent bien un pays viticole original dans l'ensemble des coteaux de rive droite.

Et en 1647, si les vins de Sainte-Croix-du-Mont sont déjà appréciés, ils ne le sont qu'au niveau de ceux de l'ensemble des pays de la rive droite, de Rions à Saint-Macaire. Par contre à partir du début du XIX^e siècle, leur réputation dépasse celle de leurs voisins producteurs de vins blancs. Ainsi pour le courtier en vins Paguierre⁵, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont "*sont les premiers vins de côtes du département ; ils sont même classés parmi les grands vins blancs (et surtout ceux de Sainte-Croix-du-Mont) parce que ces vins gagnent beaucoup en vieillissant*". Les vins de Sainte-Coix-du-Mont se négocient alors 15 à 20 francs de plus que ceux de Loupiac.

Cette réputation est toujours confirmée par la suite. Ainsi en 1868⁶, "*Ses vins blancs, gras, liquoreux et fins, sont d'excellents vins d'entremets qui ont un bouquet tout particulier et très agréable. Ils se*

² HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs viticoles et appellations : historique et actualités dans les vignobles de rive droite de la Garonne.

³ ROUDIE, Ph. Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980) Bordeaux, C.N.R.S., 1988.

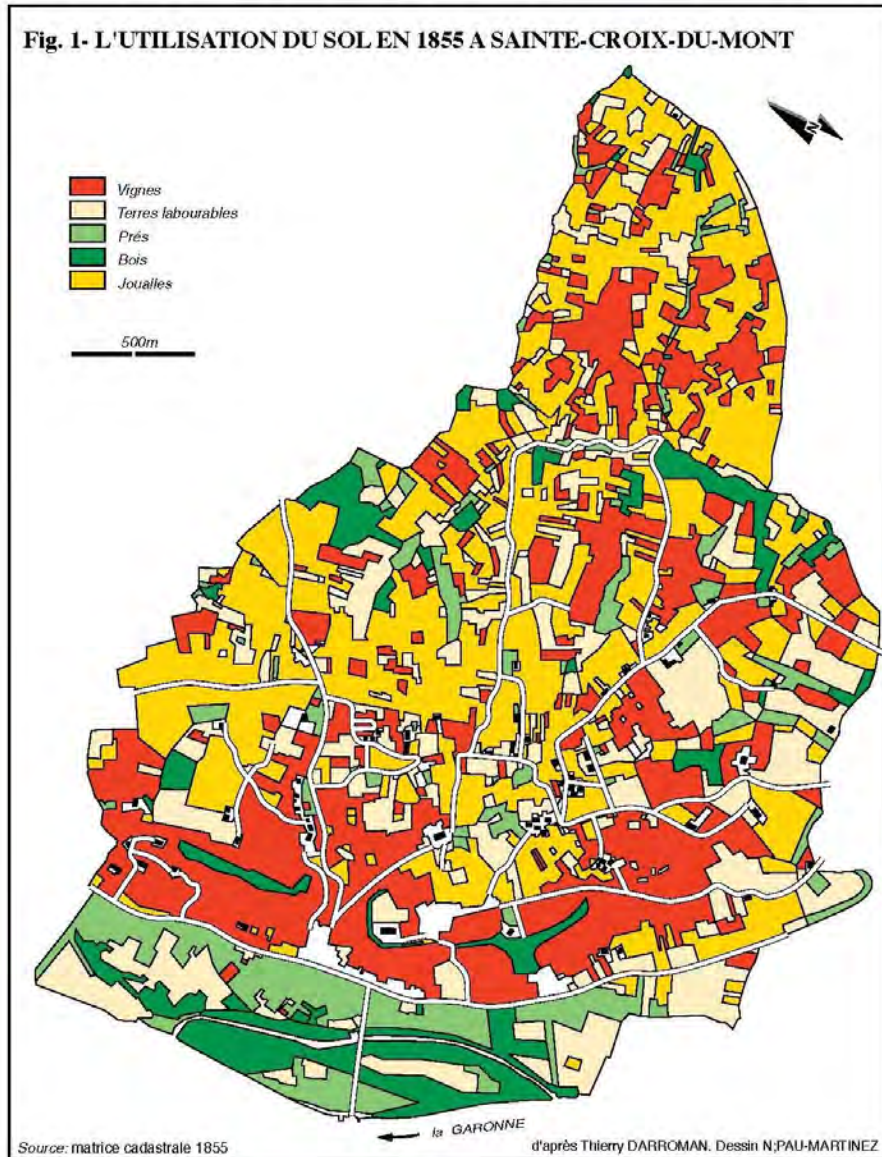
⁴ REDEUILH, H. Notes sur l'ancienneté de la méthode des vendanges tardives et des "tries" en Sauternais et à Sainte-Croix-du-Mont, Vignobles et vins d'Aquitaine...

⁵ PAGUIERRE, M. Classification et description des vins de Bordeaux et des cépages particuliers au département de la Gironde, mode de culture, Bordeaux, 1829.

⁶ COCKS, Ch. Bordeaux et ses vins, 2^e édition. Bordeaux, éd. Féret, 1868.

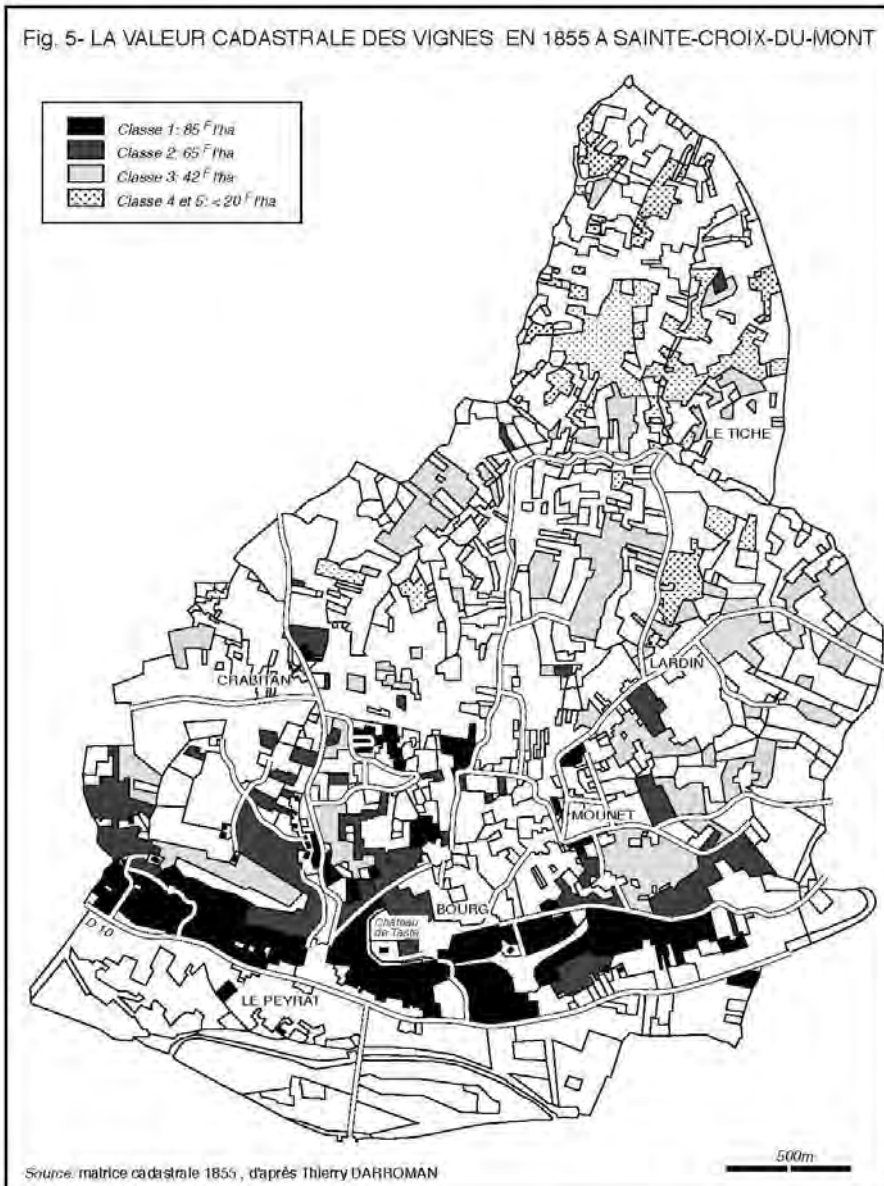
vendent en primeur, selon les années, de 300 à 550 F., et les vins de 1865 se sont vendus, au commencement de 1868, jusqu'à 800 F.". Et pour Loupiac "Ses vins, assez recherchés, se rapprochent de ceux de Sainte-Croix-du-Mont et se vendent à peu près au même prix", pour Cadillac, les vins blancs "sont souples et corsés, mais ils ont généralement moins de finesse et d'agrément que ceux de Sainte-Croix-du-Mont. Ils se vendent en primeur, année moyenne, environ 300 F.", pour Gabarnac, "Ses vins blancs, un peu inférieurs à ceux de Sainte-Croix-du-Mont, se vendent, en primeur, de 300 à 500 F., selon les années.", pour Monprimblanc, "On y remarque cependant le crû du Bourdieu dont les vins blancs se rapprochent de ceux de Sainte-Croix-du-Mont.". Sainte-Croix-du-Mont est ainsi la référence par rapport à laquelle sont positionnés tous les vignobles alentour.

L'examen de la carte de l'utilisation du sol à Sainte-Croix-du-Mont en 1855 (fig. 1)



et surtout de celle de la valeur cadastrale des vignes (fig. 2)

Fig. 5- LA VALEUR CADASTRALE DES VIGNES EN 1855 A SAINTE-CROIX-DU-MONT



nous paraît apporter quelques éléments d'explication à cette situation.

En effet les vignes en plein occupent alors pratiquement toute la "côte", entre la départementale 10 et la corniche, ainsi que les parcelles qui surmontent immédiatement celle-ci. Puis au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans l'intérieur du plateau, les parcelles de vignes deviennent plus rares et les joualles l'emportent.

Elles ne retrouvent quelque importance qu'à la faveur d'un coteau bien exposé au Sud. Certes avant la crise phylloxérique "*les vignes étaient plantées en plein ou à tire dans les endroits difficilement accessibles aux animaux, et, aussi, dans les terrains maigres, où les autres cultures n'étaient pas jugées rémunératrices*"⁷. Ce fut en tout cas sans doute vrai pour la localisation des vignes à l'origine. Mais à la fin du XIX^e siècle les viticulteurs avaient parfaitement compris que ces emplacements réunissaient toutes les conditions pour une production de qualité, notamment pour des vins doux...

La figure 2 offre la possibilité de confirmer cette analyse avec une hiérarchie de la valeur cadastrale des vignes qui est sans équivoque : celles de la côte sont dans la classe supérieure, celles de "l'arrière-côte" suivent de près. Puis au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la corniche, les valeurs s'effondrent, signe que les vins qui en sont issus sont moins appréciés ou qu'il s'agit alors de vins rouges, car la commune produit alors autant de rouges que de blancs et les seconds se négocient nettement mieux que les premiers. Certes il faudrait pour affiner cette interprétation disposer de l'encépagement des parcelles mais il est permis de supposer qu'en dehors de cas marginaux, les terres les mieux situées bénéficient d'un encépagement noble à dominante de sémillon.

Ainsi donc les meilleurs vins de Sainte-Croix-du-Mont seraient ceux correspondant aux conditions optimales, c'est-à-dire au terroir de la "côte". Et au fur et à mesure que l'on s'éloignerait de celles-ci et donc de cette "côte", la qualité des vins diminuerait. Or entre Langon et Baurech, fief des vins blancs doux de rive droite, cette côte de Sainte-Croix-du-Mont qui se prolonge sur la commune de Loupiac jusqu'au château Du Cros, ne se retrouve nulle part, pour des raisons géologiques⁸. Au nord comme au sud, les coteaux qui dominent la Garonne s'adoucent avec des sols argilo-calcaires plus froids, les terrains viticoles perdant une partie de leur qualité à produire des vins exceptionnels... Et cette décroissance des conditions optimales de production se remarque non seulement le long de la Garonne mais également vers l'intérieur où les phénomènes d'abri jouent moins, où les influences bénéfiques de la Garonne s'estompent, où les pentes généralement s'atténuent... Et parallèlement décroissent les valeurs cadastrales maximales des vignes (moins de 100 F. à Donzac⁹) et les prix de vente des vins¹⁰.

⁷ La reconstitution des vignobles dans le canton de Cadillac, Bordeaux, 1900.

⁸ CAZENAVE-PIARROT, J. Le relief et les sols de l'Entre-deux-Mers oriental. Bordeaux, Université de Bordeaux III/Institut de Géographie, 1977, (mémoire de maîtrise Université de Bordeaux III, juin 1977).

⁹ HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs et organisation spatiale aux XIX^e et XX^e siècles, dans ce numéro.

L'importance des joualles est elle aussi très significative de la place de Sainte-Croix-du-Mont : le plateau en est largement couvert et les terres labourables y sont réduites alors qu'à Loupiac ces dernières l'emportent¹¹. Cela traduit l'orientation indiscutable vers une spécialisation viticole et le déclin dès cette époque de la polyculture tournée vers l'autoconsommation.

Ainsi à la fin du XIX^e siècle la côte de Sainte-Croix-du-Mont et son prolongement loupiacais apparaissent bien comme un noyau d'élite de la production des grands vins blancs de rive droite. Et cette position qui aurait été fortement valorisée en Bourgogne n'a pratiquement été que partiellement concrétisée dans les décrets de 1936.

3- Une appellation communale en 1936

Si Loupiac fut un temps tenté par une appellation "intercommunale¹²", Sainte-Croix-du-Mont paraît avoir traversé cette période sans heurts et devient une des multiples appellations communales de Gironde, mais la seule avec Loupiac sur la rive droite de la Garonne. C'est une reconnaissance certaine de son "excellence" et l'existence autour des deux communes d'une aire d'appellation de vins blancs moelleux avec les Premières côtes de Bordeaux mais aussi les Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire confirme bien l'existence d'un pôle sur la rive droite.

Et c'est bien ce qui ressort de la comparaison des conditions de productions telles qu'elles ont été définies dans les décrets initiaux (sept. 1936 puis fev. 1947), avec des exigences moindres pour les appellations périphériques :

	<i>Sainte-Croix-du-Mont</i>	<i>Loupiac</i>	<i>Premières côtes de Bordeaux</i>	<i>Côtes de Bordeaux-St Macaire</i>
<i>Cépages</i>	Sémillon, sauvignon, muscadelle	Sémillon, sauvignon, muscadelle	Sémillon, sauvignon, muscadelle	Sémillon, sauvignon, muscadelle
<i>Sucre naturel/l</i>	221 gr.	221 gr.	187 gr.	187 gr.
<i>Degré alcoolique minimum</i>	13°	13°	11°	11°

¹⁰ HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs viticoles et appellations, dans ce numéro.

¹¹ CAILLARD, M. Vignes et vins à Loupiac de 1820 à nos jours, dans ce numéro.

¹² CAILLARD, M. op. cit.

<i>Rendement maximum</i>	40 hl	40 hl	40 hl	42 hl
<i>Plantation (nb pieds / ha)</i>	5 000 à 7 500	5 000 à 7 500	≥4 500	≥4 500
<i>Vinification</i>	surmaturation tries successives	surmaturation tries successives	bonne maturité	bonne maturité

source : *Bordeaux et ses vins, 11^e édition, Bordeaux, 1949*

Mais, en dehors des zones de palus exclues de la zone A.O.C. Sainte-Croix-du-Mont, tous les propriétaires de la commune bénéficient de l'appellation, quelles que soient les qualités des terroirs, sans aucune hiérarchie dans l'étiquetage, sans aucun repère pour le consommateur. C'est à lui de faire la différence ou d'en faire les frais. Et la "côte", noyau d'élite originel de l'appellation, est aujourd'hui en partie délaissée au profit des friches, concrétisant aux yeux des visiteurs un moindre attachement aux "usages loyaux et constants" en vertu desquels les délimitations ont été effectuées.

Ce moindre attachement s'est traduit dans les années 1960 par un relâchement certain dans les conditions de production, avec la complicité tacite de la direction de l'INAO de l'époque. A la faveur d'une crise généralisée des vins blancs doux et à la suite des gelées dramatiques de 1956, de nombreux propriétaires arrachèrent un rang sur deux ou bien replantèrent avec une densité de 3 000 pieds seulement à l'hectare, en vignes larges et hautes, afin de diminuer les frais de culture. Or il est clairement admis du point de vue agrologique que l'idéal de plantation de la vigne dans une perspective de qualité optimale reste la plantation au carré de un mètre sur un mètre. Le bon enracinement et le développement de la surface en feuille qui en résulte constituent un environnement favorable à une meilleure maturation. D'autre part la qualité des moûts est d'autant plus grande que le rapport densité de plantation sur rendement est élevé.

Parallèlement certains adoptent même le ramassage mécanisé qui exclut toute surmaturation et tries successives. Inutile d'insister sur les conséquences néfastes sur la qualité de la production et sur les marchés, les difficultés propres aux régions productrices de vins blancs doux étant ici avivées. Et Sainte-Croix-du-Mont fut souvent comme en 1993 dépassée par sa voisine Loupiac.

Aussi les dirigeants syndicaux décidèrent récemment un retour aux conditions de la réglementation avec toutefois un échéancier jusqu'en 2030, de vieilles vignes larges à rendement limité donnant de meilleurs résultats que de jeunes vignes même étroites.

4- En guise de conclusion... pour une réactivation de ce noyau d'élite !

Sur la rive droite un "noyau d'élite" existe toujours et les vins de Loupiac/Sainte-Croix-du-Mont se négocient environ 15 000 F. le tonneau de 900 litres quand les Premières côtes s'enlèvent à 7 500 F. et les Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire à 6 500 F., mais aussi quand les Barsac/Sauternes partent à 25 000 F. Son existence est largement matérialisée par l'importance qu'y conservent les vignes blanches malgré les assauts répétés des cépages rouges.¹³

Mais son rôle d'entraînement est des plus modestes et les autres vignobles de grands vins blancs de rive droite sont menacés. *"Le terroir a... été défini empiriquement par les agriculteurs comme les zones les plus aptes à produire des cultures de qualité, typiques de ce terroir. Si dans l'élaboration des vins, cette démarche a apporté la certitude que la notion possédait un bien-fondé indéniable, nous constatons aujourd'hui que cette notion est demeurée trop imprécise... Cette imprécision provoque un affaiblissement du système de protection des appellations d'origine... Avec le terroir ce n'est pas seulement la qualité du produit qui est en jeu..., c'est sa spécificité, son originalité attachée à l'emplacement de ce terroir¹⁴."*

Et cette originalité est le plus sûr argumentaire commercial face à une concurrence de plus en plus efficace sur un marché toujours plus saturé. Alors pour la préserver, revalorisons les terroirs et par là même redonnons à la "côte" de Sainte-Croix-du-Mont et de Loupiac son rôle de locomotive pour l'ensemble des terroirs capables de produire dans des conditions normales de bons vins blancs liquoreux. Les meilleurs crus pourront peut-être rivaliser avec ceux du Sauternais et les prix moyens des vins de rive droite alors parcourir une partie du chemin qui les séparent de ceux de la rive gauche !

¹³ Voir cartes 13 à 17 in HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs viticoles et appellations, dans ce numéro.

¹⁴ LAVILLE, P. Unités de terroir naturel et terroir, Bulletin de l'O.I.V., vol. 66, mars-avril 1993.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- BLOUIN, J. *Trente ans d'Entre-deux-Mers viticole*. In : L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité. Branne, CLEM, 1988, p.157-164.
- BORD, G. Un vignoble bordelais au XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles de Rondillon à Loupiac. *La revue méridionale*, avril-juillet 1924.
- BRUN, H. *Soulignac, une commune de l'Entre-deux-Mers girondins*. Bordeaux, CERVIN/M.S.H.A., 1990, 200 p. + annexes + cartes h.t. (coll. L'univers des vigneron-1).
- BUREAU, F. *Monographie de la commune de Sainte-Croix-du-Mont*. Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3/Institut de Géographie, 1969, 105 p. (TER de maîtrise, Géographie, 1969).
- CAILLARD, M. *L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995*. Bordeaux, Université M.de Montaigne-Bordeaux 3/Institut de Géographie/CERVIN, 1996, 98 p. (TER de maîtrise, Géographie, 1996).
- CENTRE DE GESTION ET D'ECONOMIE RURALE DE LA GIRONDE. *La commune de Donzac. Revue Juridique et Economique du Sud-Ouest*, Bordeaux, 1962, n°2, p.303-356.
- COMICE AGRICOLE ET VITICOLE DU CANTON DE CADILLAC. *La Reconstitution des vignobles dans le Canton de Cadillac. Rapports sur les travaux du Comice de 1884-1900*. Bordeaux, Impr. G. Gounouilhou, 1900, 94 p.
- ENJALBERT, H. Les terroirs viticoles du Libournais : vue d'ensemble. *Travaux du laboratoire de Géographie physique appliquée*, Bordeaux, 1978, n°2, p.27-35.
- ETEVENARD, M. *Quel vin pour le Haut-Benaige ?* Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3/Institut de Géographie, 1994, 141 p. (TER de maîtrise, Géographie, 1994).
- HOCHGESAND, B. *La vie rurale en Benaige au XVIII^e siècle ; recherches sur quatre villages du Comté (1740-1765)*. In : L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité. Lignan de Bordeaux/Camiac et Saint-Denis, S.A.L.C./CLEM, 1990, p.131-146.

Les Premières côtes de Bordeaux prennent le large. *La Revue VIII*, 1990, n°147, p.10-11.

AFFORGUE, G. *Le vignoble girondin*. Paris, Louis Larmat, 1947, tome 1, 319 p.

MERGOIL, G. La structure du Vignoble girondin. *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome XXXII, 1961, n°2, p.119-140.

PAPY, L. Notes sur le vignoble de Bordeaux au XVIII^e siècle d'après les cartes de l'époque. *Bulletin de la Section de Géographie*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1957, p.76-82.

PEYROL, J. *Le vignoble des Premières Côtes de Bordeaux*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3/Institut de Géographie, 1967, 92 p. (TER de maîtrise, Géographie, 1967)

ROUDIÉ, Ph. *Esquisse d'une histoire viticole contemporaine de l'Entre-deux-Mers*. In : *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*. Branne, CLEM, 1988, tome 1, p.143-155.

ROUDIÉ, Ph. *L'Entre-deux-Mers viticole et ses transformations à l'aube du XXI^e siècle*. In : *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*. Monségur/Camiac et Saint-Denis, G.A.H.M.S./CLEM, 1992, p.159-164.

ROUDIÉ, Ph. *Vignobles et vigneronns du Bordelais (1850-1980)*. 2^e éd. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1994, 436 p. (coll. Grappes et millésimes).

ROUDIÉ, Ph. *Le vignoble bordelais*. Toulouse, Ed. Privat, 1973, 181 p. (coll. Pays du Sud-Ouest).

ROY, E. Les conditions naturelles du vignoble girondin. *Annales de la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux*, 1952, n°1, p.46-57.

VIGNEAU, I. *La vigne à Baurech*. Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3/Institut de Géographie, 1994, 132 p. (TER de maîtrise, Géographie, 1994).

WILBERT, J. *Les sols de l'Entre-deux-Mers*. In : *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*. Branne, CLEM, 1988, tome 1, p.133-140